

Marc Martin, *Les Pionniers de la publicité. Aventures et aventuriers de la publicité en France (1836-1939)*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2011, 368 p.

Michel Leymarie

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2012/2 n° 662 , PAGES 493V À 536V

ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130593980

DOI 10.3917/rhis.122.0493v

Date de mise en ligne : 22/06/2012

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-historique-2012-2-page-493v?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# COMPTES RENDUS

Frédéric Hurlet et Bernard Mineo (dir.), *Le Principat d'Auguste. Réalités et représentations du pouvoir. Autour de la Res publica restituta*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2009, 352 p.

S'il est une *vexata quaestio*, c'est bien celle qui consiste à identifier la nature du régime politique établi par Auguste à l'issue des guerres civiles, après la défaite et le suicide de son dernier compétiteur, le triumvir Marc Antoine (Actium le 2 septembre 31 et Alexandrie le 1<sup>er</sup> août 30). De fait, entre rétablissement de la république oligarchique des deux derniers siècles avant notre ère, telle que l'otage Polybe l'a décrite à son exact acmé, avant les premiers signes de dysfonctionnement, au milieu du II<sup>e</sup> siècle av. n. è. (*Histoire romaine*, VI), et mise en place d'une monarchie, les options ont varié et la nature même du principat d'essence augustéenne reste difficile à expliciter. De ce fait, les sources disponibles, et les récentes découvertes qui ont entraîné de nombreuses réflexions sur le *novus status* augustéen (en particulier un *aureus* de 28 portant au revers la légende *LEGES ET IVRA P R. RESTITUIT*) sont de nature à relancer certains débats et à faire progresser notre compréhension d'une période majeure de l'histoire romaine s'il en est, même si l'on peut considérer à bon droit que le siècle qui suit, jusqu'à la mort de Néron et les deux années de guerres civiles (68-69), peut encore reproduire les principaux mécanismes du fonctionnement de la *res publica* traditionnelle. On saura donc gré aux éditeurs du présent volume en recension, publication d'un colloque qui s'est tenu à Nantes en juin 2007, de proposer une matière substantielle à notre réflexion sur le sujet, qui réunit historiens, philologues et spécialistes de la littérature grecque et latine d'époque augustéenne, afin de s'interroger à nouveaux frais sur le principat d'Auguste. L'ouvrage propose donc 16 contributions réparties en quatre grandes parties, une introduction et une conclusion. Il ne comporte pas d'index, qui aurait été toutefois utile, en particulier pour inventorier les notions étudiées dans les différents chapitres ainsi que les principales références aux nombreuses sources qui ont été convoquées à comparaître pour réévaluer la nature du régime augustéen.

Les éditeurs fournissent en introduction (p. 9-22) un état précis de la question à propos du « pouvoir et de ses représentations », qu'il s'agisse de revenir sur l'empirisme de la démarche d'Auguste et d'envisager le principat sous l'angle de la continuité, ou bien de faire le relevé des usages de la formule *res publica restituta* en épigraphie et dans la littérature, tout en insistant sur les principales interprétations qui en ont été proposées : rétablissement d'un état de droit, reddition des pouvoirs triumviraux sans restauration à l'identique des institutions « républicaines ». La première partie, la plus longue, propose en six étapes les divers éléments d'une prise en compte de la mise en place progressive de la notion : les angles d'approche retenus offrent au lecteur un riche aperçu « entre réalité et fiction ». Les deux premiers textes, les seuls en langue étrangère, allemand puis anglais, interrogent différemment la période qui précède : M. Spannagel montre avec pertinence que les origines de la notion et de la pratique du principat remontent aux premiers mois qui suivirent la mort de César jusqu'à l'installation du triumvirat (p. 25-47), tandis que F. Vervaeck s'interroge sur la chronologie précise des pouvoirs triumviraux afin d'éclairer la période de leur expiration ou de leur reddition (p. 49-71). Le décor de ces années augustéennes est ensuite planté grâce à quatre analyses successives des dimensions et implications politiques et sociales, religieuses et symboliques, de ce régime de l'*Imperator Caesar* devenu *Augustus* en janvier 27. Fr. Hurlet s'attache aux relations entre le prince et l'aristocratie sénatoriale, afin de rendre compte de la place qui fut accordée aux élites (p. 73-99). Sont successivement envisagés la restauration des institutions politiques, consulat, gouvernements provinciaux, puis le rétablissement de l'ordre social, avec le patriciat, la naissance progressive de l'*ordo senatorius* et les différentes *lectiones senatus*, enfin les notions de compromis et de concurrence qui doivent permettre de refonder la société impériale. Ph. Le Doze s'attache à la personne et au parcours de Mécène qui pose à l'historien des débuts du principat des questions de nature institutionnelle, politique et sociale, pour interpréter plus finement un retrait qui ne s'apparente nullement à une disgrâce (p. 101-117). J. Scheid revient sur les restaurations religieuses augustéennes, leur chronologie en deux temps, les années 36-27 puis 17-8, la stratégie politique qu'elles révèlent et le résultat visé qui n'est ni plus ni moins que l'acceptation de la personne du *princeps* (p. 119-128). La dernière contribution de cette partie reprend le dossier du triple triomphe d'août 29 et la question du rapport entre un rituel supposé révolutionnaire et la cérémonie républicaine type, si tant est que l'on puisse en établir les contours précis, en se fondant sur une bibliographie récemment renouvelée (M. Tarpin, p. 129-142). La deuxième partie de ce volume s'attache au programme de restauration tel qu'il peut être identifié dans le discours officiel à l'époque d'Auguste, au travers de diverses sources numismatique, monumentale et statuaire, ainsi que durant le règne de Vespasien dont l'iconographie monétaire ne fut pas avare de reprises et d'échos des productions des guerres civiles et du principat d'Auguste. A. Suspène, en repartant du célèbre *aureus* de 28 à l'origine d'une bonne décennie de nouvelles recherches sur le régime augustéen, privilégie la documentation monétaire et s'interroge sur le rôle du sénat dans le processus d'élaboration du discours officiel, tout en mesurant à partir de 23 l'omniprésence de l'image du prince (p. 145-167, avec 12 figures). P. Gros met en relation la *domus* vitruvienne et la maison augustéenne afin d'établir le cheminement d'un projet politique, en relevant les étapes de l'implantation au Palatin d'Octavien-Auguste, ce qui revient à démentir le retour prétendu à la légalité républicaine (p. 169-185, quatre figures). Gilles Sauron suit le mythe augustéen, en le replaçant dans le contexte héroïque qui a prévalu pour tous les protagonistes du triumvirat et en s'appuyant sur les sources littéraires et figurées, notamment le groupe statuaire de Pasquino. Une définition précise des registres de l'idéologie

augustéenne et de la « propagande » antonienne serait toutefois utile pour mesurer les enjeux de ces diverses formes de discours (p. 187-208, neuf figures). Enfin, E. Rosso étudie le monnayage de Vespasien et le replace dans le paradigme augustéen, comme référent devenu symbole générique et universel, afin de rendre compte de ce pouvoir, « conscient des enjeux de son autoreprésentation ». Le contexte des nécessités légitimatrices de cette nouvelle dynastie explique les choix de l'iconographie monétaire flavienne, le thème de la victoire, la présentation des princes héritiers (p. 209-242, 21 illustrations). Les deux parties suivantes déclinent la thématique selon deux angles d'approche plus spécifiquement littéraires et en trois étapes chacune, la poésie d'époque augustéenne d'une part et l'historiographie antique d'autre part. M. Citroni s'attache à l'œuvre d'Horace (satires, épodes, odes et épîtres), après avoir repris l'inventaire des usages antiques de l'expression *res publica restituta*, en relevant tout particulièrement la figure du chef militaire victorieux et en interprétant la poésie comme un espace de communication pouvant s'affranchir de certaines contorsions du régime politique avec les réalités institutionnelles de son temps (p. 245-266). P.-M. Martin a retenu les *Métamorphoses* d'Ovide et la légende de Cipus, le *fatalis tyrannus* demandant à ses compatriotes de l'éliminer, comme réponse à une *res publica non restituta* qu'il resitue dans la perspective de l'exil du poète, alors que son poème est resté inachevé et qu'il en brûle solennellement le manuscrit (p. 267-279). A. Deremetz interroge l'œuvre virgilienne et ses contemporains dans la perspective d'une illustration des relations entre le prince et le poète, et constate la réutilisation adaptée du motif hésiodique, consécutif à l'instauration à Rome du pouvoir impérial (p. 281-292). B. Mineo considère l'*ab Urbe condita* livienne comme un pari sur l'avenir, en relevant les coïncidences entre périodes de rédaction (notamment des livres I, VI et VII) et grandes étapes de la mise en place du régime augustéen, les années 27-25 et 25-23, et en faisant un sort aux figures en contrepoint de Manlius Capitolinus et de Camille dans l'appréhension de ce que pourrait être une monarchie républicaine (p. 295-308). O. Devillers a choisi de se concentrer sur les trois premiers livres des *Annales* afin d'identifier le projet historiographique de Tacite et sa lecture de l'œuvre du fondateur du principat, en particulier à partir de l'épisode du retour de Silanus (III, 24) et des 15 premiers paragraphes du livre qui s'attachent au bilan augustéen (p. 309-324). C'est à Dion Cassius que M.-L. Freyburger-Galland consacre la dernière section de cet ouvrage, à partir plus particulièrement de l'analyse du vocabulaire employé dans les passages traitant des séances de janvier 27, des échanges entre Mécène et Agrippa, et de l'*epitaphios logos* prononcé par Tibère en 14 : la *restitutio* s'avère sélective et ne concerne que les meilleurs et plus avisés, ceux-là mêmes que Mécène mentionne comme conseillers naturels du prince (p. 325-341). J.-L. Ferrary conclut brièvement l'ensemble des développements proposés et souligne l'importance de certaines notions et formulations : le pragmatisme et l'opportunisme de la démarche d'Auguste, l'évolution incontestable du principat durant le règne de son fondateur et au-delà, enfin le charisme personnel qui joue un rôle essentiel dans cette approche d'une république impériale sous tutelle (p. 343-349).

Ce volume propose un ensemble de contributions qui, malgré les inévitables disparités de contenu et formulations – on en voudra pour preuve les divergences de vues à propos du caractère divin du *princeps*, ou bien de la définition d'une monarchie impériale, du contenu précis d'expressions comme idéologie ou propagande –, apporte sur une question essentielle à notre compréhension du monde romain impérial des réflexions stimulantes et les regards complémentaires des historiens et des littéraires. De la sorte, la richesse de la documentation mise en œuvre, la présence importante des sources numismatiques, les enjeux des *monumenta* relevés dans l'espace urbain, de la *domus* palatine aux statues d'Auguste et des membres de sa famille,

offrent aux lecteurs les pièces d'un dossier susceptibles de l'aider à forger sa propre conviction sur la nature du régime augustéen et l'identité plurielle du titulaire de la *statio principis*, l'empereur César Auguste.

Stéphane BENOIST

Gérard Chouquer, *La Terre dans le monde romain. Anthropologie, droit, géographie*, Paris, Errance, Collection d'archéogéographie de l'université de Coimbra, 2010, 358 p.

Si la tradition académique française pouvait se prévaloir, dès le début des années 1960, de l'important travail d'édition des cadastres d'Orange par A. Piganiol (*Les Documents cadastraux de la colonie d'Orange*, XVI<sup>e</sup> suppl. à *Gallia*, Paris 1962), c'est à « l'école de Besançon » que revient le mérite d'avoir renouvelé, depuis les années 1980, l'intérêt sur les études cadastrales de la Rome antique à partir des textes et de l'archéologie. Si d'autres membres de cette ancienne équipe se sont ensuite consacrés à la traduction en langue française des traités d'arpentage latins (*Gromatici Veteres*) – Siculus Flaccus, *Les Conditions des terres*, M. Clavel-Lévêque et al. (éds.), Naples 1993 ; Hygin l'Arpenteur, *L'Établissement des limites*, M. Clavel-Lévêque et al. (éds.), Naples 1996 ; Frontin, *L'Œuvre gromatique*, O. Behrends et al. (éds.), Luxembourg 1998 ; Hygin, *L'Œuvre gromatique*, O. Behrends et al. (éds.), Luxembourg 2000 ; Agennius Urbicus, *Controverses sur les terres*, O. Behrends et al. (éds.), Naples 2005 –, Gérard Chouquer, avec François Favory, se sont illustrés dans l'écriture de manuels – notamment *L'arpentage romain. Histoire des textes, droit, techniques*, Paris, Errance 2001. Il s'agit là d'une œuvre particulièrement utile pour la communauté scientifique ainsi que pour un lectorat plus large de jeunes archéologues et historiens puisque, malgré les traductions en langue française et anglaise (B. Campbell, *The Writings of the Roman Land Surveyors. Introduction, Text, Translation and Commentary*, London, 2000), on ne dispose toujours pas d'un commentaire critique approfondi des textes d'arpentage latins, si ce n'est celui qui avait accompagné la première édition critique par F. Blume, K. Lachmann, A. Rudorff (*Die Schriften der römischen Feldmesser*, I-II, Berlin 1848-1852).

Dans le cadre de la série des manuels d'Archéogéographie de l'université portugaise de Coimbra, G. Chouquer renouvelle l'expérience en publiant seul un nouvel ouvrage sur *La Terre dans le monde romain. Anthropologie, droit, géographie* aux éditions Errance, avec l'objectif de donner des bases pour travailler sur la question de la terre dans le monde romain à des lecteurs non spécialistes, à partir des textes des arpenteurs anciens, mais pas uniquement. En effet, manier des termes tels que propriété, domaine ou cadastre nécessite indubitablement d'avoir recours à un regard doublement critique qui doit prendre en compte à la fois la réalité historique antique, souvent très complexe, à laquelle les termes contemporains correspondent tant bien que mal, et le processus historique de la formation de ces mêmes concepts depuis l'époque moderne jusqu'à nos jours. À titre d'exemple, on rappellera que la notion de propriété moderne ne repose que sur l'une des notions propres au monde romain, le *dominium ex iure Quiritium*. Celle-ci ne concerne qu'une minorité de la population de l'empire, celle des citoyens romains, elle n'est pas applicable à la terre publique des provinces et ne s'acquiert qu'en appliquant la procédure formelle appropriée. Contrairement aux politiques coloniales contemporaines, Rome n'a jamais eu pour

objectif d'imposer à tous ses sujets la forme romaine du droit du sol, le *dominium*, en tant que modèle unique.

Afin de répondre à ce double objectif, l'ouvrage s'organise en deux parties, « Anthropologie juridique et historique », et « La terre à Rome, entre droit et arpentage ». La première partie, de moindre ampleur, insiste sur des concepts, modernes et anciens, d'un intérêt heuristique particulier : on trouvera au premier chapitre la construction historique moderne de la notion de propriété, celle de domaine public ou de cadastre ; au troisième, les définitions afférentes au *fundus* romain – au sens domanial, fonds de terre ; au sens fiscal, le plus petit ressort d'enregistrement censitaire –, le *fundus* est considéré par ailleurs comme « la structure de base du rapport sociospatial romain » (p. 90 *sq.*). Entre les deux, le deuxième chapitre s'interroge sur l'épistémologie des auteurs latins des textes d'arpentage, en proposant d'employer pour ceux-ci une clé de lecture de type analogique, puisque, de toute évidence, la rationalité antique n'est pas forcément identique à la nôtre. Dans la pensée des arpenteurs, diversité et inégalité ne posent pas de problème ; pour eux, contrairement à nous, pas question de vouloir les réduire à discerner des lois communes ; au contraire, il s'agit d'établir « un schéma de recomposition des continuités susceptible d'éviter l'atomisation des existants » (p. 79). Sur ce point, l'auteur s'oppose à Cl. Nicolet et Cl. Moatti qui avaient proposé d'intégrer les travaux des arpenteurs romains au mouvement de la pensée antique vers l'universalisme et la rationalité moderne qui caractérise la période de la fin de la République.

Après ces préliminaires, des chapitres 4 à 8, la seconde partie procède à la présentation plus détaillée de différents niveaux d'analyse de la matière foncière : les statuts juridiques des sols, la fiscalité foncière, les techniques d'arpentage et d'enregistrement, l'instabilité historique et naturelle des limitations cadastrales, les controverses agraires. On apprécie ici l'effort d'une lecture intégrée des textes gromatiques à d'autres sources, juridiques et épigraphiques notamment, que ce soit dans la reconstitution historique des différentes phases du régime « occupatoire » (*ager occupatorius*) (p. 155 *sq.*) ou de la *forma censualis* (p. 188 *sq.*). Pour ce qui concerne cette dernière, en reprenant une suggestion déjà formulée par P. Veyne, l'auteur insiste à juste titre sur le fait que dans le monde romain il y a bien eu un usage simultané de deux formes d'enregistrement fiscal de la terre : un par la limitation orthonormée, sorte de cadastre parcellaire, l'autre par *fundi* et *pagi*, sorte d'évaluation descriptive « par masses de cultures ». Ces deux modes sont attestés en même temps à la fin de la République et sous l'Empire, et ils peuvent être employés en même temps sur un même territoire, comme le montre la mention d'un *pagus Minervius* sur l'un des fragments des cadastres centuriés d'Orange. Au fil des transferts de propriété, on peut même passer d'un mode d'enregistrement de la propriété à l'autre : ainsi, comme le rapporte Hygin (*De generibus controuersiarum*, p. 95, l-15 Thulin), des terres assignées par limitation dans le Samnium à des vétérans sous Vespasien avaient été ensuite vendues et achetées sans prendre en compte la mesure des surfaces (comme il se doit dans un cadastre centurié), mais en décrivant simplement les confins des terrains.

La présentation de quelques notions générales sur la fiscalité appelle néanmoins quelques réserves : on est surpris, en effet, de voir la *decuma* sicilienne considérée comme équivalente au *vectigal* qui grève sur les terres de l'*ager publicus* (p. 185), erreur qu'il faut sans doute imputer à l'absence d'un aperçu sur l'évolution du système des impôts directs de la République au Principat, ainsi qu'au recours à des supports bibliographiques trop anciens (les articles d'E. Beaudoin dans la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, publiés en 1893 et 1894). Certes, comme il le précise dans l'introduction, l'auteur ne prétend pas fournir un

dépouillement bibliographique exhaustif de l'ensemble de la matière traitée, puisque le livre est destiné à « des lecteurs non spécialistes qui souhaitent s'informer » (p. 18) ; cependant, pour le chapitre consacré à la fiscalité, au moins, une mise à jour bibliographique s'impose.

À la lecture de cet ouvrage, les non-spécialistes, mais aussi les véritables spécialistes, tireront profit d'une leçon de méthode qui fait ressortir toute la complexité et la spécificité de la matière et du lexique fonciers antiques. À mi-chemin entre l'essai et le véritable manuel, ce livre risque néanmoins de prendre au dépourvu les non-spécialistes auxquels il est censé s'adresser en premier lieu, puisqu'il reste évasif sur bon nombre de points. Ces derniers auront sans doute intérêt à lire au préalable *L'Arpentage romain* du même G. Chouquer et F. Favory, dont il constitue indubitablement une mise à jour plus personnelle.

Rita COMPATANGELO-SOUSSIGNAN

André Laronde, Pierre Toubert, Jean Leclant (éd.), *Histoire et Archéologie méditerranéennes sous Napoléon III*, Actes du 21<sup>e</sup> colloque de la villa Kérylos à Beaulieu-sur-Mer les 8 et 9 octobre 2010, Paris, de Boccard, Cahiers de la villa « Kérylos » 22, 2011, XVI-275 p., 74 fig.

Au premier abord, il paraît déconcertant de voir le nom de Napoléon III associé à l'archéologie du bassin méditerranéen : l'empereur est plus célèbre pour avoir fondé, en mai 1867, le musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, pour avoir mis en œuvre et financé de nombreuses fouilles en France, dont les plus connues, à Alésia, sont symbolisées par la statue de Vercingétorix, voulue et payée par lui, ainsi que celles de la forêt de Compiègne, qui révélèrent la densité et la variété de l'occupation du territoire à la période gallo-romaine. Napoléon III ne se contenta pas de concrétiser une lubie personnelle ou de suivre une mode ; il s'était forgé des conceptions fortes et originales : la valeur de l'archéologie expérimentale, l'importance de la confrontation entre les civilisations, la nécessité impérative d'assurer la conservation des pièces mises au jour et d'organiser des échanges avec les autres pays européens, si bien que les centres d'intérêt impériaux débordaient largement Jules César et la Gaule, plus communément évoqués. On comprend alors mal pourquoi une partie non négligeable du volume – un tiers environ – ne correspond pas au thème annoncé, fort riche, dont un colloque avait déjà éclairé plusieurs aspects (« Napoléon III et l'archéologie. Une politique archéologique nationale sous le Second Empire », *Bull. Soc. hist. Compiègne* 37, 2001). Ainsi, le rattachement de Nice à la France (G. Pécout, p. 1-21), Alésia (Y. Le Bohec, p. 95-108), l'étude des canons de Rhodes offerts à Napoléon III (J.-B. De Vaivre, p. 205-240), les pratiques architecturales (R. Recht, p. 241-253) sont absolument étrangers au sujet. La contribution sur la « naissance de l'archéologie romaine en Algérie » (P. Morizot, p. 155-177) souffre du même défaut que les précédentes, puisqu'une page à peine (p. 172) traite la question, passage d'où il ressort l'impression, fautive, que Napoléon III s'est quasiment désintéressé de l'archéologie algérienne, qui n'en était d'ailleurs pas au stade des prémices. En revanche, l'examen des relations politiques avec l'Italie (G. Ferragu, p. 22-35), quoique secondaire par rapport à la question principale, éclaire les péripéties de la collection Campana (G. Nadalini, p. 69-94) : cette entreprise rocambolesque de

L'acquisition de la collection d'antiquités du marquis Gianpetro Campana, inspirée initialement essentiellement par des considérations personnelles (rendre service à un ami ruiné), a largement contribué à l'enrichissement des musées français, celui du Louvre en premier lieu ; le récit plein de vivacité qui en est fait ici, même s'il n'est pas nouveau, concilie l'attrait de l'aventure avec l'analyse des apports fondamentaux que cet ensemble d'objets, souvent organisés en séries cohérentes, donc aptes à susciter des comparaisons, a constitués pour les institutions bénéficiaires des dépôts. N. Grimal (p. 179-192) se focalise sur une figure légendaire, l'égyptologue François Mariette, sur les facettes de son activité, qui s'étendit au domaine théâtral, à une contribution magistrale à l'exposition universelle de 1867, voulue par l'empereur et dans laquelle l'Égypte occupa une place de choix (D. G. Grange, p. 193-203 : aperçu général sur l'exposition ; la partie égyptienne de la manifestation n'est abordée que p. 198 ; la place qu'y prit l'archéologie méditerranéenne en général aurait légitimement pu être analysée). Les analyses géographiques se poursuivent avec une présentation nuancée des fouilles en pays niçois (P. Arnaud, p. 37-56), qui montre de façon convaincante que l'essor n'y est pas tributaire de l'annexion par la France, mais résulte du mouvement général de développement des sociétés savantes et de l'implication d'amateurs locaux passionnés, en l'occurrence Augustin Carlone et François Brun, symboles de ces administrateurs, journalistes, ingénieurs, militaires qui firent profiter l'archéologie de leurs compétences techniques. Une synthèse rapide sur les conseillers impériaux (A. Laronde, p. 57-67) se focalise sur les figures les plus connues, Hortense Cornu, Victor Duruy, Wilhelm Froehner ; toutes surgissent au fil de l'ouvrage, leur rôle a déjà été abondamment souligné et examiné ailleurs, et l'absence d'index entrave ici une vision globale de leur influence. De nombreux autres intervenants, d'origines diverses, de compétences variées, entouraient l'empereur, lui apportant des avis fondés sur leurs expériences multiples, de fonctionnaires, d'officiers (Stoffel, Creuly, Julien de La Gravière...), de savants (de Saulcy, Maury...), d'universitaires (Le Bas, précepteur du prince pendant près d'une décennie, Alexandre Bertrand, Léon Renier...). Ce remarquable bouillonnement, imputable à la détermination de l'empereur de s'informer auprès des meilleurs et de les retenir auprès de lui, à sa volonté de s'impliquer personnellement, par diverses voies – le financement des opérations sur sa cassette, l'exposition au palais de Compiègne des trouvailles, la participation à des séances de travail –, est bien perceptible à travers deux contributions, de tonalités différentes : le récit, certes connu, mais vivant, chaleureux, de la mission de Renan en Phénicie (C. Robin, p. 125-154) associe de larges extraits de correspondance aux expériences vécues sur place par l'auteur de l'article ; les contours géographiques, la mise en place, les résultats des explorations officielles en Grèce du Nord et en Macédoine sont nettement définis et leurs résultats précisément cernés dans une étude plus austère (M. Sève, p. 109-124). Mais de nombreux autres volets de l'activité archéologique française dans le bassin méditerranéen auraient dû compléter ce panorama : le Proche-Orient, les fouilles du Palatin, les enjeux politiques de la concurrence avec les nations européennes, avec sa contrepartie – la collaboration scientifique avec les voisins, scandinave, danois, anglais –, les échanges avec les institutions complémentaires (le musée de Mayence notamment), la promotion de nouvelles techniques, tout spécialement la photographie, dont le spectaculaire essor symbolisait pour l'empereur les progrès techniques qu'il voulait encourager, tous ces éclairages auraient heureusement renouvelé la thématique et complété ce volume.

Monique DONDIN-PAYRE

Benjamin Moulet, *Évêques, pouvoir et société à Byzance (VIII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle). Territoires, communautés et individus dans la société provinciale byzantine*, Paris, Publications de la Sorbonne, Byzantina Sorbonensia 25, 2011, 613 p.

Ce livre comble une grande lacune dans l'historiographie : disons d'emblée que l'on dispose avec lui de la bonne synthèse longtemps attendue sur les évêques de la période byzantine centrale. L'ouvrage est issu d'une thèse de doctorat codirigée par M. Kaplan (Paris I) et J.-M. Sansterre (Bruxelles), qui ont en particulier transmis à l'auteur leur intérêt pour les sources hagiographiques. En effet, au sein du vaste corpus documentaire utilisé par B. Moulet, les *Vies* de saints, parfois eux-mêmes évêques, permettent une approche des réalités provinciales. Mais c'est l'ensemble des sources convoquées qui fournit la matière d'une riche introduction et de nombreuses et utiles annexes (prosopographie, listes hiérarchiques et cartes).

La première partie a pour titre « Évêques, communauté et territoire : géographie épiscopale, société provinciale et rapport à l'autorité ». Placée sous l'égide de réflexions empruntées aux géographes, elle débute par une étude du réseau des sièges épiscopaux, lequel dépend de la décision de l'empereur et, secondairement, du patriarche de Constantinople. À partir de l'édition par J. Darrouzès de dix listes appelées *notitiae* épiscopales, l'auteur s'attache, avec érudition, à préciser la chronologie et la localisation des évêchés, reflétant l'expansion de l'empire entre le VIII<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle.

La ville provinciale byzantine est une entité particulièrement difficile à saisir. Or, ce n'est pas un hasard si l'étude des évêques offre des clés précieuses pour tenter d'y parvenir. L'affirmation d'une ville entretient en effet un rapport étroit avec le pouvoir épiscopal. L'évêque contrôle non seulement la cathédrale et sa propre résidence, mais aussi les bâtiments voués à la charité. Il tient une place centrale dans l'imaginaire urbain en faisant souvent figurer sur son sceau le saint protecteur de sa ville, parfois d'ailleurs l'un de ses prédécesseurs sur le siège épiscopal. Bien que les propriétés rurales dont il dispose soient mal connues, l'évêque est inclus parmi les puissants par la législation agraire du X<sup>e</sup> siècle. Enfin, l'évêque illustre le poids de son siège épiscopal par ses déplacements, à commencer par les visites pastorales dans son diocèse. Mais les métropolitains (placés à la tête des provinces ecclésiastiques) et les archevêques se rendent surtout à Constantinople, de plus en plus dans le cadre du synode permanent qui se tient dans la capitale.

L'autorité des évêques repose sur des fondements bien établis, mais rencontre aussi des limites. Les canons conciliaires, progressivement intégrés dans la législation impériale, précisent les pouvoirs de l'évêque sur les ecclésiastiques, les moines et les laïcs. Pourtant, chacun de ces groupes sociaux a pu résister à cette autorité épiscopale, en jouant sur son prestige spirituel ou temporel selon le cas. C'est ce qui explique l'importance d'un texte comme le traité *De la hiérarchie* de Nicéas Stéthatos (XI<sup>e</sup> siècle), qui calque les préséances au sein de l'Église sur l'ordre de la cour céleste. À l'égard de la cour terrestre, la période iconoclaste révèle que les contestations du pouvoir impérial concernèrent surtout certains métropolitains présents à Constantinople, tandis que les évêques de base appliquaient bien souvent les ordres venus de la capitale. Mais l'épiscopat n'avait de toute façon que peu d'influence sur le choix du patriarche, qui relevait fondamentalement de l'empereur.

La deuxième partie s'intitule « Prêtre et fonctionnaire : parcours individuels et fonctions sociales ». Utiliser le terme de fonctionnaire exige en effet de bien distinguer *statut* épiscopal (impliquant le célibat – contrairement aux clercs inférieurs) et *fonction* dans la société byzantine. L'origine sociale des évêques mérite une approche

nuancée : si l'aristocratie fournit nombre de métropolitains, les titulaires de simples sièges épiscopaux peuvent être d'extraction plus modeste. Leur famille doit cependant leur avoir assuré une instruction correcte, qui permet justement une ascension sociale. À tous les niveaux sociaux, les futurs évêques se forment généralement dans l'Église, en particulier comme moines, même si quelques carrières laïques sont décelables. La nomination à un siège épiscopal repose essentiellement sur la cooptation, avec une intervention prioritaire du métropolitain pour choisir les évêques de sa province et du patriarche pour désigner les métropolitains. Comme ces derniers résident de plus en plus à Constantinople, le poids du patriarche s'accroît dans le recrutement de l'ensemble du corps épiscopal. Les pressions de l'empereur et des puissants sont réelles, mais résultent moins d'interventions directes que de l'appartenance de certains impétrants aux réseaux aristocratiques.

Cette insertion des évêques dans l'univers aristocratique pose le problème des intérêts poursuivis lors de leur carrière. Conformément aux canons, on note fort peu de transferts d'un siège épiscopal à l'autre. Or, les évêchés étaient non seulement inégalement prestigieux, mais aussi plus ou moins lucratifs, qu'il s'agisse de leurs ressources propres ou des gratifications impériales. Les évêques n'ont pas négligé d'occuper des charges au service de l'empereur, en particulier dans la diplomatie. Mais ils avaient surtout vocation à détenir l'un des nombreux offices de l'administration patriarcale à Constantinople. C'est surtout le cas de la charge de syncelle, le « second » du patriarche placé en contact étroit avec l'empereur : cet office convoité a fini par se dévaluer au XI<sup>e</sup> siècle par la multiplication de ses détenteurs. L'intervention du pouvoir central peut aussi avoir un effet négatif sur les carrières épiscopales : la période iconoclaste (VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle) connut des purges massives, mais elles furent largement suivies de réintégrations, tant elles auraient pu désorganiser l'encadrement des fidèles.

L'évêque se trouve avant tout placé à la tête de son diocèse. S'il dispose en particulier d'un immuable pouvoir d'ordination des clercs et de juridiction, il est plus difficile d'apprécier le reste de l'engagement du pasteur auprès de ses brebis. L'hagiographie véhicule le *topos* de l'évêque nourricier, mais les miracles mis en scène renseignent peu sur les pratiques quotidiennes. Plus assuré est le rôle des évêques dans la propagation de la foi droite, que ce soit auprès des hérétiques, des païens ou des juifs. La juridiction ecclésiastique s'exerce à la fois dans le cadre du synode métropolitain et dans celui du tribunal épiscopal propre à chaque diocèse, dont le personnel administratif reste mal connu. L'évêque détient le pouvoir de fonder les églises et dispose de l'autorité sur les monastères. Mais l'existence d'églises privées et de monastères « autodespotes » peut limiter son rôle respectivement à la consécration des édifices et à l'exercice de l'autorité spirituelle. La fortune des monastères, potentiellement source de revenus pour l'évêque, échappe de plus en plus à son contrôle réel.

À l'heure de la mort, l'évêque apparaît plus que jamais associé à sa cité. Lors de ses funérailles, son corps est suivi par une procession parcourant tout l'espace urbain. Le lieu d'inhumation dépend du statut de l'évêque défunt : au cas classique d'une église publique, singulièrement la cathédrale, répond la sépulture dans un monastère, surtout si l'évêque en fut le fondateur. Cette distinction peut recouper la question de l'accès de l'évêque à la sainteté, qui s'opère par la simple réputation, comme il est d'usage dans le monde byzantin. Cela n'empêche pas la prégnance du modèle ascétique et thaumaturgique, qui s'adapte simplement au cas épiscopal : les miracles bénéficiant à la collectivité y sont particulièrement présents, qu'ils aient lieu du vivant de l'évêque ou *post mortem*. Le souvenir des évêques n'est à peu près documenté que pour ceux d'entre eux qui devinrent saints. C'est tout l'enjeu de l'écriture hagiographique,

éventuellement patronnée par l'institution épiscopale elle-même : elle contribue à la fois à définir le saint et à célébrer sa mémoire.

Ainsi, ce gros ouvrage a permis à son auteur de prolonger, au sujet des évêques, des travaux comme ceux de L. Neville sur la société provinciale byzantine des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles (*Authority in Byzantine Provincial Society*, 2004). Le livre de B. Moulet prend place parmi les meilleures études sur un groupe social central pour l'histoire du Moyen Âge et peut par exemple se comparer au travail de G. Bührer-Thierry sur la même époque des IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles (*Évêques et pouvoir dans le royaume de Germanie*, 1997).

Vincent PUECH

Marios Costambeys, Matthew Innes, Simon MacLean, *The Carolingian World*, Cambridge, Cambridge University Press, Cambridge Medieval Textbook, 2011, 505 p.

R. McKitterick et J. Nelson ont renouvelé notre compréhension de l'histoire politique et culturelle des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles. Des *Mélanges* récents (*Frankland. Essays in Honour of Dame J. Nelson*, éd. P. Fouracre et D. Ganz, Manchester/New York, 2008) ont rappelé quel dynamisme elles ont insufflé à la recherche sur les Carolingiens. M. Costambeys, M. Innes et S. MacLean à leur tour ont réussi à écrire, en à peine 500 pages, un résumé enlevé de ce qu'elles ont enseigné. La comparaison entre ce nouveau manuel de référence et le dernier ouvrage du même format en langue anglaise (*The Frankish Kingdoms* de R. McKitterick, paru en 1983) donne la mesure du renouvellement qu'a connu l'histoire carolingienne ces trente dernières années. Les auteurs justifient en introduction leur objet d'étude – le « monde carolingien », plutôt que les royaumes francs – en rappelant que l'historiographie inspirée par les souverains a conduit à une « carolingianisation (*Carolingianising*) du monde franc » : à partir des années 750, l'histoire, si elle ne s'écrit pas à la cour, adopte toujours le point de vue du pouvoir central et n'évoque les périphéries que comme des dangers à éviter ou des proies à saisir. Il y a donc un « monde carolingien » qui n'est pas borné par les frontières de l'empire lui-même : c'est cet espace dont nous connaissons l'histoire parce qu'elle nous a été racontée au rythme ou au prisme des Carolingiens. Cette attention à l'historiographie et le choix de tenir compte de l'intensité des contacts culturels plutôt que de la stricte étanchéité des frontières politiques montrent que les travaux de R. McKitterick (notamment *History and Memory in the Carolingian World*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004) ont été assimilés avec profit. Deux chapitres thématiques (n° 3 sur la christianisation, n° 7 sur l'économie) profitent de cette définition géographique extensible : plutôt que de décrire l'Église carolingienne, les auteurs étudient « la christianisation », processus inachevé qui justifie l'expansion carolingienne au détriment des peuples germains puis slaves. Comme c'est le cas pour comprendre « l'économie » (c'est-à-dire les « échanges commerciaux », selon le sens que M. McCormick, *Origins of the European Economy. AD 600-900*, Cambridge, 2001, a donné à l'expression), il est alors nécessaire de voyager sur les rivages frisons de la mer du Nord, vers l'Italie du Sud et le monde musulman, pour voir les signes de la plus intense expansion commerciale et observer les traces de la christianisation carolingienne.

Les trois chapitres (chap. 2, 4 et 8) qui présentent l'histoire chronologique des royaumes francs, après 751, après 800 et de 840 à 888, sont des hommages directs aux deux historiennes auxquelles le manuel est dédié. Ils déroulent donc une histoire classique outre-Manche, encore peu familière au lecteur français : Carloman se retire du pouvoir (747) en laissant son fils Drogon à la garde d'un oncle Pépin inoffensif puisque sans enfant ; Pépin III n'est pas sacré en 751, mais seulement en 754, le témoignage des *Annales royales* et de la *Clausula* sur le sacre de Soissons étant trop tardif pour être pris au sérieux ; Bertrade, mère de Charlemagne, a négocié avec Didier roi des Lombards le mariage de la princesse Gerperge (769) avec son fils aîné pour appuyer ses ambitions au détriment de son frère Carloman ; le couronnement impérial du même Charlemagne a eu lieu après qu'un projet de mariage avec l'impératrice byzantine Irène a échoué (798) ; le déclin des Carolingiens commence aussitôt après, quand Charlemagne multiplie les capitulaires en autant de gestes d'impuissance ; l'obtention du titre impérial a peu changé la nature du gouvernement, et en particulier le pouvoir législatif du souverain. Le gouvernement est surtout une histoire de famille, notamment pour Charlemagne « serial monogamist and a prolific parent » selon le portrait qu'en a dressé R. McKitterick (*Charlemagne. The formation of a European Identity*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008), à propos d'une expression de J. Nelson (« Women at the Court of Charlemagne : a Case of Monstrous Regiment? », *Medieval Queenship*, éd. J. C. Parson, Londres, 1993, p. 43-61). Alors que la silhouette de Louis le Pieux se fait plus incertaine, l'histoire s'achève en apothéose avec le grand règne de Charles le Chauve, qui n'a pas beaucoup changé depuis *Charles the Bald* (J. L. Nelson, *Charles le Chauve*, Paris, Aubier, 1994, trad. française de l'ouvrage paru en 1992) : un rapide survol permet de rejoindre 888, date canonique de mort de l'empire carolingien. Les Carolingiens de Francie occidentale (888-987) restent dans leur ombre accoutumée.

Quand les auteurs n'auraient réussi qu'à donner cette sorte de magnifique fiche de lecture, informée, honnête, renvoyant toujours aux articles sous-jacents et aux sources, ils auraient déjà réalisé une prouesse et rendu un grand service aux étudiants. Pas de place pour l'histoire-bataille bien sûr – de Fontenoy (842), les auteurs ont retenu l'antidescription d'Engelbert, « Jamais il n'y eut sur un champ de bataille de pire massacre : rien dans cette bataille ne mérite éloge, ni souvenir, ni chant » et l'ont pris au mot ; il faudra aller chercher ailleurs les détails des campagnes ; la conquête de l'Aquitaine (742-768) tient en un bref paragraphe tandis que le royaume breton n'est jamais mentionné : *exit* l'Erispoë et le Nominœ de la légende française ou bretonne, *exit* aussi de l'index l'irremplaçable Leidrade évêque de Lyon et toute la Provence (Leidrade est en fait cité p. 293 comme bâtisseur d'une résidence royale) ; la Septimanie n'apparaît dans l'index que grâce à Bernard du même nom, qui a eu cette fois plus de chance que le preux Roland et Roncevaux, tout simplement omis. Eh bien, c'est heureux : le silence des auteurs permet de rappeler qu'à l'échelle de leur monde carolingien, la Francie occidentale, et surtout le Sud de la Loire, n'est qu'une périphérie mal arrimée. Les auteurs sont de toute façon peu intéressés par l'histoire politique ; la scansion chronologique 751-888 n'est pas discutée ; l'essentiel est ailleurs.

L'essentiel est dans la place nouvelle donnée à ces deux cœurs de l'Empire que sont la vallée du Rhin et de l'Italie lombarde et dans les deux chapitres thématiques (5 et 6) où les auteurs livrent leurs convictions sur la société rurale et les élites. Du fait des espaces retenus par les auteurs, on est loin des conclusions qu'on pourrait tirer plus à l'Ouest de l'Empire : la structure normale du peuplement est le village, et le village concentré ; les communautés rurales sont hiérarchisées,

avec des institutions représentatives et une certaine capacité juridique, sous l'effet conjoint de la législation royale et des efforts des propriétaires terriens ; la mobilité apparente des lieux d'habitation ne reflète pas un semi-nomadisme structurel mais la disparition de la spécialisation romaine des productions. La concentration pérenne de l'habitat en villages est associée à la création précoce (dès le VIII<sup>e</sup> siècle) de cimetières et d'églises, supports d'une identité villageoise. Cette société rurale voit le développement de la grande propriété aristocratique qui, seule, utilise une main-d'œuvre servile, au statut trop compliqué pour qu'on s'y arrête. Au cours du IX<sup>e</sup> siècle, elle est aussi polarisée à la faveur d'une spécialisation militaire de sa couche supérieure. La création du grand domaine, avec une résidence aristocratique séparée, traduit cette polarisation. L'interprétation du grand domaine est catégorique : les polyptyques sont des inventaires dressés sur ordre royal ; l'économie domaniale accompagne l'expansion du pouvoir carolingien, avec une solution de continuité complète par rapport à l'époque romaine ; elle a un effet positif sur la croissance agricole par le biais de la commercialisation de surplus considérables. Le tableau laisse l'impression d'une simplification un peu extrême : ni l'initiative et la rationalisation monastiques ni les transferts fonciers des alleutiers vers le domaine biparti (précaires ou autres) ne sont abordés.

Dans le cas des élites, les choix des auteurs sont encore plus tranchés. Renonçant aux nuances que le terme « élites » permet, ils avouent ne l'utiliser que comme un synonyme d'aristocratie (la série « Les élites dans le haut Moyen Âge » est ignorée). Cette aristocratie donc, on aurait tort de l'étudier d'une façon diachronique, comme un ensemble composé de grandes familles, puisque seule l'ingéniosité des historiens contemporains voit les *Rupertiner* sous la succession des comtes Rupert/Robert... Mieux vaut se concentrer sur les comportements des aristocrates, fondements de leur identité sociale : ils visent tous à démontrer l'excellence donc la supériorité des individus, leur *betterness*. Le roi sert de modèle et de référence, mais il ne faudrait pas surestimer l'influence de la cour dans la formation d'une aristocratie internationale, car « les Carolingiens n'ont pas créé l'aristocratie, ils en sont issus » (p. 304). Les familles, cousinages élargis, font de leurs biens épars et de leurs ramifications les deux racines de leur supériorité, même si les *honores* reçus du roi ne sont pas à mépriser : simplement, selon une idée chère à M. Innes, leur octroi ne favorise pas l'émergence d'hommes nouveaux dévoués au roi mais consacre plutôt l'existence de pouvoirs locaux dominants. Les femmes et les stratégies matrimoniales ne retiennent donc pas l'attention puisque, quelle que soit l'importance de Dhuoda et de la mémoire familiale, « le rôle déterminant que les femmes jouent dans l'accroissement et la transmission des biens familiaux n'est, dans une certaine mesure, qu'un rôle biologique » (p. 312).

Au total, ce manuel n'a pas la prétention d'être une somme sur les Carolingiens mais bien une interprétation des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, dans et autour du « monde carolingien » : avec ses partis pris et ses choix, c'est une réussite. Les auteurs sont arrivés à s'abstraire de la vision univoque produite par les sources narratives pour donner à voir le monde d'interactions entre propriétaires, paysans et aristocrates, voire moines, que reflètent bien mieux les sources diplomatiques. Transformer la sèche répétitivité des chartes en une passionnante histoire sociale est peut-être même leur principal talent : les lecteurs, et pas seulement les étudiants, s'émerveilleront de trouver, en dehors des habituelles *Annales* carolingiennes, une histoire si incarnée.

Marie-Céline ISAÏA

Yann Coz, *Rome en Angleterre. L'image de la Rome antique dans l'Angleterre anglo-saxonne du VII<sup>e</sup> siècle à 1066*, Paris, Garnier, coll. « Classiques », 2011, 512 p.

Avec *Rome en Angleterre*, Yann Coz propose la version publiée d'une thèse dirigée par Michel Sot (Paris IV) et soutenue en 2007. Pour autant, il a pris le soin de mettre à jour son travail en s'informant de publications plus récentes.

La place habituelle de l'héritage romain dans les mondes médiévaux européens justifie d'autant plus une enquête sur les liens entre la Bretagne et Rome que ceux-ci se sont renouvelés avec éclat lorsque Grégoire le Grand décida de réévangéliser l'île. Partant de ce constat, le but est de comprendre l'image que Rome a pu laisser dans l'espace insulaire, en sollicitant tout ce qui peut culturellement y renvoyer : image de la Cité, légitimation du pouvoir par le recours à ses empereurs, emploi et transmission de sa culture et de sa langue. À ce titre, Rome est définie *lato sensu*, ce qui permet d'inclure les faits culturels et politiques que l'*Urbs* a imposés au monde méditerranéen, depuis sa fondation jusqu'à sa christianisation. De la même manière, Yann Coz embrasse dans son étude la totalité de la période anglo-saxonne, de la migration jusqu'à la Conquête normande.

En se plaçant ouvertement dans la lignée de Wilhelm Levison, Margaret Deanesly et Michael Hunter, Yann Coz utilise abondamment les travaux de nombreux spécialistes européens, au rang desquels Michael Lapidge, Janet Bately ou Malcolm Godden figurent en bonne place. Citant la plupart des textes édités, il traque également son objet dans de nombreux manuscrits et dans le témoignage des sources matérielles (notamment numismatiques).

Pour mener à bien sa démonstration, Yann Coz organise son propos en trois grandes parties chronologiques, précédées d'un chapitre autonome consacré à l'enseignement et aux textes « universaux » de l'Antiquité tardive. Il met en avant la place des grammairiens « classiques » (Donat, Servius) et des premiers historiens du christianisme (Orose, Eusèbe, Augustin), en se centrant sur certains épisodes (destruction du Temple, grandes persécutions, règne de Constantin), afin d'analyser l'image qu'ils transmettent de la Rome antique. Mentionnant l'œuvre du breton Gildas, il souligne le statut d'étrangers que les Romains avaient chez cet auteur, avant de souligner la place prépondérante du monde grec dans les martyrologes (par opposition à l'Empire romain persécuteur).

La première partie porte sur les débuts de la période anglo-saxonne. Chez Aldhelm, l'image de Rome est en retrait par rapport au monde grec, et la culture païenne n'est mentionnée qu'en passant, sans occuper une place capitale. Chez Wynfrehth-Boniface, les références au paganisme sont escamotées, hormis lorsqu'elles permettent de mieux comprendre et utiliser la langue latine. Bède, enfin, témoigne d'un intérêt plus fort pour l'histoire de l'Empire et surtout pour l'histoire du christianisme antique. Même s'il évite de se complaire dans les références païennes, il n'hésite pas à les utiliser si besoin, témoignant d'un rapport apaisé et mieux maîtrisé à la culture antique. En sollicitant l'appui d'autres types de sources, Yann Coz conclut à la fascination pour une Rome (qui déborde amplement sur le monde grec), sur le rejet de la mythologie classique (considérée comme un mal nécessaire pour l'apprentissage linguistique), au profit d'une Rome chrétienne. En conséquence, Rome n'est guère utilisée comme moyen de légitimation du pouvoir, hormis sur quelques monnaies du VII<sup>e</sup> siècle ou sous le règne d'Offa.

La deuxième partie est centrée sur la période alfrédienne. Ce règne marque un rapport ambigu à Rome. La Rome des papes est une nouvelle source de légitimité,

tandis qu'une rupture définitive avec la culture antique se manifeste. L'idée d'une *translatio studii* qui trouve son origine chez les Hébreux permet de relativiser le rôle du latin dans l'histoire universelle et de donner sa place au vieil anglais. Le mouvement de traductions conforte cette idée d'une nouvelle langue de culture, tandis que les textes alfrédiens confirment un intérêt et une connaissance limités pour l'histoire impériale, la culture latine et l'histoire religieuse. Ce courant, en revanche, tente de contextualiser et de vulgariser les références, en les explicitant, tout en les adaptant au temps présent, par un effort d'actualisation. À ce titre, Rome ne constitue plus une réserve d'exemples ou une source de légitimité pour les Anglo-Saxons, mais plutôt un espace exotique dont la culture est devenue étrangère.

La troisième partie est consacrée aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles. Interrogeant la notion de culture impériale, Yann Coz remet en cause un paradigme imprécis à ses yeux. Certes, la recherche de l'unité culturelle et liturgique accompagne les conquêtes du X<sup>e</sup> siècle. Toutefois, l'apparition d'une revendication hégémonique sur le monde insulaire n'induit pas de revendication impériale ou la mobilisation d'un précédent « romain ». L'étude des titulatures royales et du couronnement d'Edgar en 973 confirme ce principe et expliquerait d'ailleurs que les Anglo-Saxons reconnaissent sans peine aux Ottoniens le titre d'empereur. Si le goût pour Rome semble connaître une vogue sous Æthelred II, Yann Coz précise que Rome ne devient jamais pour autant un moyen de légitimer l'autorité royale. Le chroniqueur Æthelweard s'arroge une titulature romaine, mais ne s'intéresse pas spécifiquement au passé romain, tandis que le culte des saints s'inspire du culte romain, mais sans chercher à s'approprier de reliques issues de l'*Urbs*. Ælfric constitue, à ses yeux, le seul contre-exemple : l'abbé de Cerne prête en effet une attention marquée aux évolutions historiques, insiste sur la compréhension de l'altérité culturelle romaine, tout en sollicitant l'exemple mémorable d'empereurs chrétiens. À terme, donc, si le rapport politique à Rome est renforcé (*pallium* des archevêques, denier de saint Pierre), les liens culturels sont très faibles, puisque les textes classiques semblent disparaître du bagage culturel anglo-saxon, tandis que le pouvoir trouve dans l'histoire insulaire ses propres facteurs de légitimation.

Au terme de l'ouvrage, l'image qui se dégage est celle d'une faiblesse globale de la référence romaine, toujours présente, mais jamais de manière très substantielle ou profonde. L'image de Rome et la culture latine sont sollicitées ponctuellement (notamment pour aider à la compréhension d'une langue fondamentale pour le christianisme, au moins avant les traductions du IX<sup>e</sup> siècle) et ne constituent presque jamais un moyen de légitimation du pouvoir royal – à la différence de ce que l'on peut notamment observer dans le monde carolingien. À ce titre, l'argument de Yann Coz me paraît convaincant : étant légitimes, les souverains anglo-saxons n'ont pas besoin de solliciter un modèle étranger pour justifier leur arrivée au pouvoir (contrairement à ce que les Carolingiens durent faire). Si la synthèse est ambitieuse et l'objet complexe, on peut regretter son caractère parfois flou, tant l'image et les traces de Rome recouvrent d'objets différents. L'ensemble, cependant utile, offre une synthèse agréable à lire, qui parvient efficacement à lier histoire culturelle et histoire politique. Au terme de l'ouvrage, nous pouvons surtout regretter l'absence d'un index, qui eût été d'une grande utilité dans un volume d'une telle ampleur.

Arnaud LESTREMAU

Martin Aurell (éd.), *La Parenté déchirée : les luttes intrafamiliales au Moyen Âge*, Brepols, Turnhout, 2010, 444 p.

Si la parenté est source de solidarités, elle n'exclut pas les déchirures internes. Les médiévistes insistent cependant davantage – ce qui n'exclut pas des nuances – sur le modèle de la parenté solidaire, présentée dans sa cohésion, notamment pour élaborer ses stratégies et se protéger de toute atteinte, physique ou symbolique. Le présent ouvrage, qui constitue les actes du colloque organisé à Poitiers en mars 2009, cherche à montrer que le groupe familial n'est pas toujours « monolithique, solidaire et cohérent » (p. 11) : même si les sources ne sont pas prolixes sur ces épisodes que l'on s'attache souvent à dissimuler, voire à oublier, les discordes familiales, quelles que soient les formes qu'elles prennent, sont réelles. Les auteurs cherchent donc à en comprendre les causes et les manifestations et à saisir ce que révèle le discours qui nous est parvenu sur ce qui est considéré le plus souvent comme un grave désordre, voire une transgression, qui n'affecte pas seulement la parenté, mais aussi l'ensemble de la société.

Paru dans l'année qui a suivi l'organisation du colloque, l'ouvrage regroupe 20 articles qui permettent d'aborder la question sous une multitude d'angles. Ils envisagent essentiellement la seconde moitié du Moyen Âge, mais proposent deux contributions sur les époques mérovingiennes et carolingiennes. Ils sont pour la majorité centrés sur la France, avec une part belle accordée aux régions méridionales, mais quelques dossiers permettent de faire des incursions en Aragon, en Italie, dans l'Empire ou dans l'espace anglo-normand. Ils s'intéressent d'abord aux familles royales et princières, mieux éclairées par la documentation, mais abordent parfois les élites moins prestigieuses, qu'elles soient seigneuriales, urbaines ou paysannes, voire des couches de la population plus modestes. Ils mettent en avant le rôle des hommes, surreprésentés dans la documentation laissée par des sociétés marquées par leur domination sociale, mais ne manquent pas de s'intéresser à la place des femmes lorsque les sources le permettent. Ils s'appuient pour la plupart sur une documentation écrite, privilégiant sources narratives et diplomatiques, voire archives judiciaires, mais deux d'entre eux proposent une approche iconographique de la question pour la fin du Moyen Âge à partir de l'étude d'enluminures et d'armoiries.

L'ensemble de ces articles forme un tout cohérent qui s'organise en trois parties, précédées d'une introduction et suivies d'une conclusion. Dans une longue introduction (p. 9-59), Martin Aurell s'attache d'abord à dresser une typologie des conflits familiaux, dans laquelle il opère une distinction entre, d'une part, les conflits verticaux ou intergénérationnels, d'autre part, les conflits horizontaux qui opposent des individus au sein d'une même génération et enfin les conflits qui peuvent résulter du mariage – alliance en théorie, mais instable comme tout accord –, avec une attention particulière au rôle que peut y jouer l'épouse. Martin Aurell fait ensuite la liste ensuite des arguments avancés par les contemporains pour tenter d'expliquer ces gestes condamnables – et le plus souvent condamnés –, ainsi que ceux proposés plus récemment par les historiens, en termes historiques (évolution des structures de parenté) ou anthropologiques (rôle des conflits dans les sociétés).

La première partie regroupe sept articles qui insistent plus particulièrement, en balayant l'ensemble de la période médiévale, sur l'un ou l'autre type de conflit : « mari contre épouse, père contre fils, oncle contre neveu ». Sont ainsi envisagés les cas suivants : violences entre rivales et entre vieilles et jeunes dans la famille royale mérovingienne (N. Pancer, p. 63-78) ; conflits des VI<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles entre belle-mère et

beau-fils, entre parents et enfants ou entre époux, résultant d'un mariage ou d'un remariage (S. Joye, p. 79-94) ; opposition à la fin du XII<sup>e</sup> siècle de Raimond VI à son père le comte Raimond V de Toulouse (L. Macé, p. 95-106) ; tensions entre parents et enfants ou entre époux exprimées par le biais du testament, à Marseille aux XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles (F. Michaud, p. 107-127) ; dissensions entre parents proches (consanguins ou affins) amenés à cohabiter dans la paysannerie des Alpes occidentales de la fin du Moyen Âge (N. Carrier, p. 129-145) ; usurpation du pouvoir par l'oncle aux dépens d'un neveu justifiée par ce qui est progressivement considéré comme le bien commun (G. Lecuppre, p. 147-156) ; recours, dans l'Aragon des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, au tribunal par un homme ou une femme (de leur propre initiative ou poussés par leur famille) pour obtenir la proclamation publique qu'il n'y a entre eux ni mariage ni fiançailles, procédure qui laisse la porte ouverte à tous les abus (M. Charageat, p. 157-173). Il en ressort que ces conflits s'intègrent dans un contexte plus large lié aux structures politiques et à la sociabilité aristocratique (Pancer, Lecuppre), qu'il convient aussi de replacer dans le cadre des cycles familiaux qui font alterner les périodes de grande cohésion avec les phases de compétition acharnée (Joye) ou se succéder les générations à un rythme plus ou moins rapide (Carrier), ainsi que dans le cycle de vie des individus (Michaud), dans le cadre de lois tacites tournées contre l'enfant, la femme et l'étranger (Lecuppre) et dans les brèches laissées ouvertes par les normes (Charageat).

La deuxième partie, composée aussi de sept articles qui reviennent sur certains types envisagés dans la première partie, est, quant à elle, davantage centrée sur les motifs de ces conflits, la « lutte pour le pouvoir et le patrimoine », ce qui a souvent été noté dans les premières contributions, ainsi que les formes qu'ils prennent, voire le sens ou la portée qu'ils peuvent avoir. Éclairant la deuxième moitié du Moyen Âge, elle envisage successivement : le rôle de l'Église dans le conflit qui oppose les comtes d'Anjou, Geoffroi le Barbu à son frère Foulque le Réchin dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle (J.-H. Foulon, p. 177-202) ; les homicides familiaux, considérés comme transgressifs, dans la Gascogne occidentale des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles (F. Boutouille, p. 203-212) ; les conflits d'héritage dans la basse vallée du Rhône de la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle (C. Johnson, p. 213-231) ; les rivalités – rares – dans quatre familles de la haute aristocratie poitevine entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle (G. Damon, p. 233-250) ; les tensions qui affectent certaines coseigneureries du Massif central entre le XII<sup>e</sup> et le XIV<sup>e</sup> siècle (C. Rémy, p. 251-268) ; les discordes familiales dans la noblesse de l'Italie des communes du XIII<sup>e</sup> au début du XV<sup>e</sup> siècle (G. Castelnuovo, p. 269-278) ; le rôle structurant de la discorde dans les familles princières de l'Empire entre le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle et le XV<sup>e</sup> siècle (J.-M. Moeglin, p. 279-291). Il en résulte la nécessité d'être particulièrement vigilant à la vision déformante donnée par les sources qui n'offrent des conflits familiaux qu'une vue partielle : d'une part, elles n'éclairent que certains conflits, et uniquement certaines étapes ; d'autre part, elles n'en donnent qu'une vision, toujours partisane, susceptible donc de varier d'une région à l'autre et d'un siècle à l'autre. Ces conflits restent, par ailleurs, rarement uniquement familiaux dans la mesure où y interviennent très souvent des forces extérieures (Église, partisans, tribunaux, etc.) soit pour en tirer intérêt, soit pour trouver un compromis acceptable par tous. Plusieurs auteurs lient, en outre, ces conflits à la marge de manœuvre dont disposent les individus au sein de la parenté (Johnson, Damon, Castelnuovo).

Ces idées sont souvent reprises dans la troisième et dernière partie. Constituée de six articles portant sur les XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles, qui reviennent sur certains types de conflits familiaux évoqués en première partie, très souvent liés à des enjeux

de pouvoir, comme l'a souligné la deuxième, elle se penche plus particulièrement sur la perception et la représentation des conflits familiaux dans la littérature — historique, généalogique et romanesque — ainsi que dans l'iconographie. Sont ainsi envisagés : les leçons que Geoffroi de Monmouth cherche à donner à ses contemporains dans les années 1130 à partir du récit des conflits familiaux dans son *Histoire des rois de Bretagne* (O. de Laborderie, p. 295-320) ; l'utilisation nuancée de la figure biblique d'Absalon par les sources anglo-normandes des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles en référence à des comportements récents observés dans la famille royale (X. Storelli, p. 321-341) ; la manipulation du passé au tournant des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles par Lambert d'Ardres, notamment quant au traitement des querelles ou luttes qui ont opposé les ancêtres du jeune Arnoul, comte de Guînes destinataire de son *Histoire*, de manière à faire œuvre de pédagogie (J.-F. Nieus, p. 343-358) ; les conflits qui opposent oncle maternel et neveu(x) dans deux romans arthuriens, composés fin XII<sup>e</sup>-début XIII<sup>e</sup> siècle, *Perlesvaus* et la *Suite de Merlin*, où ils visent à proposer un idéal dépassant les liens familiaux (C. Girbea) ; l'image du conflit familial (notamment de Caïn et Abel) dans les enluminures de plusieurs bibles historiques réalisées fin XIII<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècle (C. Voyer, p. 379-400), appuyée sur la reproduction en couleur de 19 d'entre elles en fin de volume ; « la guerre des signes » qui peut accompagner les conflits familiaux et se traduire par la revendication des armoiries par certains parents et sa contestation par d'autres (L. Hablot, p. 401-410).

C'est, enfin, à Anita Guerreau qu'est revenu le soin de conclure (p. 413-429) sur ce travail collectif. Après avoir rappelé « les caractères principaux de l'organisation et du fonctionnement de la parenté dans la société médiévale » (fonction de la parenté ; filiation cognatique ; rôle de l'alliance ; vision du monde influencée par la pensée chrétienne), elle propose quelques « considérations complémentaires » sur l'apparente contradiction entre solidarité et conflits, la distinction qui existe entre parents paternels et maternels — même dans un système cognatique —, la marge de manœuvre de l'individu dans le groupe, les évolutions observables entre le haut Moyen Âge et l'époque moderne. Enfin, elle termine sur des questions de méthode, en soulignant notamment la nécessité de préciser le vocabulaire utilisé, de s'intéresser aux parents lointains ainsi qu'aux alliés proches et de ne pas se laisser abuser par le miroir déformant des sources qui valorisent le masculin et la filiation.

Au total, ce volume qui retiendra l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux structures familiales et au fonctionnement de la société médiévale, met en lumière « l'extrême complexité d'un système social qui a duré plus d'un millénaire et a évolué tout au long de la période » (p. 413) et propose certaines analyses pour contribuer à sa compréhension.

Emmanuelle SANTINELLI

Patrick Corbet et Jackie Lusse (éd.), *Ex animo. Mélanges d'histoire médiévale offerts à Michel Bur*, Langres, D. Guéniot, 2009, 560 p.

Ces Mélanges offerts à Michel Bur, professeur émérite d'histoire médiévale (Nancy-II), membre de l'Institut, concernent l'histoire religieuse, la seigneurie et le peuplement dans le Nord-Est de la France. L'étude de la diffusion du culte de saint Hilaire de Poitiers par P. Corbet montre qu'il caractérise les régions d'occupation

ancienne ; ce défenseur de l'orthodoxie est choisi pour souligner que l'église qui lui est dédiée n'a jamais vacillé et sa commémoration offrait l'occasion de rappeler ses luttes dogmatiques. H. Mouillebouche étudie les cercles de paix, cimetières et châteaux en Bourgogne montrant que les enceintes cimétériales sont rares, mais qu'environ un quart des châteaux se sont implantés sur des cimetières et prieurés fortifiés, alliant *incastellamento* et *inecclesiamento*, c'est la preuve d'une fusion prégrégorienne que les redéfinitions de la fin du XI<sup>e</sup> siècle vont remettre en cause, en isolant l'église et le cimetière. J. Lusse édite et analyse une liste abbatiale concernant Montiers-en-Argonne aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, témoignage essentiel sur les débuts de ce monastère cistercien et sur les difficultés rencontrées, notamment les conflits avec les puissants laïcs. Ces problèmes sont reflétés par la lenteur de la construction de l'abbatiale. A. Saint-Denis s'intéresse au chantier de la cathédrale de Laon dans la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle, dans le cadre d'une reconstruction planifiée du quartier capitulaire dans un contexte d'essor économique et grâce à l'engagement de Gautier de Mortagne doyen puis évêque, qui rassemble capitaux et hommes pour son projet, éclairé par l'analyse de sources liturgiques. Comme le montre P. Demouy, c'est le chapitre de Reims qui, au XIII<sup>e</sup> siècle, prend en main le chantier de la cathédrale. La politique d'investissement et de mise en valeur très dynamique d'un temporel important et varié (champs, forêts, maisons, droits seigneuriaux, dîmes) grâce à des lotissements et des défrichements permet, dans le cadre d'une économie dynamique, de dégager un numéraire important qui porte le chantier. G. Giuliano étudie un lignage lorrain : les sires de Riste aux XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. Le château, qui se trouvait dans l'actuelle commune de Homécourt sur un site d'éperon, a sans doute été fondé par l'avoué de Briey pour contrôler la vallée de l'Orne. Cette terre dépendait de l'évêque de Metz depuis la donation de la célèbre comtesse Mathilde († 1115). Il fut donné en fief aux comtes de Bar, apparentés à Mathilde, passa par mariage dans la famille des Folmar et échut à une branche cadette. Un conflit avec le comte de Bar entraîna la destruction du château en 1215 et la famille, repliée sur Lunéville, s'endetta irrémédiablement. Ch. Kraemer recense 110 sites de châteaux dans le Verdunois aux XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles. Les puissants châteaux princiers perchés (Hattonchâtel) formaient un maillage discontinu qui se poursuivit ensuite en plaine et fut finalement complété par les maisons fortes de châtelains souvent modestes. Les plus gros châteaux attirent le peuplement, mais les autres sont bâtis à l'écart (moins d'un kilomètre de l'habitat), bien qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle ils soient associés à sa défense et parfois à l'origine d'une nouvelle paroisse. E. Affolter, A. Bouvard et J.-C. Voisin font le bilan des recherches sur les bourgs fortifiés en Franche-Comté à travers six exemples analysés. K. Horikoshi rappelle que le moulin banal ne pouvait être construit que par le seigneur, il était nécessaire d'en réglementer la construction pour ne pas surcharger les cours d'eau. C'est ce qui est à l'origine du paiement d'une redevance, un droit sur le cours d'eau. C. Guyon étudie saint Michel dans la France de l'Est où le culte est bien implanté, ce qui s'explique par le rôle des moines et la place dans l'Empire, puis à partir du XIII<sup>e</sup> siècle de la France. Souvent lié à l'eau, Michel se présente comme le guide des trépassés et peut au besoin infléchir le jugement de l'âme du défunt. Ce culte assez optimiste, qui repose sur la confiance dans le salut, se poursuit à l'époque moderne.

Cet ouvrage riche en documentation offre des études détaillées de cas, un grand nombre de cartes et de plans, ce qui en fait un outil précieux pour les étudiants et les chercheurs.

Anne WAGNER

Yann Dahhaoui et Jean-Daniel Morerod (éd.), *Saint Guillaume de Neuchâtel : nouveaux documents, nouvelles perspectives, Revue historique neuchâteloise – Musée neuchâtelois*, 146<sup>e</sup> année, n° 4, 2009, p. 249-412.

Les actes d'un colloque tenu en 2008 éclairent « les » vies d'un singulier chanoine de la collégiale Notre-Dame de Neuchâtel mort en 1232. J.-D. Morerod collecte dans les chartes les occurrences de ce « chanoine fantomatique » (p. 301) qui apparaît vingt-cinq fois comme « maître Guillaume de Neuchâtel, chanoine de Lausanne » entre sa collation en 1224 et 1229. S'ajoutent quatre mentions dans les sources neuchâteloises entre 1196 et 1229 : Guillaume aurait servi l'évêque Berthold de Neuchâtel († 1220), de la famille comtale. M. de Tribolet éclaire l'office de chapelain-secrétaire comtal qu'eut Guillaume. Une notice de 1234 rappelle le remplacement dans la collégiale de la prébende de *felix memorie magister W. capellanus et canonicus*, qui permet à ce chancelier sans le nom d'être le commensal du comte et de détenir son sceau. Ch. de Reynier décrit la collégiale seigneuriale fondée vers 1180 dont l'église ambitieuse, commencée dix ans plus tard, s'achève à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Cela transforme le bourg en chef-lieu d'une seigneurie taillée entre Jura et Seeland. En 1232, le chœur roman et quatre travées de la nef sont érigés. Les moyens engagés sur la colline castrale tranchent avec les six canonicats. Sans citer de source, « la tradition » prétend que le chanoine fut inhumé devant le portail – érigé à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle – et suppose que l'autel dédié au saint connu en 1281 s'y trouvait déjà, en relation avec la sépulture primitive. La tombe devant la façade ferait de Guillaume l'inspirateur majeur sinon l'*operarius* de la collégiale.

Ce personnage qui se saisit mal de son vivant est ensuite abordé par son culte. A. Glaenzer a en effet trouvé le testament d'un chanoine (1281) fondant une chapellenie de deux prêtres à l'autel Saint-Guillaume. Un fils du comte de Neuchâtel, chanoine de Chalon, élit sépulture devant l'autel en 1287. Au XIV<sup>e</sup> siècle, une « maison de saint Guillaume » donnant sur le cloître désigne une partie des bâtiments capitulaires. Une visite épiscopale de 1416 mentionne la chapellenie Saint-Guillaume. Surprenante est l'érection vers 1440, selon le souhait du comte Jean de Fribourg, d'une chapelle Saint-Guillaume devant le portail occidental pour le fermer totalement. Le Neuchâtelois Frédéric Barillier pense au XVIII<sup>e</sup> siècle que cette chapelle était placée sous le vocable de Guillaume, archevêque de Bourges († 1209) canonisé en 1218. G. Oguey et J.-D. Morerod cherchent des souvenirs iconographiques. En 1519, le bourg offre un vitrail de « monseigneur saint Guillaume » avec un ange tenant les armes de Neuchâtel à la collégiale de Saint-Imier (dioc. Lausanne). À la même époque, la façade de la collégiale Notre-Dame reçoit un vitrail portant les écus des 12 cantons avec un personnage nimbé, portant chasuble et brandissant une étoile, qui pourrait être Guillaume. La brillante étude de Y. Dahhaoui (« Le culte de Guillaume de Neuchâtel ») implique des redites qui ne lui sont pas imputables. Avant 1300, la mort de Guillaume est inscrite dans une chronique (Aubri de Trois-Fontaines), trois annales alsaciennes et un *exemplum* d'Étienne de Bourbon qui fut informé par le prieur dominicain de Besançon. Si le culte est reconnu par l'évêque de Lausanne avant 1281 quand un autel du nom du chanoine est attesté, la mention d'un autel Saint-Guillaume en 1287 n'implique pas l'existence d'une chapelle du même vocable (*contra* p. 260). Une clai de manuscrit révèle une *legenda* du saint copiée autour de 1300, abrégé d'une *vita* disparue. Une antienne qualifie même le clerc de « bon berger, saint père et protecteur », texte emprunté à une antienne de l'archevêque d'York Guillaume FitzHerbert († 1154). Sept *miracula* conservés dans un bifeuillet copié au XV<sup>e</sup> siècle impliquent l'existence d'un *liber miraculorum*. Avant 1457, la collégiale a donné des reliques à Cluny qui fête le confesseur le 7 mai. Le *dies*

*natalis* (29 mars) et l'*exhumatio* (5 septembre) de Guillaume sont traqués dans les calendriers du diocèse et de celui de Sion. Dans son missel en 1488, Guillaume Grimaître recense 88 saints portant son nom. Il est persuadé que le saint de Neuchâtel, d'origine anglaise et portant le cilice, jeûnant et veillant, fut curé du bourg avant d'y être chanoine, ce qui permet à Grimaître de s'identifier à lui. Au diocèse de Constance, on fonde en 1518 une chapellenie en l'honneur des saints Guillaume, Wolfgang et Blaise à Notre-Dame d'Oberbüren qui prendrait le relais comme sanctuaire à répit de la collégiale de Neuchâtel où un enfant avait retrouvé un instant la vie au contact du tombeau de Guillaume en 1474. Cette mention met en rapport deux lieux séparés par 200 km. Les sources ne peuvent prouver que le chanoine fut un anglais étudiant à Paris persuadé par deux fils d'un comte de Neuchâtel de venir dans leur bourg, ainsi que l'écrit une *vita* du XV<sup>e</sup> siècle. Il est en outre abusif et anachronique d'en faire un « universitaire » (*contra* p. 312). Un dernier détour passe par le diocèse de Sion. Par G. Cassina, on apprend que c'est comme doyen sédunois que Guillaume de Rarogne fonde sa chapelle funéraire près de la cité dans la collégiale fortifiée de Valère, bizarrement appelée cathédrale (p. 353). Depuis une restauration récente, Guillaume s'y devinerait, nimbé, tonsuré, portant un large habit et tenant un livre. Une peinture presque disparue et connue par des dessins représenterait le saint au chœur de la chapelle de Tourbillon, château rebâti par Rarogne devenu évêque. En 1447, ce dernier dédicace ce lieu aux saints Georges, Grat évêque et *Guillermus prepositus Novicastris*. Le cartouche évoque « Saint Guillaume d'Angleterre prévôt de Neuchâtel » si l'on en croit son découvreur en 1841 et le saint, aumusse sur le bras, tient une palme. Les contours de ce culte sont décidément bien flous.

Prenons du recul. S'il existe bien un culte local de Guillaume, les autres manifestations sont ténues, à la manière des cultes autorisés par le pape dans les limites d'une abbaye ou d'un ordre. Loin de la Suisse, Yves Hélori eut la même vie discrète que Guillaume mais un succès supérieur : après des études à Paris et à Orléans, il devint curé puis official sans devenir chanoine. Mort en 1303 et enterré dans la cathédrale de Tréguier, jouissant ensuite d'un mausolée, Yves est canonisé en 1347 et honoré par des églises et des confréries jusqu'à Rome. Guillaume est plus proche de Nicolas Appleine († 1466), chanoine de Prémery (dioc. Nevers) : sa vie est méconnue, son tombeau produit des miracles dans un cadre diocésain, même si Louis XI se fait apporter sa robe. Les saints chanoines sont des marginaux de la sainteté, tout au plus peut-on citer le chanoine de Rimini Giovanni de Verucchio († 1388) ou Jean Népomucène († 1393) à Prague. Le chapitre de Lausanne n'a pas voulu récupérer le corps de Guillaume ni une partie, faute d'intérêt. Rien, pas même « la règle canoniale », n'invite un chanoine à reposer dans sa collégiale (*contra* p. 288). Il faut s'interroger sur l'absence de la mort du chanoine et de miracles dans les *Gestes des évêques de Lausanne* et les notes de Conon d'Estavayer, prévôt de Lausanne contemporain de Guillaume : silence volontaire pour ne promouvoir que les miracles de la Vierge qui commencent justement en 1232 ou silence compréhensible, car le culte de Guillaume n'est lancé que plusieurs décennies après par le milieu neuchâtelois ? Guillaume ne pourrait-il pas être un instrument de gloire pour la famille qui reçut le titre comtal vers 1196 mais qui a perdu le droit de battre monnaie en 1221 ? Mais les comtes ont dans tous les cas rapidement abandonné le chanoine puisqu'on ne les voit jamais le promouvoir, pas même dans leur imposant cénotaphe érigé en 1372. Il manque peut-être une étude sur le culte des saints de l'Église de Lausanne qui donne – ce n'est pas rien – deux évêques jouissant d'un culte dès après leur mort : le cistercien Amédée († 1159) et Boniface († 1260) qui résigne en 1239. Il faudrait aussi s'assurer de l'absence du culte de Guillaume au chapitre de Lausanne, notamment dans les testaments. Les chanoines de collégiales et de cathédrales ne sont pas les

promoteurs de la sainteté d'un confrère. Isolat dans un diocèse de taille moyenne, la collégiale est une modeste institution qui accueille un pèlerinage au tombeau difficile à mesurer, sans que l'on devine une *elevatio* pour une chässe.

Dans la postface, M. Goulet rappelle que la Congrégation des rites radia Guillaume du Propre de Lausanne en 1853. La fin du livre transcrit et traduit dix sources. L'étude approfondie des *miracula* eût complété le rayonnement du saint et éclairé la sépulture dans sa matérialité (une fille est placée « sur la pierre tombale »). *Nobilis mulier domina de Pesmes* envoyant une aveugle au tombeau pourrait être Jeanne de Pesmes (dioc. Besançon) unie en 1327 à Othon II de Grandson dont le château domine le lac de Neuchâtel. Montbenoît est une abbaye de chanoines réguliers et non de bénédictins (p. 302), Évrard de Rochefort n'est pas un « grand juriste » de l'Église de Langres, mais son chantre (p. 307), Autrey-lès-Gray est un prieuré augustin et non une collégiale (p. 335). En traitant de ce qui est presque un hapax historiographique, ce livre n'a pas choisi la facilité de sources bavardes et a fait feu de tout bois. Il insiste plus largement sur l'existence de cette discrète mais bien réelle sainteté à l'échelle d'un ou deux diocèses.

Jean-Vincent JOURD'HEUIL

C. H. Lawrence (éd. et trad. anglaise), *The Letters of Adam Marsh*, volume II, Oxford, Clarendon Press, Oxford Medieval Texts, 2010, X + 373 p.

Avec le second volume de l'édition, accompagnée d'une traduction en anglais, des lettres d'Adam Marsh par C. H. Lawrence, le public dispose désormais de l'ensemble de cette remarquable correspondance, sans doute compilée au sein de l'école franciscaine d'Oxford dans les deux décennies qui suivirent la mort de leur auteur en 1259. Comme le rappelle l'éditeur dans l'introduction générale qui figure en tête du premier volume, il s'agissait sans doute, pour les franciscains d'Oxford, de fournir aux membres de l'ordre une sorte de formulaire, tout comme d'utiliser ces lettres à des fins de propagande. Adam Marsh était en effet admiré par ses contemporains pour son œuvre de théologien – dont il ne nous reste toutefois rien. Surtout, il joua un rôle central à la fois dans son ordre, dans les débats qui agitèrent l'université d'Oxford, dans les relations entre l'ordre franciscain et les séculiers, et au sein des élites curiales pendant une période particulièrement mouvementée de l'histoire politique anglaise. Sa correspondance témoigne de la place des franciscains dans la vie de l'Église anglaise vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, de leur rôle dans les événements politiques, comme de l'atmosphère qui prévalait, dans certains cercles, à la veille du mouvement de réforme baronnial, et à ces différents titres elle constitue un témoignage historique de premier plan, dont la valeur est reconnue depuis longtemps. Le style souvent obscur adopté par Adam Marsh rend ses lettres d'une lecture difficile : J. S. Brewer en avait donné une édition pour la *Rolls Series* en 1858, mais ce n'est pas le moindre mérite de cette nouvelle entreprise que d'en permettre une lecture aisée grâce à une traduction élégante et claire.

À quelques exceptions près, les lettres d'Adam Marsh, qui couvrent la période 1241 à 1259, sont classées par destinataire. Elles ne comprennent pas de clause de datation, mais C. H. Lawrence a pu toutefois en dater un certain nombre, ce qui permet de constater qu'aucun regroupement chronologique ne fut envisagé au moment de la compilation. C'est dans le premier volume que l'on trouve notamment les lettres adressées à Robert Grosseteste, que l'évêque de Lincoln légua sans

doute aux franciscains d'Oxford en même temps que ses livres. Le second volume rassemble des lettres destinées à des membres de l'ordre – en particulier William de Nottingham, ministre de la province anglaise –, mais aussi à quelques séculiers et à des membres de la cour royale ou des élites nobiliaires. Une grande partie de ces lettres ne concernent que des affaires d'ordre pratique – recommandations pour une nomination à un bénéfice, arbitrages, interventions auprès de personnes bien placées en cour en faveur d'individus (plusieurs veuves obtinrent ainsi son appui pour des affaires en justice) ou d'établissement religieux impliqués dans des procès ou souffrant d'exactions. Quelques-unes nous montrent les relations ambiguës d'Adam Marsh avec le monde séculier : il intervint fermement auprès du ministre de son ordre en faveur de Robert Grosseteste, et on le voit dispenser des conseils destinés à contourner la législation d'Innocent IV qui interdisait aux prélats d'avoir recours à des frères pour leurs affaires, mais c'est à contrecœur qu'il fréquenta lui-même l'entourage de l'archevêque de Cantorbéry.

D'autres lettres enfin relèvent avant tout du domaine spirituel, et témoignent de l'importance d'Adam Marsh comme guide spirituel auprès des grands. À cet égard, la dernière lettre de la collection, adressée à l'archevêque de York Sewal de Bovill peu après sa nomination, constitue un cas particulier : il s'agit d'un véritable traité spirituel, qui circula d'ailleurs séparément du reste de la collection et dont les différentes sections sont rubriquées. On y trouve notamment des considérations sur la figure du bon pasteur, sur la prière – on peut quasiment parler à propos de cette section d'un traité séparé –, sur la défense de l'Église d'Angleterre face aux dangers qui la menacent, à l'intérieur comme à l'extérieur. On peut aussi classer dans cette catégorie les lettres envoyées à la reine, Aliénor de Provence, ainsi qu'à Simon de Montfort et à son épouse. Adam Marsh semble avoir systématiquement pris le parti du comte de Leicester alors même que les accusations lancées contre celui-ci jetaient une lumière crue sur la dureté de son gouvernement en Aquitaine, et il intervint auprès de la reine pour permettre à Simon de Montfort de rentrer en grâce. Les travaux de John Maddicott ont permis de mieux connaître l'influence des franciscains sur le réformateur baronnial : les lettres qu'Adam Marsh adressa à Simon de Montfort sont un remarquable témoignage de cette influence, Adam offrant à son destinataire de le guider dans sa quête spirituelle, lui recommandant par exemple la lecture du Livre de Job et de son commentaire par Grégoire le Grand. Toutefois, il n'hésita pas à lui adresser, comme à son épouse, de sévères mises en garde, rappelant au comte son devoir de protection du peuple, ou la nécessité de mieux contrôler sa parole, ainsi que la crainte du châtement divin, et à Aliénor de Montfort les vertus de modestie et de modération. Cette même exigence se retrouve dans les lettres où on le voit intervenir pour empêcher certaines promotions qu'il jugeait scandaleuses, ou pour rappeler des frères à l'ordre. Toutefois, si l'on met à part l'épisode des sermons qu'Adam Marsh prononça à la cour dans un moment de tension entre Henri III et son beau-frère, et qui conduisirent à sa disgrâce temporaire, il semble qu'il ait conçu son rôle avant tout comme celui d'un modérateur et d'un médiateur, préférant ainsi, dans le domaine politique, comme pour la défense et la réforme de l'Église, la prière au combat, l'obéissance à la révolte.

Plusieurs lettres jettent un éclairage précieux sur la vie de l'université d'Oxford comme sur les conflits qui la traversaient. Adam Marsh intervint fréquemment auprès du ministre provincial en faveur de certains maîtres, évitant aux uns le fardeau d'un enseignement trop précoce ou les dirigeants vers d'autres centres scolaires, obtenant une aide financière pour les autres, ou encore, pour des sujets qu'il estimait particulièrement brillants ou prometteurs, des livres ou des assistants. On le

voit ainsi intervenir en faveur de Thomas Docking, réclamant pour lui une Bible qui avait appartenu à un membre de l'ordre. Il nous renseigne aussi sur les techniques du travail universitaire : dans une lettre réclamant auprès du ministre provincial la nomination d'un assistant pour un lecteur écrasé par sa tâche, il suggère à quel point les techniques de l'écrit dans l'enseignement devaient représenter un investissement et une fatigue considérables.

La correspondance d'Adam Marsh constitue en effet une source majeure sur la place de l'écrit dans la culture et la société anglaises du XIII<sup>e</sup> siècle. De très nombreuses lettres font allusion à l'existence d'une large correspondance et d'un réseau épistolaire serré ; elles enclosent elles-mêmes souvent des lettres recopiées au bénéfice du destinataire. Si Adam Marsh dit toujours préférer le face-à-face, notamment dans les relations amicales, on voit qu'il fait un très large usage de l'écrit comme substitut à la rencontre. Toutefois, ces lettres sont loin de tout dire : souvent, leur porteur complétait le message écrit par des précisions orales qui nous échappent, et les événements politiques du temps font souvent l'objet d'allusions savamment voilées et coulées dans un langage nourri de références bibliques. Ainsi, dans la lettre 142 adressée à Simon de Montfort, Adam Marsh explique qu'il refuse de s'exprimer par écrit sur une question d'importance. Mais il y fait l'éloge inspiré des efforts qui ont toujours marqué l'action humaine pour déterminer par des discussions et par des enquêtes l'action à mener pour parvenir au bien et au juste : on doit certainement voir ici une allusion aux débuts du mouvement baronnial dont Simon de Montfort allait prendre la tête, et la correspondance d'Adam Marsh constitue un précieux et presque unique témoignage sur la dimension spirituelle et morale de la période de réforme.

Frédérique LACHAUD

Jean-Loup Lemaître, *L'Obituaire de l'hôpital des Quinze-Vingts de Paris*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, Recueil des historiens de la France. Obituaires, série in-8<sup>o</sup>, vol. X, 2011, XII-158 p.

Avec ce nouveau volume, J.-L. Lemaître poursuit ses éditions de documents nécrologiques. En 2008, les Archives nationales ont acquis un obituaire de l'hôpital des Quinze-Vingts du dernier quart du XV<sup>e</sup> siècle. On disposait jusque-là pour les hôpitaux parisiens d'un seul obituaire en partie édité (début du XV<sup>e</sup> siècle), du même établissement, conservé à Berne (analysé p. 61-67). Cette acquisition est une mise au net du manuscrit suisse avec plus de 200 obits, qui n'était connue ni de L. Le Grand qui écrivit amplement sur cet hôpital en 1886-1887, ni de l'étude de D. Cailleaux et d'A.-M. de Brem en 1989. Une copieuse introduction et 15 planches en couleur précèdent l'édition. Fondée avant 1260 par Louis IX autour d'une église dédiée à Saint-Remi hors de la porte Saint-Honoré, la maison pour 300 aveugles se trouve sur la paroisse Saint-Germain l'Auxerrois. À une date inconnue est édifiée pour l'infirmerie une chapelle Saint-Nicaise, autre patronage rémois, et l'aumônier du roi y possède un appartement. L'aumônier Michel de Brèche lance la reconstruction de l'église vers 1350 et approuve des statuts admettant 152 hommes aveugles, 60 hommes voyants et 88 femmes des deux états. Le matin, chacun dit cinq *Pater* et cinq *Ave* pour le roi, la reine, leur lignage, le royaume, l'aumônier et le sous-aumônier. L'hôpital reçoit l'exemption en 1387 au profit de l'aumônier. Les membres sont 105

en 1501 et parfois recrutés hors de Paris au XVI<sup>e</sup> siècle, époque où se laisse approcher le fonctionnement interne de l'institution. Il est question de fonts baptismaux en 1398 (p. 42, 47). Le lotissement du terrain est présenté jusqu'en 1780 quand le grand aumônier, le cardinal de Rohan, transfère l'hôpital au faubourg Saint-Antoine.

Concernant les notices des aumôniers (p. 42, 48-49, 89, 108), on peut renvoyer à la thèse de Xavier de la Selle absente de la bibliographie (*Le service des âmes à la Cour. Confesseurs et aumôniers des rois de France du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1995, où il est dit qu'il vaut mieux parler de congrégation que d'hôpital). Il est question dans l'apparat critique d'« aumônier des Quinze-Vingts » (p. 89 n. 3, p. 108 n. 1), expression absente de l'obituaire et du livre précité : il n'existe qu'un « aumônier du roi ». Le testament et la notice de Gérard d'Athies dans le volume « Besançon » des *Fasti Ecclesiae Gallicanae* complèteraient la note p. 90 et expliqueraient son obit. Peu d'obits sont datés, beaucoup de jours sont vierges et les noms célèbres sont rares à l'exception des personnes royales. L'identification de ces noms est difficile, et J.-L. Lemaître puise dans les obituaires et dans des sources parisiennes pour cerner les individus. Seuls trois aumôniers ont un obit (Michel de Brèche 1350-1355, Garnier de Berron 1355-1365, Pierre de Proverville 1371-1380). Émergent la fondation de Jean Picard, archidiacre de Meaux (1439) nourri et élevé aux Quinze-Vingts, ainsi que les obits du changeur Pierre des Essarts. Mais relativisons les absents d'un obituaire. Le confesseur royal Michel de Creney par exemple lègue aux « 300 pauvres aveugles de Paris 20 fr. pour qu'ils célèbrent en leur chapelle les vigiles et une messe de Requiem », voulant participer ainsi « aux suffrages de la maison ». À ses obsèques eut lieu une distribution de 10 l.p. (BnF, coll. Moreau, ms 1161, f. 336rv). Et de fait, l'évêque d'Auxerre n'a pas d'obit. Le volume s'achève par la transcription et la photographie de deux plaques de fondation. J.-L. Lemaître indique plusieurs fois que les archives du centre hospitalier des Quinze-Vingts lui ont été interdites, ce qui empêcha maintes vérifications. Le « martyrologe » du XVIII<sup>e</sup> siècle y est manquant en 2008, comme sans doute bien d'autres pièces.

Jean-Vincent JOURD'HEUIL

Yann Dahhaoui et Jean-François Poudret (éd.), *Le Plaict général de Lausanne de 1368, « translaté de latyn en françois »*, Lausanne, Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 43, 2008, 93 p.

Ce petit volume paru dans la collection des *Cahiers lausannois d'histoire médiévale* (Université de Lausanne) s'avérera fort utile aux historiens et philologues, car il offre l'édition critique de l'unique traduction conservée en langue française du *Plaict général de Lausanne* de 1368, établie à la fin du Moyen Âge par un anonyme, peut-être veveysan. Ses 16 feuillets, conservés aux Archives communales de Vevey sous la cote Bleu H 13 bis, ont été retrouvés en 1942 dans l'épaisseur d'une reliure. Ce réemploi leur a été dommageable, car une partie des folios ont été rognés ou mutilés pour s'ajuster à la couverture et ne livrent qu'une version fragmentaire du texte. C'est donc tout le mérite des éditeurs de présenter l'intégralité du *Plaict*, en complétant les passages manquants par une traduction en français moderne de la version latine, choix justifié par la grande fidélité de la traduction médiévale à l'original latin (p. 1).

Bien connu des historiens du droit et des institutions de Lausanne, le *Plaict général de Lausanne*, dans sa version latine<sup>1</sup>, est le résultat de la mise par écrit des droits et coutumes de la ville de Lausanne et de ses environs immédiats, rédigée à l'occasion de l'assemblée du plaict général de 1368, dont elle porte le nom. Cette charte qui codifie les libertés et franchises urbaines constitue un texte de référence fréquemment cité ; objet d'un important commentaire rédigé en latin dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, il reste la principale source écrite du droit lausannois avant son remplacement à l'époque bernoise par le *Coutumier et Plaict général de Lausanne* (1618).

En introduction à l'édition, Jean-François Poudret retrace la triple fonction de l'assemblée du plaict général de Lausanne, à la fois assemblée délibérante et assemblée judiciaire, dotée également d'activités de police rurale (inspection des chemins et pâturages), puis son effacement progressif face à l'importance prise par la cour séculière (les Trois États de Lausanne) à la fin du Moyen Âge. Il rappelle le rôle fondamental qu'elle a joué dans la transmission orale des droits et règles coutumières, avant leur mise par écrit et leur enregistrement dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle sous forme de record de droit. S'inscrivant dans le passage des droits de l'oral à l'écrit, le texte du *Plaict général* de 1368 s'offre comme un recueil composite : puisant dans les reconnaissances antérieures et organisé de manière davantage chronologique que systématique, son but est de remédier à la confusion et à l'incertitude dues à la diversité des coutumes. Ce passage de l'oralité des droits à leur progressive rédaction écrite, et en particulier le cas de figure offert par le *Plaict général de Lausanne*, est d'ailleurs également au cœur des recherches récentes de Simon Teuscher sur la Suisse actuelle au bas Moyen Âge<sup>2</sup>.

Le manuscrit de la traduction française reste délicat à contextualiser et l'identification de son rédacteur demeure infructueuse. À l'issue de leurs recherches, les éditeurs penchent pour situer la rédaction de ces feuillets à la fin du XV<sup>e</sup> ou au début du XVI<sup>e</sup> siècle, et proposent une provenance de la région de Vevey en raison du contexte archivistique dans lequel ils ont été transmis et du fait que le droit lausannois s'appliquait à Vevey. Très fidèle au texte latin, cette version vernaculaire présente des indices qui laissent à penser que le rédacteur a également eu connaissance du *Commentaire du Plaict*, ce qui situerait sa datation après 1430. S'agit-il d'une traduction originale ou de la copie d'une version française existante ? Si d'autres traductions sont attestées à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, telle celle apportée par Pierre Blécheret au Conseil de ville de Lausanne en 1482<sup>3</sup>, aucune autre n'a été retrouvée. Certaines bizarreries indiqueraient néanmoins que le rédacteur s'est servi d'une traduction déjà existante. Le texte du manuscrit veveysan présente une numérotation des articles du *Plaict général*, qui correspond à une version ultérieure du texte original latin de 1368 (car celui-ci ne comportait aucune numérotation). Il est suivi d'un répertoire inédit des différentes matières contenues dans la charte de Lausanne.

1. La version latine a été éditée à plusieurs reprises ; la plus récente est celle des *Sources du droit suisse, XIX<sup>e</sup> partie. Les sources du droit du canton de Vaud, Moyen Âge, X<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle. B. Droits seigneuriaux et franchises municipales, I. Lausanne et terres épiscopales*, Danièle Anex-Cabanis et Jean-François Poudret (éd.), Aarau, 1977, p. 219 sq., n° 190.

2. Simon Teuscher, *Erzähltes Recht. Lokale Herrschaft, Verschriftlichung und Traditionsbildung im Spätmittelalter*, Frankfurt 2007 (Campus Historische Studien 44) ; *Id.*, « Notiz, Weisung, Glosse. Zur Entstehung ‚mündlicher Rechtstexte‘ im spätmittelalterlichen Lausanne », dans Uta Kleine, Ludolf Kuchenbuch (dir.), *Textus im Mittelalter. Komponenten und Situationen des Wortgebrauchs im schrift-semantischen Feld*, Göttingen, 2006 (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte 216), p. 253-284.

3. Clémence Thévenaz Modestin, *Un mariage contesté. L'union de la cité et de la ville inférieure de Lausanne (1481)*, Lausanne, 2006 (CLHM, 38), p. 249, n° 50.

Comme le soulignent les auteurs, la version française du *Placet* s'inscrit dans un mouvement plus vaste de traductions de textes juridiques latins en langue vernaculaire dans les pays romands de la fin du Moyen Âge, à des fins pratiques, à l'instar de la traduction française de la *Handfeste* de Fribourg (1259), réalisée au début du XV<sup>e</sup> siècle, ou des franchises de Genève de 1387 traduites en 1455. Se pose ainsi la question de la maîtrise et de l'usage du latin par les justiciables, langue de l'écrit employée dans les documents officiels jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle dans le pays de Vaud.

L'édition, méticuleusement établie, comporte un double appareil de notes critiques (établissement du texte et commentaires relatifs aux articles) ; un utile glossaire des termes vernaculaires clôt le volume (p. 85-89).

Martine OSTORERO

Giovanni Ciapelli, *Fisco e società a Firenze nel Rinascimento*, Rome, Istituto Nazionale di Studi sul Rinascimento, Studi e Testi del Rinascimento Europeo 36, 2009, 293 p.

L'auteur a rassemblé dans ce volume six articles publiés de 1989 à 1997 en italien, anglais et catalan et mis à jour, qui forment la matière de six chapitres, plus un septième chapitre inédit, le tout précédé d'une introduction qui explique la portée de la fiscalité dans la genèse de l'État, dans les rapports entre centre et périphérie ou encore sur la stratification de la société et les avantages consentis aux groupes dirigeants. Il rappelle aussi les études récentes et les débats plus anciens sur l'activité des divers offices financiers de Florence. Sont successivement étudiés la fiscalité urbaine à Florence et en Toscane, deux exemples de l'attitude des citoyens devant le fisc, le marchand Francesco di Marco, devenu citoyen de Florence, et le leader de l'oligarchie Francesco di Matteo Castellani, les relations entre la finance publique et l'économie éclairées par les recherches de Marvin Becker et justifiées par la prépondérance des taxes indirectes avant que les luttes locales pour asseoir la prépondérance de la commune sur les autres cités toscanes ne provoquent une véritable explosion de la dette publique dès avant 1345. Viennent alors un chapitre sur le marché des titres de la dette puis, à la suite des recherches d'Elio Conti sur la naissance de l'impôt direct, une étude des transformations de la fiscalité à l'époque médicéenne, enfin une étude conduite avec Anthony Molho sur le comportement fiscal de Laurent de Médicis. Le dernier chapitre, nouveau, examine la finance après la mort de Laurent, soit au temps de Savonarole, du bref épisode démocratique et de l'avènement de Pier Soderini et sa tentative de « bon gouvernement ». Appendices et graphiques présentent le patrimoine des Médicis en 1500 et les emprunts forcés réclamés à Laurent, les emprunts souscrits par Datini et leur part dans le produit total des emprunts, le patrimoine de Castellani selon ses déclarations fiscales, mais les tableaux qui inscrivent sur une même ligne pour des années différentes tantôt le revenu tantôt la valeur du capital n'aident pas à la compréhension du graphique 1 censé les éclairer.

Quand le lecteur referme le livre, un regret majeur l'assaille : à qui est familier de l'histoire de l'impôt, de la finance et de la dette publiques dans les grandes communes italiennes médiévales, l'impression que l'histoire de Florence n'est pas si éloignée de celle de Milan ou de Venise et qu'une étude comparative aurait été bienvenue.

Or, ici elle n'est pas même ébauchée. Outre cet aspect volontairement écarté, on aurait aimé trouver exposées tant la relation entre dette publique et augmentation des impôts indirects pour servir les intérêts créditeurs et rembourser le capital, que l'institution progressive de la décime, l'impôt direct, sous diverses formes présentées de façon trop allusive p. 36, mais les archives des gabelles et de la *Camera del Comune* sont perdus ou non encore inventoriés (p. 141). Le seul fonds du *Monte comune* compte 4 000 registres pour la période allant de 1345 à 1532, dont la moitié concerne le Quattrocento. L'historien se trouve par conséquent en présence d'une pléthore et d'une lacune, ce qui en termes de comptabilité même fiscale crée une distorsion que La Roncière avait tenté de surmonter en recourant aux actes de la magistrature chargée de contrôler les comptes publics, y compris les gabelles. Soulignons un mérite de l'auteur qui présente avec clarté, dans chacun de ses chapitres, un bilan des études de ses prédécesseurs, pour aller plus loin, mais sans tenter de dépasser le cadre ainsi tracé par l'historiographie antérieure.

Jean-Claude HOCQUET

Yann Celton (dir.) et Georges Provost (coll.), *Archives de l'Église catholique en Bretagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2011, 343 p.

Cet ouvrage dirigé par Yann Celton, archiviste et bibliothécaire diocésain de Quimper et Léon, est un outil de travail qui présente les archives privées de l'Église catholique en Bretagne. Dans sa préface, Georges Provost rappelle que l'idée d'un tel instrument de recherche avait été formulée dès 1993 par Michel Lagrée, lors d'une réunion de la section « Religion » de l'Institut culturel de Bretagne. Un guide du chercheur en histoire religieuse venait alors de sortir dans le département du Rhône et attendait son pendant breton. Le projet était ambitieux puisqu'il s'agissait de rassembler des notices sur l'ensemble des lieux où sont déposées des archives de l'Église catholique dans la Bretagne historique, sans borne chronologique. C'est cette tâche qu'a entreprise Yann Celton et qui vient d'aboutir, grâce à la collaboration de nombreux archivistes et responsables d'archives.

Le corps de l'ouvrage s'articule en quatre parties. Le premier chapitre traite des archives des diocèses bretons actuels ; puis les deuxième et troisième parties s'intéressent aux congrégations masculines et féminines, dont les abondantes archives justifient la large place qui leur est accordée. Enfin, dans un souci d'exhaustivité, Yann Celton a recensé dans un quatrième chapitre les centres d'archives extérieurs à la Bretagne, mais qui possèdent des documents utiles pour l'histoire religieuse bretonne. C'est le cas par exemple de la maison mère des Filles de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvre, dont l'ordre possédait 115 établissements en Bretagne en 1900.

Chacune de ces parties contient un ensemble de notices qui suivent le même plan. Elles indiquent tout d'abord les bornes chronologiques et le métrage linéaire du fonds. Ces statistiques suffisent à donner un aperçu de la richesse des archives de l'Église en Bretagne. On mesure ainsi la valeur du fonds conservé à l'abbaye de Timadeuc, dont les plus vieilles pièces remontent au XII<sup>e</sup> siècle, ou l'ampleur des archives de certaines congrégations comme les Petites Sœurs des Pauvres qui ont amassé à Saint-Pern 282 m linéaires de documents en moins de deux siècles d'existence. Chaque notice contient ensuite quelques renseignements pratiques

(adresse, numéro de téléphone, modalités de consultation) qui aideront les chercheurs à organiser leur visite.

Puis, pour chaque structure, figure une présentation historique de la congrégation ou de la conservation des archives dans les différents évêchés. Les notices les plus détaillées, à savoir celles qui sont consacrées aux archives diocésaines, offrent en filigrane un remarquable aperçu de la structuration des administrations épiscopales, de l'ouverture de l'institution ecclésiale vers le public dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle et de la récente laïcisation du personnel en charge des archives. Ce survol historique est une excellente introduction à la présentation du fonds d'archives, qui constitue la part la plus importante des notices. Cette présentation prend la forme d'un inventaire résumé dont les indications sont néanmoins suffisamment précises pour orienter les recherches. Enfin, la plupart des notices se terminent en proposant des pistes bibliographiques ou archivistiques qui permettront au chercheur de compléter ses travaux, notamment en lui indiquant d'éventuels versements dans les dépôts publics. Tout au plus peut-on regretter que les archivistes n'aient pas indiqué quand certains documents ou instruments de recherche étaient accessibles en ligne ou en cours de numérisation ; le lecteur pourra toutefois consulter le site Internet de la structure dont il trouvera l'adresse parmi les renseignements pratiques.

Pour agréementer ce catalogue rigoureux, deux superbes cahiers en couleur de 16 pages chacun ont été insérés. En passant d'un missel pontifical de la fin du XV<sup>e</sup> siècle à une photographie de l'incendie de la cathédrale de Nantes en 1972 via une lettre du docteur Laennec datée de 1820, le lecteur dispose d'un magnifique aperçu de la diversité des fonds présentés.

À n'en pas douter, cet ouvrage est un instrument de recherche de référence pour toute personne qui souhaite travailler sur les archives de l'Église catholique en Bretagne. Bien sûr, sa vocation à la quasi-exhaustivité sera vite remise en cause par de nouveaux versements (on pense notamment aux archives paroissiales qui gonflent régulièrement les archives diocésaines), mais ce livre est un remarquable instantané qui vient combler un manque et permettra à de nombreux chercheurs de gagner du temps dans leur quête de documents. Il sera accueilli avec bonheur par les historiens qui, faute de catalogue, s'en remettaient à la compétence des archivistes qui les accueillaient. Or, c'est aussi en feuilletant un catalogue d'archives que s'ouvrent les pistes de recherche. À cet égard, l'ouvrage coordonné par Yann Celton est assurément une mine. Une « invitation au travail », selon la belle expression de Georges Provost.

Samuel GICQUEL

Reynald Abad, *La Grâce du roi. Les lettres de clémence de Grande Chancellerie au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011, 966 p.

L'exercice de la grâce judiciaire est bien connu pour la fin de l'époque médiévale et le début de l'époque moderne, grâce aux lettres de rémission, conservées par milliers ; mais il n'en va pas de même pour le dernier siècle de l'Ancien Régime, où il n'existe pas de semblables collections. Pour pallier cette lacune, Reynald Abad a eu l'idée d'utiliser les avis rendus aux ministres sur des demandes de grâce par les procureurs généraux du parlement de Paris, Guillaume François Joly de Fleury, de 1717 à 1746, puis son fils Guillaume François Louis Joly de Fleury, de 1746 à 1787 (avec une courte éclipse de 1771 à 1774). Ces avis sont conservés à l'état de brouillons dans

le fonds Joly de Fleury de la BNF : soit plus de 1 500 notices très détaillées, dispersées dans des centaines de volumes et noyées dans un océan d'affaires courantes, fruit de l'activité inlassable des magistrats du parquet. Reynald Abad a ainsi pu reconstituer les modalités et le cheminement des demandes de grâce, de la sollicitation à la décision finale, dans le ressort du parlement de Paris, pendant les règnes de Louis XV et de Louis XVI. Son livre renouvelle complètement le sujet.

La procédure de la grâce ne concernait que le « grand criminel », ignorant la totalité des crimes relevant du « petit criminel ». Lorsque les juges de dernier ressort (les parlementaires) souhaitaient recommander la grâce d'un criminel, ils adoptaient un arrêté en sa faveur, avant ou après avoir rendu leur jugement ; sinon, c'était le criminel lui-même (ou sa famille ou ses conseils) qui faisait la demande par écrit, avant ou après sa condamnation en appel. Le garde des Sceaux soumettait la demande à l'avis d'une personne qualifiée, en l'occurrence le procureur général, puis transmettait la demande du suppliant et l'avis du procureur général au roi, qui prenait la décision finale. Les lettres de clémence accordées par le roi se divisaient donc en deux familles, en fonction du moment de la procédure où elles étaient délivrées (avant ou après le jugement en appel), et en sept catégories. Les lettres d'avant jugement irrévocable dispensaient leur bénéficiaire des peines encourues, soit qu'aucun jugement n'eût encore été rendu, soit qu'il eût déjà été condamné en première instance, soit qu'il eût été condamné par contumace ; elles comprenaient les lettres de rémission pour les coupables d'homicide, les lettres de pardon pour les complices d'homicide, les lettres d'abolition pour toutes sortes de crimes. Les lettres d'après jugement irrévocable dispensaient ou relevaient leur bénéficiaire de peines prononcées ; elles comprenaient les lettres de commutation, qui modifiaient la nature d'une peine (par exemple, une peine de mort commuée en peine de galères), les lettres de rappel, qui abrégeaient une peine (par exemple, une libération anticipée venait interrompre une peine de galères), et les lettres de réhabilitation, qui lavaient un criminel de la note d'infamie attachée à sa condamnation, tandis que les lettres de décharge étaient destinées à supprimer une peine qui n'avait pas encore été subie.

Le discours destiné à convaincre les maîtres de la grâce prenait les voies les plus diverses : certains criminels plaidaient l'innocence (même malgré le verdict de culpabilité), d'autres atténuaient leur faute en minimisant les faits ou en plaquant l'irresponsabilité morale ou en invoquant des circonstances atténuantes, d'autres encore vantaient leurs mérites en se présentant comme digne de grâce malgré leur crime, car étant d'une nature foncièrement honnête (elle n'excluait pas une défaillance ponctuelle) ou d'une grande utilité sociale (notamment les soutiens de famille). On invoquait très souvent, aussi, la nécessité de préserver l'honneur de ceux qui étaient liés au suppliant : la condamnation du criminel et plus encore la publicité de son exécution feraient rejaillir l'infamie sur tous les membres de sa famille ! Pour empêcher les peines du fouet ou de la marque en place publique, bien des parents sollicitaient même des commutations en peine d'enfermement, y compris perpétuel, le sort de la personne incriminée étant ainsi totalement sacrifié à la tranquillité et à la réputation de sa famille. On assistait aussi, de la part de victimes, de parents et amis de victimes d'homicides, de gens de justice et de police, à des interventions destinées à empêcher la délivrance des lettres de clémence, ce qui était souvent un moyen détourné d'obtenir que la clémence du roi fût accompagnée de garanties de la part de la monarchie (par exemple, un emprisonnement) ou de concessions de la part du suppliant (par exemple, le versement de dommages et intérêts).

Le procureur général examinait les demandes d'avant jugement irrévocable en s'appuyant sur l'ordonnance criminelle de 1670. Il émettait donc un avis défavorable pour les homicides présentés par elle comme irrémissibles, en particulier ceux

commis à l'occasion d'un duel et surtout les assassinats, c'est-à-dire les meurtres avec préméditation. Pourtant, les homicides commis dans le cours d'une rixe, même quand le meurtrier n'avait pas été en état de légitime défense, étaient considérés *a priori* comme gracieux, car supposés non prémédités. Pour émettre son avis, le procureur général tenait compte aussi de la réflexion (le meurtre, pour être gracieux, devait avoir été commis dans un « premier mouvement » de colère ou d'indignation, mais surtout pas de sang-froid) et du niveau de brutalité. Pour les lettres d'après jugement irrévocable, il avait pour principe d'approuver l'arrêt des juges et de repousser la demande de grâce, en considérant que la culpabilité était prouvée et le châtiment proportionné. Pourtant, l'homicide échappait peu ou prou à cette logique (les mêmes critères de rémissibilité que pour les lettres d'avant jugement irrévocable servaient également ici), mais pas les vols : à leur sujet, le procureur général prônait la nécessité de réprimer sans faiblesse de tels troubles à l'ordre (surtout à Paris), d'où l'utilité de faire des exemples grâce à l'exécution publique des peines, de sorte que les voleurs étaient moins susceptibles de bénéficier d'une grâce que les meurtriers. Toute forme de grâce était refusée aux suppliants détenteurs d'une charge ou d'une fonction publique, spécialement pour les crimes commis dans l'exercice de leur profession. Quelle que fût la nature de la demande, on prenait aussi en compte, outre le crime commis, la personne même du suppliant : l'excuse de la jeunesse touchait peu le procureur général, celle de l'ivresse pas du tout, tandis qu'il était très sensible, mais pour refuser toute grâce, aux situations judiciaires : récidive, contumace, allègement de peine en appel... Quant à la position sociale, elle ne jouait aucun rôle dans les critères d'appréciation, sinon qu'à crimes similaires, les ecclésiastiques et les gentilshommes paraissaient au procureur général plus coupables que les autres à cause de la responsabilité que leur conférait leur position (mais ils devaient être exemptés de certains châtimens spécialement infâmant, comme les galères, non par indulgence pour leur personne, mais par égard à la dignité de leur ordre).

Au total, dans environ trois quarts des cas, les procureurs généraux rendaient des avis négatifs sur les demandes de grâce. Si Guillaume François Joly de Fleury traita toutes les demandes de la même manière, sans se laisser influencer par des considérations extrajudiciaires, tel ne fut pas toujours le cas de son fils et successeur. D'une part, il fut globalement plus indulgent pour les suppliants qui étaient soutenus par des intercesseurs (précisément par des intercesseurs extérieurs à leur famille) que pour ceux qui en étaient dénués ; d'autre part, il rendit sciemment des avis contraires aux critères d'appréciation ordinaires du parquet, dans une petite série d'affaires où il choisit d'obliger des intercesseurs pour une raison ou pour une autre, surtout ceux qui étaient issus de l'élite de la Cour (en particulier l'aristocratie de sang royal située dans l'entourage immédiat du trône) ou de l'élite de la robe (surtout la grande magistrature des cours souveraines), tout en manifestant une indifférence remarquable à d'autres intercesseurs qui paraissaient réunir toutes les conditions pour le fléchir, notamment des grands seigneurs. Pour comprendre les causes exactes de ses compromissions (finalement assez rares), il faudrait pouvoir, à tout moment de sa carrière, éclairer ses relations familiales, ses affinités électives, ses impératifs professionnels, ses ambitions personnelles, voire ses motivations intimes...

Le roi examinait ensuite toutes les demandes avec attention. Lorsque les parlementaires recommandaient un criminel à son indulgence, les lettres de clémence étaient systématiquement accordées. Ses décisions étaient également très largement conformes aux consultations du procureur général : dans 80 % des cas environ, l'avis du magistrat déterminait l'octroi ou le rejet des lettres de clémence, les désaccords se traduisant par des grâces accordées à des suppliants qu'il en avait pourtant jugés indignes. Au total, près de 45 % des suppliants finissaient par obtenir une grâce,

totale ou partielle. La grâce n'était donc pas un phénomène exceptionnel : la justice d'Ancien Régime était beaucoup plus souvent conciliatrice que coercitive. Mais le coût d'expédition assez élevé des lettres (75 à 155 livres selon les cas) empêchait certains graciés, dénués de ressources, de jouir de leur grâce, du moins dans l'immédiat (le chancelier d'Aguesseau avait organisé une caisse de secours pour les aider) ; en outre, les lettres de clémence d'avant jugement irrévocable devaient être entérinées par la juridiction compétente, ce qui n'était pas toujours facile parce que la partie civile pouvait s'y opposer ou profiter de l'occasion pour obtenir d'importants dommages et intérêts (ce qui débouchait parfois sur l'emprisonnement durable des graciés incapables de les verser).

Il faut constater, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, la qualité du fonctionnement de l'État royal. Un principe demeurait intangible : toutes les demandes de grâce, sans exception, étaient examinées individuellement. Dans ces conditions, le moindre placet venant du plus humble journalier du plus petit village faisait que le cours de la justice était suspendu, que la procédure était localisée et synthétisée, qu'un avis argumenté était produit, qu'une décision était prise en connaissance de cause. En outre, cette procédure était rapide : elle prenait presque toujours moins de trois mois sous Louis XV, un peu plus sous Louis XVI (le parquet, de plus en plus surchargé de travail, mettant alors un temps croissant à rendre ses avis), quasiment jamais plus d'un an. L'efficacité de cette procédure devait beaucoup au chancelier d'Aguesseau, dont le rôle fut déterminant, tant dans sa concentration entre les mains du détenteur des sceaux (c'était lui qui demandait d'abord l'avis du procureur général, puis qui présentait chaque dossier au roi) que dans le principe de consultation systématique avant toute décision. La grâce judiciaire était ainsi fondée sur une forme de prouesse administrative.

Cet ouvrage passionnant, fruit d'un énorme travail de dépouillement, renouvelle complètement son sujet. Il constitue aussi un modèle de méthode : chaque développement est solidement étayé, à la fois sur la théorie juridique, parfaitement dominée, et surtout sur la pratique judiciaire, subtilement observée, et se termine par l'exposé judicieux d'une affaire illustrant le problème posé (28 affaires sont ainsi détaillées). L'ensemble est d'une admirable limpidité, malgré la technicité du sujet, de sorte que ce très gros livre se lit quasiment d'une traite. Il devrait devenir un classique, non seulement de l'historiographie de la justice, mais aussi de celle de l'État moderne.

Benoît GARNOT

Annie Crépin, *Vers l'armée nationale. Les débuts de la conscription en Seine-et-Marne 1798-1815*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2011, 427 p.

Après un ouvrage général consacré à l'histoire du service militaire en France courant sur plusieurs siècles, Annie Crépin renoue avec l'étude de cas en suivant les levées successives qui eurent lieu depuis la loi Jourdan de 1798 jusqu'à la fin de l'Empire dans un département précis. L'analyse rend compte très exactement des opérations de recrutement réalisées année après année en s'appuyant sur les documents produits par les administrations, particulièrement la préfectorale. Avec un grand souci de précision, l'auteur expose les mécanismes par lesquels les autorités

coopèrent pour organiser localement des opérations compliquées nécessitant d'innombrables adaptations aux situations locales, que ce soient réalités sociales et relations entre notables. Sous l'apparence d'une loi unique destinée à encadrer une des principales façons de créer la nation française, l'auteur montre ainsi très bien les arrangements mis en œuvre par les élites qui distinguent les recrues envoyées directement hors des frontières et celles qui demeurent dans la réserve, sans oublier les nombreux remplacés. Les procédures sont étroitement sous le contrôle des notabilités, les préfets jouant plus un rôle d'intermédiaire que de représentant de l'État, au point d'ailleurs que l'un d'entre eux est destitué pour avoir privilégié ses propres intérêts dans une entreprise locale. La nation est dans les mains de la *sanior pars*.

Dans leurs rapports aux ministères, ces administrateurs déplorent pourtant régulièrement les difficultés qu'ils rencontrent pour faire appliquer la loi, alors que l'auteur note que les résistances sont toujours très faibles, que les fraudes sont très peu nombreuses et que le département se classe parmi ceux qui acceptent le mieux « l'impôt du sang » dans tout le pays. L'auteur emploie régulièrement cette formule ou parle de « sacrifice » pour désigner ces recrutements, sans que le lecteur ait le sentiment que cette description corresponde plus à la réalité que les plaintes, purement formelles, des administrateurs, manifestement soucieux de préserver leurs arrières et de ne pas donner dans une autosatisfaction périlleuse. L'ouvrage est marqué par un double paradoxe finalement inexpliqué : les recrutements ne soulèvent pas d'oppositions importantes, même pendant les années terribles après 1813, sans que l'on puisse savoir s'il s'agit d'une adhésion politique, d'une soumission sociale ou d'un conformisme opportuniste. La cartographie des résistances ne met pas en lumière de véritable pôle et rien ne permet de comprendre des variations d'opinion au demeurant limitées. L'auteur hésite alors entre apathie, résignation et accord pour expliquer cette attitude commune à tout le département, à quelques nuances près.

Les limites de l'ouvrage qui avait placé cette acceptation des populations en son cœur sont nettes. L'introduction a été consacrée à la naissance de l'armée nationale, après la loi Jourdan Delbrel, mais toute la démonstration étant fondée sur l'activité des notables et sur l'examen de leurs courriers, rien ne permet de comprendre les raisons précises qui expliquent cette acceptation des recrutements. L'usage systématique des archives nées au sein de l'administration a été manifestement un prisme déformant. Les textes sont pris au pied de la lettre, les individus sont peu pris en compte, sauf en fin de chaque chapitre lorsque quelques-uns sont cités pour mentionner leurs carrières ou leurs destins tragiques. Mais aucune approche sociale n'est conduite qui permettrait de prendre en compte leurs réactions.

Les événements ne changeant rien, faut-il invoquer un sentiment bonapartiste ancré, hypothèse que l'auteur ne soutient pas, en dépit des éléments qu'elle avance en ce sens ? Alors qu'elle cite *in extenso* une longue chanson de conscrit qui, en 1814, manifeste des sentiments xénophobes et machistes, elle minimise les intentions de pillage et de viol qui sont explicites. Elle note ici et là les arrangements qui ont envoyé à l'armée les habitants les moins intégrés dans leurs collectivités, elle remarque aussi que l'armée offre des occasions inespérées à des jeunes gens qui attendent une prise en charge par l'État de leur vie, sans souligner la novation que cela représente à l'époque –, ce qu'elle avait montré dans d'autres publications. Elle évoque aussi le rôle des notables, qui font manifestement corps d'un bout à l'autre de la période, face aux exigences de l'Empire comme face aux mutations politiques qui surviennent en 1814, sans souligner à quel point ils contrôlent l'opinion, marginalisent les extrémistes, républicains, bonapartistes ou royalistes, et assurent ainsi l'essentiel : la stabilité intérieure, l'absence de crises frumentaires et le maintien de l'ordre.

Il n'y a ni apathie ni résignation, mais calcul de la part de populations qui ne trouvent pas les risques du métier de soldat exorbitants par rapport aux avantages induits et tant que les combats n'atteignent pas des pics de brutalité. Le bonapartisme d'une partie importante des habitants est manifeste, certainement pas très théorique, mais de même nature que celui qui a été étudié par Gilles Candela dans l'armée d'Italie, publié aux Presses universitaires de Rennes sous ce titre en 2011. L'adhésion à un personnage charismatique, conduisant ses troupes au succès, est une réalité peut-être difficile à accepter lorsqu'on attend des opinions politiques élaborées et plus marquées « à gauche », mais qu'il faut prendre pour ce qu'elle est. Enfin, il est dommage que l'Auteur n'ait pas eu recours aux travaux de Thomas Hippler, cités pourtant, qui en se fondant d'ailleurs sur les résultats des enquêtes d'Annie Crépin, a théorisé en 2006, cette évolution vers l'armée nationale que la France connaît pendant la Révolution, dans un livre intitulé *Soldats et citoyens, naissance du service militaire en France et en Prusse*, paru aux PUF. La confusion établie progressivement entre armée et nation depuis les années 1790-1791, bien connue par Annie Crépin, donne à l'évidence la clé essentielle de ce livre trop tributaire d'une série de sources pour pouvoir répondre à la problématique adoptée.

Jean-Clément MARTIN

François Ploux, *Une mémoire de papier. Les historiens de village et le culte des petites patries rurales (1830-1930)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2011, 344 p.

L'histoire locale connaît actuellement un large succès, non seulement comme pratique contemporaine mais aussi comme objet d'études historiques. Deux forts volumes publiés en 2011 analysent sa genèse et son épanouissement. Odile Parsis-Barubé, dans une publication aux Éditions du CTHS, a conduit l'investigation sur *La Province antique – L'Invention de l'histoire locale en France (1800-1870)*. L'étude de François Ploux, attentive également aux origines du genre, porte plus particulièrement sur la Troisième République. On comprend bien à la lecture de cet ouvrage élégamment rédigé, riche d'exemples significatifs et de citations souvent savoureuses, tout l'intérêt qu'il y a à explorer et interroger l'érudition qui s'est investie dans la connaissance du passé local. Cette historiographie « subnationale » avait déjà fait l'objet d'investigations, notamment au sein de la série des *Lieux de Mémoire* ou dans des études portant sur la mise en écrits et en représentations du local (par ex. S. Gerson, *The Pride of Place*, 2003, ou F. Guillet, *Naissance de la Normandie*, 2000). Mais l'histoire locale française n'avait pas fait l'objet d'études aussi systématiques que dans d'autres pays européens où ne s'exerce pas le jacobinisme qui imprègne encore fortement la détermination des sujets légitimes en matière de recherche historiographique française. Or, l'étude de cette production est voie d'accès privilégiée pour saisir les changements de représentations qui accompagnent la construction de la nation et l'instauration de la République. La production monographique locale qu'étudie François Ploux s'inscrit dans un double rapport de domination : celle du centre parisien (qui, selon la formule micheletienne « se sait et sait tout le reste ») sur l'ensemble du pays et celle de l'histoire savante sur une pratique d'amateurs cantonnés aux grades secondaires de l'érudition. Mais faire de l'histoire locale c'est aussi maintenir ou ériger une domination sur un espace communal ou un « pays »,

y inscrire une autorité et une notabilité. Ce qui s'effectue dans le cadre d'une progressive démocratisation. Comme l'indique François Ploux, les premiers historiens de village, à l'instar des « antiquaires », appartenaient aux strates supérieures de la société provinciale, alors que sous la Troisième République la pratique est surtout affaire de petits notables. Curés et instituteurs, selon la formule de l'auteur, sont alors les fantassins de l'érudition du local, régulièrement sollicités par leurs autorités et les institutions savantes pour doter leur commune de son histoire écrite. Le conflit entre la République et l'Église, les effectifs un temps pléthoriques du clergé, une formation spécialisée des instituteurs ont favorisé l'investissement dans le passé des communes. Comme l'avaient déjà indiqué des études antérieures sur l'École primaire et le rapport au local, la Troisième République a élaboré un enseignement patriotique attentif à la connaissance préalable de la « petite patrie » comme fondement du sentiment d'appartenance au collectif national. Mais en rédigeant des monographies communales, les instituteurs ne répondent pas seulement à une commande des autorités soucieuses de diffuser l'amour de la petite et de la grande patrie. Ils prennent rang aussi, à un niveau clairement délimité et modeste, dans la grande armée de la science. Instituteurs et curés sont invités à collecter les faits, rien que les faits, laissant à de plus gradés le soin de rédiger synthèses et commentaires. Incités à se borner à leur commune, ils hésitent d'autant moins à la concevoir comme version miniature de l'histoire nationale.

Les monographies communales peuvent aussi se comprendre comme pièces d'un puzzle national, devant donc s'inscrire dans un schéma uniforme. Comme le souligne François Ploux, c'est moins du côté de l'université que de celui de la Société d'économie sociale que se constitue un modèle monographique. À l'initiative du leplaysien Émile Cheysson, la Société des agriculteurs de France organise en 1895 un grand concours de monographies communales. La partie historique des monographies, dans la perspective de Cheysson, devait en fait principalement aider à la compréhension des situations contemporaines. Pour les universitaires historiens et géographes, la monographie locale est plutôt élément de base d'une science qui s'écrit à niveau plus élevé. La délimitation forte entre la recherche savante et l'érudition d'amateurs ne va pas sans reconnaissance condescendante du « labeur méritoire des érudits locaux » comme l'indique la revue des *Annales* en 1933. Marc Bloch, plus enclin que Lucien Febvre à reconnaître quelque mérite aux « travailleurs locaux » qui se sont tenus à l'égard de la « grande histoire », souligne leur excessif souci du détail, qui n'aurait d'intérêt que local. Mais le principal mérite de cette historiographie-là, selon lui, serait justement « un pieux sentiment de fidélité envers le sol et ses ancêtres », comme il l'écrit dans les *Annales d'histoire économique et sociale*, en ajoutant dans un article de 1936 que « toute monographie locale est, à sa façon, un monument aux morts ». Pour quels morts ? Il a été fréquemment estimé, dans les débuts de la Troisième République, que l'histoire locale, parce qu'elle n'était pas grande histoire et donc histoire des grands, serait l'histoire du peuple par excellence. Faite par de petits notables à usage des paysans, elle pouvait être à ce titre histoire communautaire d'une catégorie sociale. Mais les études d'histoire locale ne firent en fait guère progresser – faute sans doute de modèles théoriques vulgarisés – la connaissance de la vie paysanne au Moyen Âge ou sous l'Ancien Régime. Selon François Ploux, c'est seulement dans les années 1950, avec l'influence sur les sciences sociales des *community studies*, que la monographie devient technique d'étude d'une communauté rurale.

Comment travaillaient au juste ces historiens locaux ? Dans un des chapitres les plus originaux de sa publication, François Ploux se penche sur la

question notamment à travers un plan de travail rédigé par l'inspecteur d'académie Henri Germouty, lui-même praticien de monographies locales. Il est intéressant que la « mémoire des anciens » soit évoquée comme source intéressante, en une démarche qui préfigure l'histoire orale. La publication des travaux, par don, souscription, publication dans une revue locale se veut vulgarisation de la connaissance du local au profit des citoyens actuels : à eux, souvent, l'étude est dédiée par l'auteur. Mais quel savoir est-il avant tout communiqué ? Ainsi que le souligne François Ploux, la rhétorique localiste qui imprègne ces écrits est fixée dès les débuts de la Troisième République. Elle a pour thèmes la famille, la solidarité, la solidité, le bonheur naturel, par opposition à l'individualisme, la solitude et l'artificialité... renvoyés à l'univers des grandes villes et de la modernité industrielle. Mais la thématique du changement, voire de la rupture historique a toute sa place dans les monographies d'instituteurs, faisant de 1789 la date charnière et de sa commémoration un grand moment de la production monographique. Le long conflit entre républicains et catholiques à propos de la Révolution se traduit par un gigantesque affrontement entre deux lectures de l'histoire – qui mobilise par centaines des rédacteurs de monographies locales. À l'occasion de l'Exposition internationale de 1889, les Inspections académiques orientent ainsi vigoureusement les maîtres vers la rédaction de monographies.

Un but explicitement énoncé, inlassablement, de toutes ces monographies, correspondant d'ailleurs à un leitmotiv de l'école primaire, était de développer l'amour de la « petite patrie » afin de dissuader les populations de l'exode rural. Mesuré à cette seule aune, le mouvement monographique paraît avoir été un échec. Mais bien plutôt il a contribué à consolider par le discours sur le passé des identités locales modernes durables et il a fondé un imaginaire de la ruralité résistant à la disparition de sa réalité. Il faut remarquer aujourd'hui, comme François Ploux l'indiquait en introduction, le nouvel essor d'anciennes monographies, numérisées et mises sur Internet par des amateurs ou des services d'archives départementales. Une recollection générale ne manquerait pas d'intérêt....

Anne-Marie THIESSE

Francis Pomponi, *Alexandre Colonna d'Istria (1782-1859) et son temps*, Alata, Colonna Éditions, 2010, 197 p.

Le parti pris biographique de Francis Pomponi est un pari audacieux. Comme il en convient d'ailleurs lui-même dans son avant-propos, le dépasser pour articuler le singulier au collectif et le local au national constitue un exercice périlleux, dès lors que les archives exploitées sont, pour l'essentiel, d'origine privée et mises à disposition par le commanditaire de l'ouvrage, l'éditeur étant en l'occurrence un descendant du personnage étudié. Pour autant, l'imposante culture et la parfaite connaissance de l'histoire de la Corse de Francis Pomponi lui permettent de mettre à distance – et en perspective – son objet de recherche, pour restituer, avec finesse et dans un style agréable au lecteur, les différentes facettes de ce grand notable du premier XIX<sup>e</sup> siècle que fut Alexandre Colonna d'Istria, comme le parcours de ce témoin privilégié et de cet acteur majeur de la justice insulaire jusque sous le Second Empire. L'ouvrage, formé de trois parties (De l'ancien Régime à la Révolution de Juillet, 1782-1830 ; D'une révolution à l'autre, 1830-1848 ; Le temps des hommages, 1848-1859), s'ouvre sur une évocation des origines familiales de Colonna

d'Istria : ascendance nobiliaire, jeunesse, formation intellectuelle, réseaux familiaux et relationnels. Toutefois, c'est moins une histoire sociale de la magistrature qui nous est proposée ici qu'une histoire politique de la justice et de son administration. Avec force détails, l'auteur dévoile en effet une trajectoire professionnelle exemplaire, soumise aux bouleversements politiques d'une époque et à leurs répercussions insulaires ; en particulier s'agissant des postes occupés par l'intéressé au sein du ministère public entre 1805 et 1819 (procureur, avocat général puis procureur général à Ajaccio).

Le portrait brossé ici est celui d'un personnage né à la veille de la Révolution, dans une frange de la noblesse insulaire qui s'est mise au service de la république de Gênes avant de passer du côté des Français. D'abord scolarisé au collège royal d'Ajaccio, le jeune Colonna d'Istria poursuit ses études à la faculté de droit de l'université de Pise où, entre 1799 et 1803, il acquiert une solide formation juridique. Reçu docteur en 1804, il rentre en Corse l'année suivante pour y devenir magistrat ; non sans avoir obtenu la dispense d'âge nécessaire pour occuper les fonctions de procureur. Ses « compétences » ne sont pas étrangères à une telle nomination, mais le contexte politique et les relations influentes dont il dispose le sont moins encore ; ses débuts dans la carrière se faisant « sous l'aile protectrice » (p. 17) de son futur beau-père, le procureur général Chiappe. C'est la « pseudoconspiration d'Ajaccio » (p. 19) qui lui donne d'emblée l'occasion d'afficher un patriotisme mêlant fidélité à la Corse, attachement à une intégration nationale remontant à l'Ancien Régime et loyalisme envers la France incarnée par Napoléon, qui a su mettre un terme aux désordres de la Révolution. S'il dénonce alors « l'infâme Morand » (p. 23), général gouverneur de l'île dont il juge les pouvoirs de haute police exorbitants, sa critique, plus large, vise le statut d'exception de la Corse symbolisé par la justice militaire ; partisan de l'ordre, Colonna montre qu'il est aussi un ardent défenseur de l'état de droit. Avec l'insurrection séparatiste et pro-anglaise qui a lieu au lendemain de l'abdication de l'empereur (1814), il manifeste une nouvelle fois son loyalisme, en refusant que la justice soit rendue au nom de Georges III, comme l'exigent les Anglais. Drapé dans sa toge de magistrat responsable – il est devenu président de chambre à Nîmes en 1819 puis premier président à Ajaccio en 1823 –, il s'illustre dans la défense des conseillers d'origine insulaire, objet de discriminations professionnelles alors qu'ils sont, selon lui, mieux à même que leurs collègues continentaux d'apprécier la situation locale et de prononcer des jugements équitables, tenant compte des mœurs et des usages des habitants.

Alors que le premier XIX<sup>e</sup> siècle constitue l'âge d'or des « députés-fonctionnaires », son expérience personnelle est parsemée de désillusions : candidature avortée aux législatives de 1824, échec lors du scrutin de 1828, annulation de son élection à l'été 1830. Il se soumet sans rechigner à l'obligation de serment et à la nouvelle Charte constitutionnelle, qui reconnaît, il est vrai, l'inamovibilité des magistrats du siège à laquelle il est très attaché. Mais dans les années qui suivent, la cour royale qu'il préside apparaît comme un foyer d'intrigues et d'opposition au régime. Lors des législatives de 1837, il est suspecté d'user de sa fonction pour faire pression sur les électeurs afin de gagner leurs suffrages au détriment des candidats gouvernementaux ; certains le désignant même comme chef du « parti de l'étranger ». Au Conseil général, où la vie politique prend la forme d'engagements idéologiques imbriqués dans des rivalités de personnes, de familles et de clans – analysées avec minutie par Francis Pomponi –, les animosités à son égard sont fortes ; notamment lorsqu'il mobilise ses réseaux pour soutenir les candidatures de proches parents. Pour ce légitimiste notoire qu'est Colonna d'Istria, 1848 sonne comme un coup de semonce et c'est résolument qu'il se place, après les journées de juin, du côté du parti de l'ordre.

Son échec aux législatives d'avril (où il s'était porté candidat « par patriotisme », p. 125), le décide à délaïsser la joute électorale au profit du terrain professionnel. Retraîché au Palais, il poursuit désormais le combat d'une vie mise au service de la justice en dénonçant notamment les projets de réformes des « faiseurs de système » révolutionnaires. Il recourt par ailleurs aux recommandations que son rang lui permet de formuler en faveur de son fils et de son gendre, dont il facilite successivement l'entrée dans la magistrature et la promotion au sein de la cour en 1850-1852. Mis à la retraite en 1854, atteint par la limite d'âge, il se replie définitivement dans la sphère privée et s'éteint en 1859 ; son fils, dès lors, n'ayant de cesse de perpétuer sa mémoire.

Si l'on peut regretter l'absence d'outils pratiques (un index des patronymes et noms de lieux cités par exemple) et une présentation quelque peu succincte des sources mobilisées, en revanche, on sait gré à l'auteur d'avoir inséré de nombreuses notes infrapaginales qui apportent des compléments très utiles et d'avoir adossé à son analyse de précieuses annexes. Au-delà de ces quelques remarques et critiques mineures, on ne saurait trop conseiller la lecture d'un ouvrage essentiel à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la justice, de la magistrature et bien sûr de la Corse.

Vincent BERNAUDEAU

Bernard Desmars, *Militants de l'utopie ? Les fouriéristes dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Dijon, Les Presses du réel, 2010, 423 p.

Les révolutions de 1848 semblent marquer une rupture dans l'histoire des pratiques sociales en portant les socialismes utopiques à leur paroxysme et en les obligeant à entrer dans « le réel de l'utopie ». Mais en dépit des répressions dont ils furent souvent victimes, tous les « quarante-huitards » n'ont pas pour autant renoncé à leurs idéaux de réforme sociale dans les décennies suivantes. Comment se manifestent alors leurs aspirations et leurs actions en faveur de l'amélioration des conditions de vie des travailleurs et de leurs familles ? Ont-ils renoncé à leurs rêves de progrès social et d'émergence d'une société plus harmonieuse ?

Les fouriéristes sont probablement la catégorie de militants qui permet le mieux de répondre à ces problématiques et l'étude de Bernard Desmars vient indéniablement combler un manque dans l'historiographie du socialisme en France, mais aussi à l'étranger, en raison des actions internationales menées par les disciples de Charles Fourier. Dans les années précédentes, des recherches comme celles de Pierre Merklé ou Loïc Rignol avaient pris soin de montrer la rationalité ou du moins la scientificité de la pensée fouriériste. Les biographies récentes de quelques figures importantes du mouvement, à commencer par celles de Fourier et de Victor Considérant par Jonathan Beecher ont montré la diffusion de leur pensée auprès de leurs contemporains et son ancrage dans le contexte historique d'alors. Le temps était venu pour un ouvrage de synthèse sur les fouriéristes.

Or, si le suivi de l'École des années 1820 à la Seconde République est assuré au moins par la correspondance de Fourier puis à travers la presse phalanstérienne, la dissémination de ses membres dans le second XIX<sup>e</sup> siècle oblige la consultation de nombreuses archives éparpillées. La présentation des sources exploitées par Bernard Desmars vient compléter utilement les guides de recherches sur les

socialismes dits utopiques, et plus globalement en histoire sociale et culturelle. À côté des archives sociétaires du CARAN (Archives nationales) et de la rue d'Ulm (ENS), on trouve des informations sur les fouriéristes et leurs expérimentations dans les archives administratives et préfectorales, au CAOM (Archives d'Outre-Mer), dans les archives de l'École polytechnique ou dans les archives des armées, dont sont issus de nombreux réformateurs sociaux du XIX<sup>e</sup> siècle, mais aussi dans de nombreux centres ou bibliothèques des municipalités ou départements où les fouriéristes ont eu une intense activité. Des archives privées et familiales ont également été fouillées. Enfin, les membres des écoles sociétaires ont eu une intense activité d'éditions et la majorité de leurs brochures ou imprimés sont mentionnés et présentés dans l'ouvrage.

En s'appuyant sur un tel corpus, Bernard Desmars a pu ainsi retracer les actions et l'évolution de la pensée des fouriéristes et de leurs proches, parfois jusqu'aux années 1880, décennie au cours de laquelle les plus âgés décèdent, tandis que le développement de l'économie sociale et la réorganisation des mouvements ouvriers témoignent du rôle joué entre autres par les fouriéristes dans la transmission d'une pensée sociale réformatrice. Si l'étude est exhaustive, elle n'en est pas moins accessible à de nombreux lecteurs non initiés en raison de la clarté et de la concision du style. Aussi l'ouvrage donne-t-il vie et corps à des personnages et des projets souvent méconnus, sur lesquels le passionné pourra chercher, faute d'index, des compléments d'informations sur le site de la Société Charles-Fourier, à laquelle l'auteur participe activement.

L'ouvrage est organisé en quatre parties. La première prend la forme d'une prosopographie des militants fouriéristes, précédée d'une présentation des différents mouvements sociétaires successifs, permettant ainsi de repérer immédiatement l'évolution chronologique de l'École sociétaire des années 1850 aux années 1880. À travers les banquets commémoratifs en l'honneur de Charles Fourier, les réunions des différents cercles, les activités d'édition et de librairie ou les correspondances entre partisans toujours aussi dévoués de l'association, les sociabilités fouriéristes sont incarnées dans leur simplicité bien loin des images ou des clichés qui ont pu être véhiculés sur eux. On voit aussi comment se poursuivent les débats qui ont toujours animé l'École sur l'héritage de la pensée de Fourier et les modes d'actions à privilégier pour la mettre en œuvre, entre partisans de la transformation sociale radicale par le phalanstère et défenseurs du mutualisme et de la coopération comme moyens provisoires de parvenir à une société plus harmonieuse.

Dans la deuxième partie de l'ouvrage, intitulée « Perspectives harmoniennes – Les essais et projets phalanstériens », le lecteur pourrait s'attendre à trouver un chapitre sur le Familistère de Guise initié par Jean-Baptiste Godin. Cet ancien fouriériste qui resta longtemps en lien avec le mouvement est présenté à la fin de l'ouvrage avec d'autres « épigones » du mouvement : Nicolas Lemoyne à l'origine d'une doctrine « hiérarchique et fusionnaire » mêlant entre autres fouriérisme et saint-simonisme ou Hippolyte Destrem soucieux de faire entrer dans le droit des lois d'inspirations fouriéristes. De même, si les différentes créations de phalanstères ont déjà fait l'objet d'études (notamment les créations américaines, celles de Sahi au Brésil ou de Cîteaux en Bourgogne), Bernard Desmars développe ici des réalisations souvent méconnues et qui pourtant eurent un plus grand succès. À travers l'Union agricole de Saint-Denis-du-Sig en Algérie, on voit comment le projet originel fouriériste de « colonie industrialo-agricole » a pu revêtir une dimension coloniale. Certes, le projet a perdu en cours son esprit fouriériste, mais l'entreprise a perduré. Une autre expérience fouriériste fut initiée à Vienne dans l'Isère avec la Société agricole et industrielle de Beauregard sous l'influence d'Henri Couturier

et des partisans de la coopération. Dans les années 1860, la société gère plusieurs hectares de terres, vend du pain et du charbon, produit de la farine et des draps, gère un restaurant, une bibliothèque et une école. La commune de Vienne réalise alors le projet fouriériste d'unir les bourgeois et les travailleurs dans l'amélioration des conditions de vie populaire. À la fin du siècle, la société a perdu son caractère fouriériste, mais en 1860 les fouriéristes espéraient bien qu'elle prépare « le terrain où l'association, à un jour plus ou moins éloigné, pourra germer et se développer ». Mais ce fut surtout dans le domaine de l'éducation et de la vie familiale qu'essaimèrent le plus de projets d'inspiration fouriériste. À Condé-sur-Vesgre, la première ébauche de phalanstère aboutit à un projet de colonie liant une société civile immobilière à un ménage sociétaire, forme d'association de familles qui mettent en commun les tâches domestiques au sens large du terme. Sous l'influence d'Adolphe Jouanne est édifiée à la même période à Ry-en-Seine-Inférieure une « Maison rurale d'expérimentation sociétaire » qui accueille plusieurs dizaines d'élèves dans les années 1870 après avoir été le centre d'une mutuelle d'une centaine d'adhérents. Plusieurs projets de petites sociétés et communautés initiées par des fouriéristes virent alors le jour en parallèle.

Si « les promoteurs du phalanstère prétendaient pouvoir ignorer [...] la nature du régime politique », les fouriéristes s'engagèrent activement dans les luttes politiques de leur époque. Après avoir montré leur rôle dans l'émergence de l'économie sociale, la troisième partie de l'ouvrage est consacrée à leurs divers engagements dans la société civile en faveur de l'amélioration des conditions de vie des femmes ou des enfants, la paix ou la laïcité, combats déjà initiés avant 1848. Les parcours divergents des fouriéristes en politique permettent de porter un regard plus nuancé sur ce XIX<sup>e</sup> siècle qui peine à mettre un terme à la Révolution française. Majoritairement hostiles au Second Empire, les fouriéristes sont bien obligés de finir par composer avec lui. Sous la Commune, on en trouve des deux côtés, enfin les derniers accueillent avec plus ou moins d'enthousiasme la République. Mais quoi qu'il en soit, tous espèrent parvenir à l'harmonie sociale.

Comment y parvenir tant individuellement que collectivement ? La quatrième partie révèle que ces questions ont perpétuellement occupé l'esprit des fouriéristes. Certains ont réussi à concilier leurs opinions avec leur vie professionnelle et familiale. D'autres ont dû reconnaître la divergence entre leurs aspirations et les réalités. Quelques-uns basculent dans des « pratiques spirites et occultistes », résurgence probable de la cosmogonie fouriériste et de la religiosité des premiers socialismes du « temps des prophètes ». Enfin, plusieurs, à l'instar de Lechevalier ou Transon, ont quitté l'École ou le mouvement sans néanmoins désavouer leurs anciens camarades, prouvant selon les mots d'Antoine Limousin qu'« on ne peut nier l'existence du soleil quand on l'a regardé une fois en face ».

Sans marque de sympathie spécifique pour ces « militants de l'utopie », Bernard Desmars fait en revanche ressortir la sincérité de leurs démarches et montre comment ils parviennent à conformer leurs idéaux aux exigences du réel. Entre le ralliement des saint-simoniens au capitalisme impérial et l'entêtement des icariens à mettre en œuvre des communautés cabétiennes, les fouriéristes présentent une voie intermédiaire entre volonté de réforme sociale, rêve d'harmonie et lutte quotidienne contre les injustices. Est-ce en cela que réside leur utopie ? La question soulevée par Bernard Desmars à travers la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est sans doute encore une question d'actualité.

Olivier CHAÏBI

Jean-Michel Ducomte et Rémy Pech, *Jaurès et les radicaux : une dispute sans rupture*, Toulouse, Privat, 2011, 173 p.

Pour qui connaît l'histoire de Jean Jaurès et du socialisme, la problématique retenue ici est classique : étudier les rapports entre radicaux et le tribun de la SFIO, c'est tenter de comprendre les spécificités du socialisme jaurésien dont se revendiqueront souvent les gauches françaises au XX<sup>e</sup> siècle. Les auteurs reprennent le sujet en choisissant de centrer leur propos sur le contenu théorique et politique des textes de Jaurès et en analysant les pratiques de ce dernier à l'épreuve des faits. Il existe une certaine dissymétrie dans l'ouvrage entre « Jaurès » et « les radicaux » puisqu'il s'agit principalement de comprendre les influences radicales sur Jaurès, depuis l'héritage familial jusqu'à sa période de maturité politique. Néanmoins, on appréciera la confrontation systématique des thèmes de prédilection de l'un et des autres, fondée sur une lecture attentive d'un corpus varié. Grâce à cet ouvrage on perçoit combien Jaurès, influencé par le marxisme, se distingue néanmoins des lectures les plus « classistes » de son temps en refusant d'attribuer à l'État républicain un caractère de classe uniforme, le voyant plutôt comme un instrument susceptible, s'il est modifié en profondeur, de poser les fondements du socialisme à venir. Une telle conception autorise des rapprochements avec les radicaux, qui se traduiront au niveau politique entre 1900 et 1905. Jugeant certains textes « impatients » de Marx, Jaurès attribue – avec les radicaux – au suffrage universel et à un certain nombre d'institutions une grande valeur, là où d'autres n'y voient que de dociles instruments dans les mains de la bourgeoisie. Il faut d'ailleurs sur ces sujets se garder d'y voir l'unique influence des radicaux, Marx et Engels eux-mêmes (notamment le second) ayant ponctuellement souligné le caractère contradictoire et complexe de certaines institutions républicaines. Jaurès, un des plus grands dirigeants du mouvement ouvrier d'avant 1914, pense par ailleurs la SFIO comme un parti de classe, un collectif structuré, à distance du parti d'intérêt général avancé par les radicaux. Notons que l'ouvrage revient sur des sujets moins attendus, éclairés récemment par diverses recherches et la publication en cours des *Œuvres* de Jaurès aux Éditions Fayard. Au sujet des langues, en dépit d'une admiration partagée à l'égard de l'œuvre révolutionnaire, Jaurès se démarque sur l'occitan contre des radicaux assimilant les langues régionales à la contre-révolution. Dans le même esprit, les auteurs relèvent le croisement intéressant de positions à l'échelle de plusieurs décennies : par exemple, les radicaux comme Clemenceau adoptent au départ des positions hostiles au colonialisme, alors que Jaurès est pendant longtemps très peu critique sur le sujet, avant que les deux positions ne s'inversent au début du XX<sup>e</sup> siècle, en lien avec un internationalisme affirmé du tribun socialiste. Au contraire, le radicalisme, comme le soulignent avec justesse les auteurs, demeure définitivement hexagonal.

Le rapport aux luttes sociales de Jean Jaurès, qui l'amène progressivement à prendre en compte certaines formes de spontanéité ouvrière, constitue une spécificité qui le détache plus encore des radicaux ; Jaurès reconnaît des formes de mobilisation populaire en dehors des structures institutionnelles, cadre de pensée et de réflexion qui n'existe pas chez les radicaux. Ce point aurait mérité davantage de développements car il singularise aussi Jaurès par rapport à d'autres socialistes et le rend probablement plus moderne que d'autres penseurs de son temps. Dans tous les cas une excellente synthèse, qui montre que les études jaurésiennes peuvent et doivent se poursuivre.

Jean-Numa DUCANGE

Olivier Mannoni, Ilse Barande, Judith Dupont et Myriam Viliker (trad.), Guillaume Piketty (préf.), *Sigmund Freud, Sándor Ferenczi et Karl Abraham, Sur les névroses de guerre*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 2010, 134 p.

*Sur les névroses de guerre* réunit un court texte du fondateur de la psychanalyse et trois contributions de deux de ses principaux émules, l'Allemand Karl Abraham et le Hongrois Sándor Ferenczi, rédigés entre 1916 et 1918, alors que le premier conflit mondial fait massivement affluer vers les services psychiatriques des pays belligérants des « blessés psychiques » rendus inaptes au combat. Sur ces quatre textes, seule la traduction de l'introduction de Freud aux communications faites lors du V<sup>e</sup> congrès international de psychanalyse de Budapest en septembre 1918 auquel participèrent Abraham et Ferenczi était inédite. Elle permet de mieux comprendre l'importance qu'a revêtu la Première Guerre mondiale à la fois sur un plan privé – Freud eut trois fils, un gendre et un neveu qui participèrent au conflit – et sur un plan théorique, dans l'élaboration d'un discours psychanalytique auquel la réflexion sur la mort de masse induite par le conflit, réflexion entamée dès 1915 dans *Considérations actuelles sur la guerre et la mort* et poursuivie dans *Deuil et mélancolie*, texte publié en 1917, a apporté une importante contribution.

Tous les pays en guerre sont en effet très tôt confrontés à l'arrivée dans les services hospitaliers d'une masse de soldats souffrant de troubles graves du comportement et de la motricité, dont personne ne sait que faire. L'intérêt du présent recueil est de réunir les observations de deux de ces médecins mobilisés dans leur pays respectif et confrontés à un phénomène d'une ampleur et d'une gravité inédites nous livrant leurs observations à chaud. Le lecteur, qu'il soit psychiatre, psychanalyste ou historien, ne peut qu'être frappé par la qualité du tableau clinique dressé par Abraham et plus encore par Ferenczi dont deux textes, le premier de 1916, le second de 1918, sont réunis ici. C'est grâce à l'observation attentive des symptômes présentés par des combattants qui, touchés dans leur immense majorité par le souffle d'un obus, souffrent de tremblements généralisés, de troubles de la marche, de palpitations intenses, mais aussi d'une hyperesthésie de tous les sens et d'une perte de puissance sexuelle, que ces deux psychanalystes en viennent à réfuter petit à petit la théorie organique défendue au même moment par des neurologues comme Herman Oppenheim qui attribuait ces troubles à une altération des centres nerveux consécutive au souffle de l'explosion. Qualifiées de « théories fumeuses » par Ferenczi en 1918, ces explications sont réfutées au profit d'une analyse qui part du constat de l'absence de lien direct entre la réaction du sujet et la gravité du traumatisme, certains combattants traversant de terribles épreuves sans conséquences graves sur leur psychisme, alors que d'autres plongent dans le traumatisme à l'issue d'un événement relativement bénin. La résolution de cet apparent paradoxe réside dans l'effort de compréhension mené par la psychanalyse qui restitue sa place, grâce au travail de l'anamnèse, à l'effroi vécu au moment de l'événement traumatique et qui souligne que les symptômes développés par le sujet traumatisé ne sont qu'une réponse à la peur de se retrouver à nouveau confronté à la situation originelle. Les névroses de guerre sont ainsi définies comme des hystéries d'angoisse ou des phobies, mais qui ne sont pas susceptibles de toucher tous les hommes de la même manière. Freud, Abraham et Ferenczi soulignent tous les trois l'origine sexuelle de la névrose de guerre qui affecte en priorité, selon eux, des hommes dont la libido était restée fixée au stade narcissique avant la guerre et qui, confrontés au refoulement permanent de leur narcissisme en raison des contraintes de la vie militaire ou à la mise en danger de celui-ci au front, sont plus vulnérables que les autres combattants.

Ces textes constituent une importante contribution à l'histoire de la psychanalyse qui cherche alors une légitimité et une reconnaissance que la Première Guerre mondiale, dans une certaine mesure, contribuera à lui apporter en démontrant l'inanité de certaines pratiques thérapeutiques brutales, notamment celle des traitements psychoélectriques douloureux censés faire renoncer les hommes atteints d'hystérie à leurs symptômes. Ce sont des textes de combat rédigés par les pionniers de la psychanalyse dans un contexte d'hostilité, ou à tout le moins de méfiance, du corps médical qui cherche des réponses à un problème dont l'ampleur croît au fil des années de guerre. Pour l'historien, qui, comme le souligne Guillaume Piketty dans sa préface retraçant l'origine de ces névroses et de leur prise en charge, le travail clinique qui s'élabore alors est une source d'une exceptionnelle richesse pour atteindre la nature exacte de la violence exercée alors sur les combattants et à travers eux, sur l'ensemble de la société qui les entouraient. Plus encore, ces textes doivent être mis au service d'une histoire sociale et culturelle des conflits de l'époque contemporaine qui interroge la question de l'intime malmené, broyé par la guerre et qui peut aussi contribuer, grâce au dialogue avec les autres disciplines des sciences humaines et sociales, avec les médecins, les psychiatres et les psychanalystes, à une évolution de la prise en charge de ceux qui, un peu partout dans le monde, aujourd'hui encore, continuent à souffrir des maux de la guerre laissés sans mots.

Odile ROYNETTE

Marc Martin, *Les Pionniers de la publicité. Aventures et aventuriers de la publicité en France (1836-1939)*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2011, 368 p.

Dans *Trois siècles de publicité en France* (Odile Jacob, 1992), Marc Martin montrait combien longue avait été la méfiance des entreprises françaises à l'égard de la publicité, de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale. En effet, l'essor de la communication de masse ne s'effectue en France que pendant la période des Trente Glorieuses ; la publicité française entre alors dans l'âge publicitaire et comble le retard qu'elle avait sur celle des grands pays industriels comparables, un retard dû à des raisons économiques et culturelles ainsi qu'à l'hostilité des journaux. C'est en fait dans les années trente, avec les divers titres de Jean Prouvost, ou l'activité de Louis Merlin et de Marcel Bleustein que les réticences face aux annonces s'atténuent.

Dans son dernier ouvrage, l'auteur, dont les précédents travaux sur les journaux et les journalistes font autorité, se penche sur une séquence qui commence avec la fondation du quotidien *la Presse* d'Émile de Girardin en 1836. Il souligne d'emblée la difficulté de l'étude en raison du manque de sources spécifiques concernant la publicité et la nécessité de recourir d'abord en l'occurrence aux archives des médias.

Girardin, qui rend le journal accessible à des lecteurs modestes, s'il n'est pas le premier patron de presse, avec son concurrent Dutacq, à faire de la publicité une recette ordinaire du journal mérite d'être considéré comme le premier des grands pionniers de la publicité en France. Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la vente de l'espace publicitaire est concentrée entre les mains de grandes agences : l'agence d'informations Havas, qui impose dans les milieux professionnels la pratique de la régie, et la Société générale des Annonces, à l'activité de laquelle Charles Duveyrier, son maître d'œuvre, doit mettre fin en 1848.

Depuis Émile de Girardin, deux grandes nouveautés marquent l'histoire des supports de publicité : l'invention du catalogue par les patrons des grands magasins parisiens et l'affiche qui prend son essor à partir de la fin du Second Empire. Les grands magasins (Le Bon Marché, Le Louvre, le Bazar de l'hôtel de Ville, Le Printemps, La Samaritaine, les Galeries Lafayette), qui innovent dans l'art de l'étalage, deviennent au milieu du siècle les premiers grands utilisateurs de la publicité ; chaque maison fait distribuer dans les hôtels de la capitale des brochures qui la présente ; le principal support est toutefois constitué par des annonces-placards publiés dans la presse parisienne quotidienne, dont la diffusion s'accroît considérablement. Le demi-siècle qui va des années 1860 à la Grande Guerre, rappelle Marc Martin, est la grande époque de l'affiche française ; elle bénéficie des progrès de la lithographie en couleurs et présente une nouvelle image de la publicité. Dans les années 1880, l'affiche, avec par exemple Jules Chéret ou Toulouse-Lautrec, devient un produit artistique et une marchandise. Aux yeux des républicains, ce nouvel « art de la rue » a une action démocratique. À partir de la *Belle Époque*, alors que l'image négative de la publicité s'estompe, s'organise de manière autonome l'ensemble des activités publicitaires avec la création de la Chambre syndicale de la publicité que met en place Louis Vergne et la mise en place par Octave-Jacques Gérin de la Conférence des chefs de publicité.

L'entreprise de pneumatiques Michelin est la pionnière de la publicité automobile en France avec O'Galop qui crée Bibendum en 1898 ; en 1900 est publiée la première édition du fameux *Guide Rouge Michelin* et, en 1908 le Bureau d'itinéraires Michelin ; en 1913 est réalisée la première carte de France détaillée qui contribue à la notoriété de la firme ; en 1914, 13 000 localités sont pourvues de panneaux indicateurs Michelin. « Alors que, note Marc Martin, la publicité Michelin est estampillée française par son ton humoristique, par son nationalisme avant 1914 puis après 1920 par la valorisation des sites naturels et du patrimoine français, celle de Citroën est inspirée dès l'origine par l'exemple américain. » André Citroën fait illuminer la Tour Eiffel en 1925, organise les expéditions de la « Croisière noire » puis celle de la « Croisière jaune ». La première moitié du XX<sup>e</sup> siècle voit la publicité rationaliser ses pratiques.

Dans les années trente, deux figures au début de leur carrière retiennent l'attention : celles de Louis Merlin et celle de Marcel Bleustein. De 1934 à 1939, à l'époque de la « sonorisation de la société française » (H. Eck), le premier devient producteur d'émissions publicitaires ; il travaille alors notamment pour la Crème Simon, le chocolat Banania et la lessive Persil. Entré au service de la radio de Vichy, il devient après la guerre un des grands patrons d'entreprise de radios privées qui sont aussi de grandes entreprises publicitaires. Quant à Marcel Bleustein, âgé de 21 ans, il ouvre en 1927 son agence Publicis ; parmi ses premiers clients figurent les magasins de meubles Lévitan et les chaussures André ; il lance en 1935 « Radio-Cité » et devient patron d'une radio qui connaît un grand succès populaire, avec notamment des émissions comme « Le Music-Hall des jeunes » de Lévitan qui révèle André Claveau, Charles Trenet, Édith Piaf, le « Radio-Crochet » que propose Monsavon, ou « le quart d'heure de la famille Duraton ». La publicité a gagné à elle les milieux populaires et les classes moyennes.

La galerie de portraits allégrement brossés, les récits de vie ne sont pas le moindre intérêt du livre de Marc Martin. Certains personnages sont célèbres : Émile de Girardin, André Michelin, André Citroën ou Marcel Bleustein. D'autres, en revanche, sont des entrepreneurs moins connus, comme Louis Vergne, pionnier de l'organisation des métiers de la publicité, ou comme Octave-Jacques Gérin, qui se revendique comme l'inventeur du substantif « publicitaire » en 1923, ou bien encore Étienne Damour qui, en lançant cette même

année 1923 la « revue d'affaires » *Vendre*, diffuse la pratique du plan de campagne et ouvre la voie à de nouvelles générations de publicitaires.

Michel LEYMARIE

Bruno Curatolo et François Marcot (dir.), *Écrire sous l'Occupation. Du non-consentement à la Résistance. France-Belgique-Pologne 1940-1945*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2011, 423 p.

Sous une couverture un peu sévère et avec un titre qui ne rend pas justice à l'originalité de leur propos paraissent les actes du très intéressant colloque tenu à Besançon en 2009. Ce propos, en effet, se signale par une double originalité. Tout d'abord, il fait appel aux ressources et aux compétences non seulement d'historiens de la Seconde Guerre mondiale, mais aussi de spécialistes de littérature comparée. D'autre part, il aborde une très grande variété d'écrits et ne se limite pas à la presse clandestine, dont l'idée s'impose à l'esprit dès qu'il est question d'« écrire sous l'Occupation ».

Les premières contributions sont consacrées aux journaux intimes de résistants. À côté d'exemples précisément analysés, figure aussi une synthèse suggérée par Guillaume Piketty, qui ouvre des pistes de réflexion autour de la notion d'exil intérieur et autour du rapport de l'écrit à la discrétion vitale de l'action clandestine. Les journaux intimes apparaissent comme un terrain d'essai pour la réflexion et la construction des arguments qui mèneront à l'action. Cette particularité est résumée par Pierre Laborie dans sa recherche sur l'avènement des mots de la Résistance par l'écriture.

Dans une deuxième partie sont traités les journaux de résistance belges, français et polonais, dans leurs particularités. On aurait aimé que le voisinage avec le thème précédent amène une réflexion sur la presse clandestine comme prolongement substitué ou rejet de l'écrit intime.

La troisième partie est consacrée aux œuvres littéraires, à ne pas confondre avec l'engagement des écrivains. La quatrième partie revient à l'intime dans son étroit rapport à la condition humaine, puisqu'il s'agit des traces écrites laissées par ceux qui furent confrontés à la persécution raciale, à la détention, à la condamnation à mort. Ces témoignages, qui font évidemment résonner avant tout le registre de l'émotion, sont ici analysés comme des objets historiques. On regrettera simplement qu'une place plus grande n'ait pas été faite aux correspondances, auxquelles est en fait consacrée la seule contribution d'Hélène Mouchard-Zay sur trois correspondances d'internés des camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande. Les lettres de fusillés, traitées par François Marcot, sont d'une nature tout à fait spécifique, ressortissant du testament et non de la correspondance.

Un autre grand mérite de ce livre est d'offrir des mises au point de valeur sur des sujets que l'on croit connaître et que l'on redécouvre. On remarque ainsi la contribution de Michel P. Schmitt sur l'ouvrage publié en 1945 par Henri Calet, *Les Murs de Fresnes*. Ce livre, que les historiens ont tendance à traiter comme une source, reprend sa place dans l'histoire de la prison sous l'Occupation, de la torture, mais aussi dans l'histoire de la Libération. Et son contenu est analysé dans sa continuité et non utilisé comme recueil d'exemples. On remarque aussi la contribution d'Anne Simonin sur *L'Armée des ombres* de Joseph Kessel. Grâce à d'étonnantes recherches dans les

archives, elle restitue la genèse de ce « livre de commande » et la manière dont il s'est transformé en création artistique ».

Enfin, certaines contributions ouvrent à la connaissance des domaines trop peu connus, comme celui des bons mots, plaisanteries et chansons, présenté par Bruno Leroux. On peut être tenté de penser que ces supports modestes ont été parmi les plus répandus et connus. Toutefois, tracts et graffitis manquent à ce panorama.

Cet ouvrage présente donc à la fois une synthèse utile, une réflexion pluridisciplinaire sur le rapport entre écriture(s) et engagement, et des apports très nouveaux. Il peut intéresser à la fois ceux qui travaillent sur l'Occupation nazie en Europe, ainsi que ceux, toujours plus nombreux, qui se consacrent à l'histoire des écrits intimes.

Bénédicte VERGEZ-CHAIGNON

Xavier Gélinas et Lucia Ferretti (dir.), *Duplessis. Son milieu, son époque*, Montréal, Septentrion, 2010, 520 p.

Les commémorations sont souvent l'occasion de convier les chercheurs à poser un regard neuf sur un objet d'analyse que l'on croyait bien connu. Ce fut le cas, en 2009, année du cinquantième anniversaire du décès de Maurice Le Noblet Duplessis, Premier ministre du Québec pendant dix-huit ans (1936-1939 ; 1944-1959). Réunis lors d'un colloque de trois jours organisé principalement par Lucia Ferretti, sous l'égide du Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ) de l'université du Québec à Trois-Rivières, et de la Société du patrimoine politique du Québec (SOPOQ), une trentaine de chercheurs avaient accepté d'examiner sous différents angles « l'homme politique [que Duplessis] a été, [...] sa contribution à l'évolution du Québec et le souvenir qu'il a laissé » (p. 15). Codirigé par Xavier Gélinas et Lucia Ferretti et paru en 2010, *Duplessis. Son milieu, son époque* réunit les textes tirés des communications présentées lors de ce colloque. Certes, comme il est souligné à juste titre en introduction, cet ouvrage ne couvre pas toutes les grandes questions : si la vie politique, les représentations, les idées et la culture y sont abondamment traitées, les politiques sociales, familiales et éducatives, par exemple, sont à peine effleurées. Mais ces actes ont le mérite certain, après une pause de près de quinze ans dans les travaux sur Duplessis et le duplessisme, de relancer la recherche sur des pistes qui, le passage du temps aidant, permettent une connaissance plus complète de l'homme politique, de son régime et de son époque.

Depuis cinquante ans, en effet c'était surtout l'angle politique que les chercheurs avaient adopté dans leurs travaux sur Duplessis, bien que le point de vue ait varié avec le temps, comme le montre avec justesse Xavier Gélinas dans sa revue de l'historiographie sur la question. La première approche, développée par des opposants au régime tels Pierre Elliott Trudeau et Pierre Laporte, associe dès 1956 le régime à une Grande Noirceur fondée sur une gestion économique libérale à l'extrême, qui laisse le soin au capital étranger de développer la province, et à l'Église celui de s'occuper des services sociaux et de l'éducation, à laquelle s'ajoutent, entre autres péchés – comme si cela n'était déjà suffisant, la corruption et une lutte autonomiste défensive dépassée. Cette première approche, qui a longtemps frappé l'imaginaire québécois, s'est transformée en véritable vulgate. Les historiens s'en sont dégagés depuis, les travaux des années 1980 ayant largement contribué à rectifier cette version noire à souhait de l'histoire des années 1940 et 1950 au Québec, en montrant une évolution

du Québec depuis la révolution industrielle en relative harmonie avec l'ensemble du continent nord-américain. Mais la mémoire collective en reste toujours marquée. Par ailleurs, depuis les années 1990, les études sur le ce que Xavier Gélinas nomme le paraduplessisme (l'analyse des idées, des réseaux, de la jeunesse, de l'univers catholique et des véhicules de sociabilité des intellectuels durant la période duplessiste, par exemple) ont projeté un éclairage nouveau sur Duplessis et son époque par le biais de la société civile.

L'ouvrage présenté ici s'inscrit donc dans un mouvement de relecture du duplessisme déjà bien ancré dans l'historiographie québécoise. Là où il se distingue, c'est par la diversité des études qui y sont présentées, qui abordent quantité de nouveaux thèmes et d'approches, de pistes jusqu'ici peu explorées. Certes, quelques articles, de facture et d'approche plus traditionnelle, s'éloignent peu de l'approche politique conventionnelle adoptée par les historiens du duplessisme. Ils sont cependant peu nombreux et contribuent tout de même à faire avancer les connaissances sur la période. Mais la plupart sont véritablement novateurs, tant par les sujets, les sources que les approches adoptées.

Résumer des actes de colloque de cette ampleur n'est pas tâche facile ; face à l'impossibilité de rendre justice à tous les textes, il faut choisir parmi ceux qui se démarquent. La contribution de Denis Monière et de Dominique Labbé sur le vocabulaire, le style et les axes de communication du Duplessis orateur, par exemple, représente un véritable apport à l'étude du discours du premier ministre conservateur en analysant un corpus de 52 discours intégraux – et non pas des extraits – prononcés par le chef de l'Union nationale sur une période de trente ans de vie politique. La méthodologie adoptée, l'analyse lexicométrique, révèle que si le style du tribun populiste varie selon les situations d'énonciation, les thèmes qu'il aborde après ses deux premières années au pouvoir sont pratiquement les mêmes durant son long règne, avec, au premier chef, la question constitutionnelle, sa principale préoccupation. L'argent public et la notion de droit – au cœur tant des questions constitutionnelles que de celle des rapports sociaux – sont aussi très présents dans son discours, alors que celui du rôle de l'État est fort peu abordé. L'analyse fine des différents thèmes laisse entrevoir un Premier ministre plus conservateur que moderniste, remettant en doute l'hypothèse que le « progrès » aurait été une notion essentielle du duplessisme.

Abordée sous trois angles différents, la presse écrite est également traitée de façon intéressante dans ce recueil. Loin d'une analyse plus traditionnelle sur les journaux de parti, toujours présents sous le régime duplessiste, elle se révèle être une formidable source concernant les forces idéologiques en présence durant ces années. Publiée dans trois journaux différents, la caricature politique de Robert La Palme, par exemple, en ridiculisant les membres du cabinet de Duplessis – qu'il dépeint comme serviles, contribue fortement à construire l'image d'un premier ministre qui dirige seul la province d'une main de maître, et participe ainsi à la construction du mythe de la Grande Noirceur. Dans un autre registre, et en attendant qu'un biographe s'attaque au personnage et à sa carrière, Pierre Laporte apparaît enfin, dans l'article de Jean-Charles Panneton, comme le grand journaliste qu'il a été, se distinguant à maintes reprises des membres de la Tribune de la presse de Québec, trop souvent contrôlés, comme le montre Jocelyn Saint-Pierre, par le premier ministre.

L'analyse des liens entre culture et politique s'avère tout autant prometteuse et invite à continuer à débroussailler les diverses pistes mises au jour. La propagande cinématographique au service des initiatives gouvernementales, la censure au cinéma ou les contre-pouvoirs culturels à la radio montrent certes une volonté de contrôle de l'information par Duplessis – dont l'influence s'avère tout de même variable, mais également un vaste espace où peut s'exprimer l'opinion citoyenne par le biais de

la radio, notamment celle de Radio-Canada, institution fédérale qui échappe au contrôle du premier ministre provincial.

Les articles très documentés de Pierre Louis Lapointe et de Stéphane Savard concernant Duplessis et l'hydroélectricité montrent à quel point les études empiriques restent nécessaires et éclairantes sur plusieurs aspects de la période, corrigeant, par exemple, certaines interprétations courantes comme sur le recours à l'entreprise privée dans le développement du territoire. Mis sur pied par le gouvernement duplessiste, le rôle de l'Office de l'électrification rurale dans le développement du Québec avait jusqu'ici été largement passé sous silence dans les études concernant l'électrification, tout comme l'instrumentalisation d'Hydro-Québec par l'Union nationale dans le développement de l'éducation et de la santé et la continuité entre ce régime et ceux qui suivront à l'égard de cette entreprise d'État, notamment.

Afin de compléter cette relecture de Duplessis et de son temps, trois contemporains ont livré, en table ronde, leur témoignage personnel sur ces années : Roch Bolduc, ancien haut fonctionnaire, Louis O'Neill, dénonciateur notoire des mœurs électorales sous le régime Duplessis, et Jean-Noël Tremblay, professeur, puis député fédéral à la fin des années 1950. Il ressort de ces témoignages que le temps de Maurice Duplessis ne fut ni celui d'une grande noirceur ni celui de la clarté, que l'homme s'inscrit dans une tradition politique et administrative qu'il n'a pas inventée et que la longue entreprise de discréditation dont Duplessis et son règne ont fait l'objet a confisqué l'héritage du chef de l'Union nationale.

L'ouvrage se termine sur une importante partie documentaire concernant les différents outils de recherches existant sur Duplessis et son temps, ainsi que sur les sources imprimées et manuscrites pouvant être utiles aux chercheurs.

On retiendra de ces actes la pertinence et la nécessité d'examiner les années 1940 et 1950 à partir de nouveaux points d'observation et d'une façon plus empirique, suivant en cela l'appel lancé par Xavier Gélinas, qui constate avec raison « l'éloignement souvent considérable entre le réel observable, documenté, quantifié et les grands schèmes censés expliquer et synthétiser ce réel [...] » (p. 28). En espérant que les chercheurs répondront à l'appel.

Pascale RYAN

Jérôme Pozzi, *Les Mouvements gaullistes. Partis, associations et réseaux (1958-1976)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2011, 390 p.

L'histoire du gaullisme s'est concentrée sur quelques axes thématiques tels le parcours du général de Gaulle, l'action gouvernementale de ce dernier et de Georges Pompidou ou la signification du gaullisme comme élément original du champ politique française. D'autres aspects furent négligés à l'image du gaullisme militant. Si le gaullisme d'opposition sous la IV<sup>e</sup> République est connu depuis un colloque bordelais de 1997 (*De Gaulle et le RPF*, A. Colin, 1998), l'histoire du gaullisme militant sous la V<sup>e</sup> République a suscité moins de travaux. Écho des difficultés traversées par l'histoire politique en France et plus précisément l'histoire des formations partisans. Fort heureusement, L'ANR Gaulhore (Gaullisme, hommes et réseaux, 1958-1976) dirigée par Bernard Lachaise a comblé les lacunes concernant les organisations et le personnel gaulliste de la période considérée.

C'est dans ce cadre de renouvellement historiographique que s'inscrit l'ouvrage de Jérôme Pozzi, issu d'une thèse soutenue à l'université de Nancy-II en 2008 et publié aux Presses universitaires de Rennes. L'étude s'appuie sur diverses sources écrites (dont les riches Papiers Foccart) et contourne l'absence d'archives des partis gaullistes. Les fonds privés des archives nationales et du Centre d'histoire de Sciences Po, les entretiens réalisés par la fondation Charles-de-Gaulle ou l'Association Georges-Pompidou, les multiples mémoires d'anciens gaullistes ont permis de retracer avec précision cette histoire complexe. L'auteur sait s'éloigner du noyau partidulaire pour se pencher sur les mouvements satellites (organisation féminine, mouvement de jeunesse, service d'ordre, cercles d'intellectuels, association de fidélité) qui ont fait l'originalité, la force mais aussi parfois la faiblesse (dynamiques centrifuges) de ce gaullisme des années 1960 et 1970. La notion de famille politique est mise en avant et le jeu des héritages et recompositions bien souligné. L'auteur insiste sur la conflictualité du mouvement loin des clichés sur les « godillots ». L'analyse prosopographique du groupe parlementaire est fine et certains passages (circuits de financement) sont novateurs. L'étude réhabilite le rôle oublié de clubs, périodiques et cercles d'intellectuels.

L'ensemble souffre toutefois de plusieurs défauts. Des chapitres relèvent plus de la synthèse bibliographique que d'une étude originale (tensions du printemps 1958, gaullistes de gauche, cadets gaullistes) et l'apport de travaux universitaires aurait pu être mieux reconnu. La presse gaulliste (*La Nation*, *Notre République*) est négligée. Les liens difficiles avec les giscardiens et centristes ralliés sont vus trop rapidement. La partie correspondant à la période 1972-1976 comprend des longueurs. Le plan qui hésite entre une logique chronologique et des moments thématiques (le groupe parlementaire, qui fait l'impasse sur les sénateurs) présente des incohérences. Des organisations évoquées dans leur lancement sont ensuite oubliées (Service d'action civique après 1962 ou Comités de défense de la République après 1969). Si l'importance de la présidentielle de 1965 est soulignée, la portée du tournant « générationnel » des assises de Lille fin 1967 est contestée de manière excessive. Le caractère décisif de Mai 68 est sous-estimé, dans l'émergence d'un nouveau discours (sur la subversion marxiste qui dépasse le cercle gaulliste strict) et de pratiques militantes inédites. Il aurait fallu insister sur le durcissement conservateur du mouvement gaulliste des années 1968 qui s'oppose à l'ouverture de certaines réformes gouvernementales (loi Faure, Nouvelle Société chabaniste). La notion de « milieu gaulliste » est ignorée alors qu'une analyse sociologique aurait éclairé l'influence gaulliste dans certaines parties de la société.

Cette remarque conduit au problème majeur de l'ouvrage : l'absence de l'électeur et surtout du militant gaulliste (excepté les passages sur l'Association nationale et les CDR). Si les présidentielles et législatives sont bien abordées selon une logique chronologique qui rend l'exercice répétitif et mécanique, la composition et l'évolution de l'électorat gaulliste donnent lieu à peu de développements. D'anciens travaux de politologues en sociologie et géographie électorale auraient pourtant pu être actualisés. S'agissant de la militance, la période considérée constitue certes un entre-deux médiocre entre les riches heures du RPF et les grands rassemblements du RPR. L'UNR et dans une moindre mesure l'UDR restent des partis de cadres ou d'électeurs qui ont tendance à sous-traiter le travail de formation, sécurité, propagande et réflexion à des satellites. Il n'en reste pas moins que l'engagement militant représente traditionnellement un élément identitaire de la culture gaulliste. Le fait d'avoir privilégié une approche « par le haut » qui met la focale sur la seule élite partidulaire, parlementaire et intellectuelle du mouvement empêche d'apprécier le rôle de la base. Il est d'ailleurs symptomatique que les entretiens réalisés ne

concernent jamais de simples adhérents. L'auteur descend rarement en dessous du secrétaire fédéral. Qui est le militant gaulliste ? Pourquoi s'engage-t-il ? Que fait-il ? Quelle place lui est réservée ? Au terme de ces 320 pages, ces questions restent sans réponse.

François AUDIGIER

Pierre Gerbet, Gérard Bossuat et Thierry Grosbois (dir.), *Dictionnaire historique de l'Europe unie*, Bruxelles, André Versaille, 2009, 1213 p.

« La meilleure façon, pour moi, de contribuer à la construction indispensable de l'Europe, c'était d'en faire l'étude sérieuse et, par mon enseignement et mes publications, d'informer objectivement ceux qui en avaient besoin pour former leur propre jugement. » Ces mots par lesquels, au cours de l'entretien qu'il avait accordé en 2007 à la revue électronique *Histoire@Politique* (n° 2, 2007. <http://www.histoirepolitique.fr/index.php?numero=02&rub=portraits&item=4>), Pierre Gerbet (1918-2009) résumait sa carrière d'historien de l'intégration européenne et l'ambition intellectuelle qui l'avait sous-tendu pourraient servir avec pertinence pour présenter le dernier ouvrage qu'il a dirigé, paru au moment même de sa mort en juin 2009.

En abordant la construction européenne comme un « objet historique » – selon la formule employée par Élie Barnavi dans sa préface – afin d'en retracer le parcours sinueux jusqu'à l'actualité la plus immédiate, le *Dictionnaire historique de l'Europe unie* reflète en effet la personnalité de son principal auteur et coordonnateur qui fut véritablement pionnier, comme historien du temps présent et comme politiste, dans l'exploration du « chantier européen ». Historien de formation, agrégé et, la même année 1946, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Pierre Gerbet situa d'emblée ses travaux au carrefour de l'histoire immédiate et de la science politique ; selon ses propres termes, il les aborda « sous l'angle des études politiques, et dans une perspective historique », sans se laisser effrayer par l'absence d'archives. Tout en assurant, à partir de 1949, le secrétariat de *L'Année politique*, dirigée par André Siegfried, Édouard Bonnefous et Jean-Baptiste Duroselle, ce qui le mit en contact avec les milieux politiques et journalistiques et lui permit d'assister à la séance inaugurale du Conseil de l'Europe, il choisit de consacrer ses recherches aux organisations internationales et, plus spécifiquement, à leur contribution à un système pacifique ; le titre sous lequel l'ouvrage écrit en 1973 avec Marie-Renée Mouton et Victor-Yves Ghébal a été réédité en 1996, *Le Rêve d'un ordre mondial : de la SDN à l'ONU*, est emblématique de cette approche. Par ailleurs sa mise au point sur *Les Organisations internationales*, publiée en 1958 dans la collection *Que sais-je ?*, fut un succès dont témoignèrent de nombreuses rééditions. Il n'en délaissa pas pour autant la question des politiques étrangères nationales, s'intéressant notamment au rôle des États – puissants, émergents, etc... – à l'ONU. Surtout, il publia deux études importantes sur la France : un article pionnier sur « l'influence de l'opinion publique et des partis sur la politique étrangère de la France » (*La Politique étrangère et ses fondements*, cahier n° 55 de la FNSP, Paris, A. Colin, 1955, p. 83-106), bien avant que l'étude de la prise de décision diplomatique n'attire l'attention des chercheurs sur ce type d'interactions entre l'intérieur et l'extérieur, et, en 1991, un volume de synthèse sur *Le Relèvement de la France 1944-1949* dans la collection dirigée par Jean-Baptiste Duroselle à l'Imprimerie nationale ; il s'est aussi intéressé au rôle de la France aux Nations unies et dans la construction européenne.

Ce fut toujours sur l'incitation de Jean-Baptiste Duroselle, qui animait à l'Institut d'études politiques un groupe de recherche sur la politique étrangère de la France dont émana l'article qui vient d'être mentionné, que Pierre Gerbet se consacra à l'Europe en entreprenant précocement une étude de cas sur le plan Schuman ; sans documentation traditionnelle, mais à partir de sources orales faites des témoignages des principaux protagonistes d'une décision préparée en petit comité, il rédigea « à chaud » un article : « La genèse du plan Schuman : des origines à la déclaration du 9 mai 1950 » (*Revue française de sciences politiques*, 1956, vol. VI, p. 525-553). Déjà décisive, cette étude fut reprise près de cinquante ans plus tard, après avoir été enrichie par les souvenirs que les acteurs avaient livrés dans l'intervalle et par les avancées de la recherche, en une contribution à l'ouvrage dirigé par Andreas Wilkens sur le plan Schuman (*Le Plan Schuman dans l'histoire. Intérêts nationaux et projet européen*, Bruxelles, Bruylant, 2004, p. 13-51). On retrouve ici la méthode de travail de Pierre Gerbet, soucieux à la fois de précision érudite et de confrontation des idées pour servir la vérité historique.

Chargé de recherche au CERI en 1958, il enseigna bientôt à l'Institut d'études politiques de Paris où, en 1964, il créa le premier cours consacré à « la politique d'unification européenne ». Il lança aussi un séminaire de 3<sup>e</sup> cycle, avec le juriste Paul Reuter, qu'ils coanimèrent de nombreuses années, jusqu'en 1990. Maître assistant à l'Institut d'études politiques de 1966 à 1980, il n'y fut élu professeur qu'en fin de carrière, en 1984, après avoir détenu dans l'intervalle la chaire de sciences politiques à Poitiers, mais il jugeait que seul le cadre de Sciences Po avait pu lui permettre de mettre en œuvre une approche véritablement interdisciplinaire, fondée sur la complémentarité des historiens, des politistes, des juristes et des économistes. C'est cette combinaison de méthodologies qui fait la richesse de *La Construction de l'Europe*, ouvrage pionnier lorsqu'il est initialement paru en 1983 à l'Imprimerie nationale, resté ensuite la publication de référence comme l'attesta la sortie de sa quatrième édition en 2007 chez Colin. Même si, peu avant sa mort, Pierre Gerbet parlait d'une nécessaire mise à jour, cette somme reste irremplaçable, d'une précision inégalée.

Lui-même inclassable, puisqu'il fut à la fois agrégé d'histoire, docteur ès lettres et professeur de sciences politiques, Pierre Gerbet a mis en exergue « l'histoire actuelle », l'histoire immédiate. Cela l'a conduit à être un précurseur qui a défriché un nouveau champ de recherche : par les séminaires qu'il a animés, par les thèses qu'il a dirigées, par les colloques qu'il a contribué à lancer au sein du Groupe de liaison des professeurs d'histoire contemporaine auprès de la Commission, par ses nombreuses publications, il a fait entrer la problématique européenne dans l'historiographie française. Ayant privilégié pour sa part une histoire institutionnelle et politique de l'intégration européenne, ce qui lui a parfois été reproché, il n'en était pas moins conscient de la nécessité d'une approche plus large, intégrant des registres sociaux, économiques et culturels ; il a du reste consacré un de ses derniers articles à la question de la citoyenneté européenne (*Revue d'histoire de l'intégration européenne*, 2000, vol. VI, n° 1, p. 7-18). Une autre preuve de l'inlassable appétit intellectuel de cet homme resté jeune d'esprit, qui a joué un rôle de passeur auprès de plus jeunes historiens auxquels il manifestait un sincère intérêt tout en les faisant bénéficier, avec beaucoup de modestie, de sa grande érudition ! Un hommage mérité lui fut rendu en janvier 2010, à la Maison de l'Europe de Paris, par des collègues et amis historiens – Élisabeth du Réau, Christine Manigand et Gérard Bossuat – mais aussi par d'anciens acteurs du processus communautaire comme Jacques-René Rabier ([http://irice.univ-paris1.fr/IMG/pdf\\_Hommage\\_a\\_Pierre\\_Gerbet.pdf](http://irice.univ-paris1.fr/IMG/pdf_Hommage_a_Pierre_Gerbet.pdf)).

Son dernier apport fut le *Dictionnaire historique de l'Europe unie*, un volumineux ouvrage de 226 entrées dont la publication, du fait d'impondérables de divers ordres,

a été différée pendant plusieurs années. Le travail de direction n'en fut que plus lourd, compte tenu de la nécessaire actualisation des textes, et fut essentiellement assuré par Pierre Gerbet qui rédigea par ailleurs un gros tiers de l'ensemble, en particulier le volet institutionnel. Les trois directeurs ont en effet pris en charge les quatre cinquièmes des notices, une petite dizaine de spécialistes, pour l'essentiel français et belges, venant en renfort. Ce parti pris confère au dictionnaire sa cohérence, mais il peut à l'occasion entraîner une petite perte de substance pour les entrées par pays dont certaines sont un peu convenues. Comme le titre l'indique, l'approche se veut résolument historique et large. Historique, puisqu'il s'agit de rendre compte « des efforts déployés pour surmonter les antagonismes dus au morcellement territorial, religieux et idéologique de l'Europe, pour développer des solidarités, les pérenniser dans des institutions permettant aux nations de coopérer pacifiquement, de s'intégrer progressivement dans un vaste ensemble capable d'assurer la paix et la prospérité ». Large, puisque la référence à l'Europe unie conduit à envisager d'autres organisations internationales – AELE, OECE, OSCE... –, d'autres modes d'organisation spatiale – Mitteleuropa, Eurafrique... – et que des pays n'appartenant pas à l'Union européenne sont traités... jusqu'au Japon !

La formule du dictionnaire est une bonne manière pour le lecteur d'accéder à la masse d'informations rassemblée par les auteurs, qui se répartit en une série de rubriques énumérées dans l'introduction : les hommes dont les idées et l'action ont contribué à l'organisation de l'Europe, penseurs, militants, acteurs ; les idéologies politiques ; les mouvements européens et les groupes d'intérêt ; les États, afin de cerner leurs particularités, leur attitude à l'égard de l'Europe et leur rôle dans le processus d'intégration ; les institutions européennes, avec leur genèse, leur évolution, leurs structures ; les politiques européennes mises en œuvre. Le format des entrées varie, de la brève notice à l'article développé. Chacune est suivie de quelques références bibliographiques et de « corrélats » qui renvoient à d'autres entrées susceptibles de compléter l'information. Cette circulation interne est encore favorisée par l'index détaillé qui figure en fin d'ouvrage, particulièrement utile pour une lecture transversale autour d'une personnalité. Le livre contient enfin une chronologie ainsi qu'une liste de références bibliographiques générales et complémentaires ; cette dernière sélection, réduite aux ouvrages qui ne sont pas mentionnés en fin de notices, laisse toutefois perplexes, de même que l'agencement global de la bibliographie.

La somme est impressionnante et constitue un précieux instrument de travail pour quiconque s'intéresse à la construction européenne et cherche à s'informer avec rapidité et précision. Des notices sont naturellement consacrées aux communautés successives, aux institutions et aux politiques communautaires, mais aussi aux diverses réalisations européennes – législatives, économiques et financières, industrielles, culturelles, universitaires, etc. Le spectre des mouvements européens traités est large, au-delà des passages obligés, et certaines entrées proposent des mises au point sans équivalent. De même apprécie-t-on l'attention portée aux penseurs de l'Europe, étudiés collectivement en tant qu'écrivains ou précurseurs, parfois individuellement. Des biographies des dirigeants politiques qui ont contribué à certaines avancées européennes sont aussi proposées, ainsi que d'acteurs de l'intégration communautaire. S'il est sans doute vain de jouer au jeu des présents et des absents, tant le choix possible était vaste et délicat, on remarquera néanmoins le net tropisme vers la France et le Benelux qui suscite d'heureux coups de projecteur mais sans équivalent pour le reste. Ainsi est-ce sa notoriété en Belgique qui nous permet de découvrir la figure peu connue de Joseph Retinger, et on aurait aimé avoir d'autres surprises ; à l'inverse, les notices consacrées aux hommes politiques français sont nombreuses, jamais inutiles mais peut-être pas toujours indispensables au regard du traitement réservé

aux dirigeants étrangers – Vincent Auriol par exemple. La contribution des principales familles politiques, et de courants de pensée comme le pacifisme, à la construction européenne est également étudiée, mais il est regrettable que l'euro-scepticisme, le souverainisme ou l'europhobie ne soient pas traités en tant que tel, même si euro-scepticisme figure dans l'index. On trouve enfin des essais thématiques : les uns, sur des sujets discutés comme la citoyenneté européenne, l'identité européenne ou les opinions publiques, offrent d'appréciables mises au point ; d'autres sont en prise avec les préoccupations actuelles, la consommation, l'éducation, les femmes, les migrations, en particulier. Finalement, peut-être est-ce la spécificité historique revendiquée qui laisse un peu sur sa faim, moins dans la conception des textes où la profondeur de champ est le plus souvent présente, que dans l'équilibre global de l'ouvrage entre une première moitié du XX<sup>e</sup> siècle où le projet européen était en gestation – malgré la présence de deux tableaux classiques sur la réorganisation de l'Europe au sortir des guerres et de plusieurs notices bienvenues –, le démarrage du processus communautaire et ses premières avancées, enfin les évolutions récentes.

En dépit de ces menues réserves, le *Dictionnaire historique de l'Europe unie* s'impose comme une référence essentielle pour tout lecteur en quête d'informations ou soucieux de comprendre ce qu'est l'Europe. Livrant une somme impressionnante de connaissances passées au tamis de l'érudition de Pierre Gerbet, il constitue aussi un indispensable outil de travail pour les spécialistes.

Anne DULPHY

Dominique Herbet (éd.), *Culture ouvrière – Arbeiterkultur. Mutations d'une réalité complexe en Allemagne du XIX<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2011, 430 p.

Cet ouvrage collectif, qui comprend des articles en français et en allemand, mérite une grande attention pour plusieurs raisons. En premier lieu, dans un contexte où l'histoire sociale a connu et connaît encore de profonds bouleversements, il propose de nombreuses contributions sur une histoire ouvrière qui, après avoir été délaissée ces deux dernières décennies, semble connaître un certain regain d'intérêt. Il a ensuite l'avantage d'offrir des points de vue divers sur un pan majeur de l'histoire allemande, l'*Arbeiterkultur*, relativement peu connue et travaillée en France, probablement à cause des grandes différences avec la culture ouvrière des pays latins. Les auteurs constatent tous la forte remise en cause de cette culture ouvrière, jusqu'à interroger son existence même au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Les contributions, classées par ordre chronologique, reviennent sur sa naissance dans l'Allemagne bismarckienne et parcourent ensuite tout le XX<sup>e</sup> siècle avec une forte présence des études sur la RDA, témoignant d'un fort courant l'historiographique qui s'est développé depuis les années 1990 portant une grande attention au régime est-allemand.

La définition de la culture ouvrière pendant les années 1880 est l'objet des premiers articles. Anne Deffarges conteste l'idée que la social-démocratie allemande avait créé un univers culturel alternatif sans réel contenu politique, soulignant avec force qu'« il n'est guère imaginable que pour les contemporains, l'activité culturelle de ce parti diabolisé ait été perçue comme neutre ou dé tachée des objectifs politiques » (p. 38). D'autres auteurs s'interrogent sur la nature de l'*Arbeiterkultur* du milieu social-démocrate d'avant 1914 ; s'agissait-il de diffuser la « grande culture » allemande pour la rendre accessible au plus grand nombre ou bien de fonder une

véritable contre-culture sociale-démocrate alternative à l'ordre existant ? Quelques décennies plus tard, une contribution suggestive rappelle que Walter Benjamin dans sa conférence sur *L'Auteur comme producteur* de 1934 insistait sur les innovations nécessaires de la théorie littéraire, souhaitant ne pas cantonner le rôle des écrivains – pouvant avoir une écriture très classique et bourgeoise – à une solidarité purement formelle avec le mouvement ouvrier. Sur ce point il est certain qu'en Allemagne les spécificités par rapport à d'autres pays sont nettes, en particulier pour l'époque du « socialisme 1900 » en comparaison par exemple avec la France où la culture ouvrière a incontestablement partie liée avec la républicanisation du pays. Le théâtre ouvrier, dont l'identité semble désormais évanouie au XXI<sup>e</sup> siècle, est également abordé : pour certains il s'agissait dans une optique paternaliste d'un moyen d'intégration aux normes dominantes mais les sociaux-démocrates y voyaient quant à eux un des éléments de la contre-société qu'ils entendaient construire, au moins pour la période avant 1914. Si le sujet est ici traité à travers des exemples précis, qui trouvent leur prolongement entre-deux-guerres notamment dans l'expérience de « Vienne la Rouge » évoquée ici, on pourra regretter qu'aucun bilan historiographique des riches travaux publiés dans les deux Allemagnes entre les années 1960 et 1980 ne soit présenté et que certaines recherches françaises (Paul Pasteur, *Pratiques politiques militantes de la social-démocratie autrichienne, 1888-1934*, 2003) ou anglo-saxonne (Andrew Bonnel, *The People's Stage in Germany. Social Democracy and Culture, 1890-1914*, 2005) abordant la question n'aient droit de cité.

Après 1945, c'est en RDA que l'*Arbeiterkultur* connaît des développements significatifs. Le mouvement des écrivains-travailleurs impulsé par le régime, très dévalorisé par l'historiographie qui n'y a souvent vu qu'une manipulation du parti-État, est examiné ici à la lumière de nouvelles recherches montrant qu'un tel mouvement puisait dans une longue tradition de l'histoire du mouvement ouvrier allemand depuis ses origines. Il s'agissait de donner la possibilité aux travailleurs sur leur temps libre de s'approprier des valeurs esthétiques et littéraires et le mouvement s'est concrètement traduit par la création de nombreux cercles regroupant des milliers d'écrivains qui – il est vrai de façon très minoritaire – se prolongeront après 1989. Une autre contribution revient davantage sur les limites de l'expérience à travers l'exemple de l'écrivain Werner Bräunig, soulignant la censure sur les représentations du travail et la répression à l'égard d'auteurs trop sensible à certaines difficultés quotidiennes rencontrées par les ouvriers. Les développements sur des questions plus directement matérielles ne sont pas oubliées, à l'image des jardins ouvriers, aux origines diverses puisqu'ils pouvaient remplir un objectif social volontariste comme provenir d'une initiative spontanée résultant de la misère ouvrière. De telles structures ont façonné une bonne partie de la culture ouvrière au point que ces jardins constituent encore après 1989 selon Anne-Marie Pailhès un « bastion du sentiment communautaire hérité de la RDA » (p. 216). En dehors de la RDA, des formes différenciées de culture ouvrière se sont bien évidemment développées en RFA, notamment une littérature ouvrière à l'image de l'exemple du « Dortmund Gruppe 61 », objet d'un article détaillé.

Dans la dernière partie de l'ouvrage sont évoquées les mutations structurelles du monde ouvrier allemand de ces dernières décennies, notamment la question de la « moyennisation » de la société et des sorties diverses de la « classe ouvrière », dont l'identité est fortement en crise depuis les années 1980. Plusieurs articles reviennent sur des phénomènes plus récents comme l'immigration et la culture de masse qui s'accompagnent d'une privatisation et de l'atomisation des modes de vie. Progressivement la culture ouvrière a perdu de sa dimension d'alternative politique et de solidarité, phénomène à envisager sur le long terme puisque

existait déjà sous la république de Weimar un certain nombre d'indices relativisant le phénomène, à l'image des craintes du mouvement ouvrier organisé à l'égard du cinéma. La chronologie est de ce point de vue complexe et ne saurait être trop linéaire et ce, comme le soulignent plusieurs auteurs, pour les deux côtés du mur. À l'Est, la dictature a représenté une sorte de conservatoire d'une culture née pendant l'Allemagne wihelmiennne que le régime avait réussie à maintenir jusqu'aux années 1970. À l'Ouest l'abandon des références marxistes au célèbre congrès de Bad-Godesberg de 1959 du SPD ne doit pas faire oublier que le Parti social-démocrate va continuer à être porteur de certaines valeurs de solidarité à une échelle de masse pendant au moins deux décennies dans un contexte de prospérité économique. Les questions de reconversion des sites à l'époque postindustrielle (lutte contre l'image dégradée des régions industrielles, réhabilitation du cadre de vie) et quelques approches suggestives sociolinguistiques sur la langue ouvrière, notamment l'usage contemporain des pronoms de solidarité comme le « nous » à l'occasion de grèves récentes, montrent la persistance d'une culture ouvrière en Allemagne, il est vrai sous des formes très diverses, témoignages d'un éclatement à rebours de l'ambition unificatrice dont l'*Arbeiterkultur* avait été porteuse pendant des décennies.

Jean-Numa DUCANGE

Pascale Barthélémy, Emmanuelle Picard et Rebecca Rogers (dir.), *L'Enseignement dans l'empire colonial français (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, *Histoire de l'Éducation*, 128, oct.-déc. 2010.

Alors que les « sociétés coloniales » sont proposées à la réflexion des étudiants des concours en histoire, ce numéro thématique de la revue *Histoire de l'Éducation* vient à point nommé. Comme l'indique la solide introduction historiographique rédigée par Pascale Barthélémy, trop rares sont encore les travaux explorant « L'enseignement dans l'empire colonial français » et bénéficiant d'une audience dépassant les spécialistes de l'Afrique. Cette parution n'est pas le fruit du hasard. Elle traduit l'intérêt pour une histoire coloniale renouvelée à la fois des historiens soucieux d'une approche mondialisée et des spécialistes de l'éducation. Ce numéro propose un bilan des recherches depuis une décennie, mais ne prétend couvrir en 200 pages ni la totalité de l'empire français (de vastes espaces – Maghreb, Indochine, Antilles – sont exclus), ni tous les thèmes. Sur les six articles publiés, trois portent sur les colonies d'Afrique-Occidentale Française (AOF), deux sur Madagascar et un sur la Nouvelle-Calédonie. La diversité des situations envisagées, internes aux colonies elles-mêmes, ainsi que le vaste spectre chronologique suffisent pour offrir matière à ample réflexion, ce à quoi contribue également l'introduction. Les jeux d'échelles fonctionnent également au niveau des groupes ou des individus. L'un des acquis de la recherche est justement de mettre en évidence la complexité de la question éducative, au-delà des généralisations hâtives sur la « mission civilisatrice » magnifiée dans les discours ou, à l'inverse, sur la maigre bilan scolaire au moment des décolonisations. L'affirmation de M. Salaün, selon laquelle « un gouffre sépare souvent le projet des autorités de sa réalisation, les intentions de leur réception par les intéressés » (p. 58) peut s'appliquer de manière générale de même que l'interrogation sur l'exportation, pure et simple, outre-mer du modèle scolaire métropolitain.

L'introduction replace les articles dans la recherche contemporaine et cadre les orientations historiographiques récentes, que l'on retrouve ensuite en filigrane dans les articles. Ceux-ci choisissent en effet des points d'entrée précis : le « désir d'école » en Casamance (Céline Labrune-Badiane), la figure d'un instituteur français en poste à Madagascar de 1905 à 1933 (Simon Duteil), le choix de la langue d'enseignement en Nouvelle-Calédonie (Marie Salaün), les écoles rurales dans une région isolée de Madagascar (Marie Deleigne), le tournant des années 1945-1950 dans la politique scolaire (Henry Gamble) et, finalement, le rôle de la France dans l'aménagement des systèmes éducatifs après les indépendances (Laurent Manière).

Au-delà de la richesse des articles, je souhaite dégager trois fils conducteurs : la question missionnaire, les acteurs scolaires et les théories des systèmes éducatifs. Si aucun article n'est consacré spécifiquement à l'enseignement missionnaire, celui-ci est bien présent, tant il joue un rôle important en contexte colonial, notamment au XIX<sup>e</sup> siècle ou dans le cas d'un fort peuplement européen. Ainsi C. Labrune-Badiane montre l'attrait de certaines populations du Sud du Sénégal pour les écoles missionnaires, soucieuses de maintenir leur statut en tant que commerçants ou fonctionnaires (Wolofs du Nord, Afro-Portugais) ou conscientes du rôle de l'école comme facteur de promotion sociale. En passant, elle souligne leur importance pour la scolarisation des filles, auxquelles on propose cependant davantage une éducation féminine qu'une réelle instruction. Ceci relativise une théorie culturaliste répandue qui met en avant les réticences des parents à envoyer leurs filles à l'école. La part des missions décline toutefois dans cette région au XX<sup>e</sup> siècle alors que l'État s'affirme. À l'inverse, en Nouvelle-Calédonie, les écoles missionnaires gardent une place de choix jusqu'en 1945 dans un contexte où les populations locales, les Kanak, sont considérées avec mépris, sans souci de visée assimilatrice. À cette date, les élèves sont répartis par tiers entre écoles publiques, catholiques et protestantes, dans une logique de scolarisation ségréguée. Un *modus vivendi* s'installe entre les missions et les autorités qui exercent un contrôle lâche, notamment sur l'obligation de l'enseignement en français ; elle est réaffirmée constamment depuis 1863 mais les autorités n'arrivent pas à imposer dans les écoles publiques par manque de moyens et de personnel formé.

Les chefs de village mais surtout les parents sont abordés dans ce numéro comme acteurs de l'éducation dont on voit la marge de manœuvre dans le choix de la scolarisation ou du type d'école souhaité. Les maîtres d'école ou les moniteurs surgissent aussi çà et là en Casamance, en Nouvelle-Calédonie ou encore à Madagascar. Dans ce contexte, S. Duteil analyse la longue carrière de S. Pénot, attiré outre-mer par des avantages financiers et une plus grande autonomie professionnelle, situation que l'on peut mettre en parallèle avec celle des coopérants évoqués par L. Manière. Il participe ainsi à la conception des programmes pour les « indigènes » et se livre à des études ethnologiques. Formé par la Mission Laïque (créée en 1902), il adhère aux valeurs de la colonisation sans que nous ne percevions bien ses relations avec les élèves ou les auxiliaires moniteurs malgaches qui ont tous le statut de « sujet », différence de poids avec la métropole. On peut le regretter.

Les théories de la scolarisation en situation coloniale apparaissent en arrière-plan ou au centre de divers articles. La réception de l'école n'est en effet pas abstraite mais correspond à la fois au contexte dans lequel elle est ouverte et à l'image dont elle est porteuse. Ainsi, M. Deleigne montre que les habitants de l'Androy, région peu scolarisée avant la conquête, refusent non pas l'école en tant que telle mais celle qu'on leur impose, synonyme de corvée. Sous l'appellation de « jardins scolaires », le système accorde une part considérable à des travaux champêtres, inadaptés à l'environnement, dans un souci d'autofinancement mais aussi de maintien d'une instruction rudimentaire. Ce système, mis en place localement en 1916, répond à la découverte

en 1915 d'un mouvement anticolonial car les autorités craignent que l'école ne favorise les revendications. La peur de l'impact de la scolarisation explique aussi le refus des autorités de l'AOF de laisser un droit de regard au ministère français, situation largement contestée au sortir de la guerre. H. Gamble analyse cette période de changement, en montrant les conflits entre le niveau fédéral et les autorités scolaires en France mais aussi entre des individus aux personnalités contrastées et aux analyses politiques différentes. L'alignement sur le modèle métropolitain, souhaité par certains dans une perspective d'égalité et qui suppose l'instauration d'une académie de l'AOF, est contré par des intérêts particularistes. En arrière-plan se trouve le débat entre les dangers du conservatisme des autorités fédérales et la crainte d'une centralisation excessive des structures et des programmes en cas de transfert du modèle métropolitain alors que l'heure est à l'africanisation. Les élus africains participent activement à ces débats, tout comme leurs successeurs à la tête des États indépendants tandis que se mettent en place les mécanismes de la coopération (L. Manière). Cette dernière contribution analyse la difficile et lente décolonisation de systèmes éducatifs élaborés entre partenaires si inégaux à travers les accords de coopération qui se mettent en place dès 1960.

Odile GOERG

Jean-François Sirinelli, Pascal Cauchy et Claude Gauvard (dir.), *Les Historiens français à l'œuvre 1995-2010*, Paris, PUF, coll. « Le Nœud Gordien », 2010, 328 p.

L'historiographie française se porte bien, selon ce bilan des quinze dernières années dressé sous les auspices du Comité national des sciences historiques, qui remplit ainsi le rôle que l'on aimerait voir assumer par un plus grand nombre d'autres comités nationaux affiliés au Comité international des sciences historiques. Dix-huit savants nous donnent une synthèse « des principaux axes de recherche depuis 1995 en rappelant les moments historiographiques importants : une publication, un colloque ou un débat ». L'ouvrage est structuré autour de deux parties : d'abord, un bilan des quatre périodes classiques pour l'historiographie française (Antiquité, Moyen Âge, histoire moderne, et histoire contemporaine) ; ensuite, l'étude de quelques thématiques nouvelles. La première partie, composée de 94 pages, est plus courte que la seconde qui en comporte 233 et ne recouvre pas toujours les périodes couvertes dans la première.

Dans la première partie, Stéphane Benoist évoque « les sciences de l'Antiquité en France », en mettant en relief l'apport primordial de l'archéologie et le rôle des centres français à l'étranger, tant pour le Proche- et le Moyen-Orient, que pour la Grèce et le Monde romain, où l'épigraphie tient aussi sa place dans la recherche française. L'importance du Collège de France, et le rayonnement de ses chaires (Pierre Briant, Jean Scheid, auxquels il faudrait ajouter Michel Zink) sont soulignés, ainsi que le rôle croissant de la collaboration internationale à tous les niveaux. La perspective reste très méditerranéo-centrée, mais elle s'est enrichie et approfondie.

Pour le Moyen Âge, Claude Gauvard et Régine Le Jan nous présentent les médiévistes français comme étant à l'image de la période qu'ils étudient : « Ils forment un métier et une communauté telle que les sociologues l'entendent. » Six cent cinquante d'entre eux, c'est-à-dire la grande majorité, appartiennent au SHMESP (Société des

historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur public), qui a connu une croissance exceptionnelle depuis 1995 avec l'augmentation du nombre des enseignants-chercheurs et grâce aussi à la participation d'associés étrangers ou doctorants. Quant à la structure, la recherche s'effectue dans les laboratoires, dont une des caractéristiques est le fait que les doctorants doivent les rejoindre quand ils s'inscrivent en thèse de doctorat. Paris-I Panthéon-Sorbonne a accueilli 104 doctorants en 2007-2008 et a compté 44 thèses soutenues entre 2004 et 2008. Certains médiévistes repensent la périodisation. Il ne s'agit pas tellement de concevoir un long Moyen Âge qui va jusqu'à la Révolution (Jacques Le Goff), mais d'une remise en question des quatre périodes traditionnelles. Jean-Philippe Genet plaide pour un temps long, du IV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle (pourquoi pas jusqu'à la Révolution, compte tenu de l'enjeu de la Nuit du 4 août 1789 ?), où les médiévistes s'occuperaient de la période allant du IV<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle. Selon Gauvard et Le Jan, « cette chronologie révisée aurait l'avantage de mieux insérer Byzance, ainsi que le monde musulman, dans l'héritage romain, dont ils sont partie prenante au moins autant que les Occidentaux, et donnerait aussi toute sa cohérence à la période XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles, en intégrant, par exemple, les Ottomans et les mondes extraeuropéens » (p. 33-34). Il y a également chez les médiévistes une nouvelle façon de penser leur discipline, que ce soit en « déconstruisant et reconstruisant » leurs sources, en s'appuyant plus sur l'apport archéologique, et en prenant en compte des données des sciences sociales (Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt).

Le chapitre de Roger Chartier consacré à l'époque moderne est assez court ; ce grand spécialiste du livre et de la lecture au XVIII<sup>e</sup> siècle se base surtout sur les statistiques de publication d'ouvrages et d'articles pour affirmer qu'il y a « un déclin relatif de l'histoire moderne, du moins lorsqu'elle est définie comme l'histoire des XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles jusqu'en 1788 » (p. 62). Un des points faibles de son analyse est son rejet de ce qu'il appelle « l'illusion biographique », ou bien « le genre florissant de l'ego-histoire », considérées comme « une tentation à laquelle les historiens modernistes ne sont pas les seuls à succomber ». L'emprise de la vieille école des *Annales* reste puissante, quoiqu'un nombre croissant de jeunes historiens cherchent à s'en soustraire. Une autre lacune concerne les travaux remarquables de publications de textes, et à cet égard on devrait citer les publications de la Société de l'histoire de France, ou bien l'édition de Saint-Simon d'Yves Coirault, ou l'entreprise d'historiens et de littéraires qui a mené à bon port une édition de la correspondance de M<sup>me</sup> de Maintenon. Nous reviendrons sur les thématiques négligées en considérant la seconde partie de l'ouvrage.

Enfin, pour l'histoire contemporaine, c'est Philippe Poirrier qui prend efficacement la relève avec, comme point de départ, la statistique suivante : il y a (chiffres de 2008-2009) un peu plus de 700 contemporanéistes dans la cinquantaine d'universités françaises qui comportent des départements d'histoire, la plus grande partie à Paris et dans sa région. À ce chiffre, il faudrait ajouter ceux du CNRS. Il constate une poussée des « vingtiémistes », avec un intérêt croissant pour l'étude de la période de Vichy ou de la guerre d'Algérie. C'est ici que peuvent se manifester certaines inquiétudes chez le lecteur. En effet, nous apprenons que « la notion même de l'événement se trouve revisitée ». « L'histoire du temps présent déploie, comme le souligne Henri Rousso, "une forme d'engagement dans la cité" ; énoncer des vérités incontestables, lutter contre toutes les formes de négationnisme et accompagner [*sic*] le basculement du présent dans le passé » (p. 77). D'autres tendances inquiétantes s'annoncent, car, « dépassant les méthodes classiques de l'histoire intellectuelle et de l'histoire des idées, l'historiographie est devenue de plus en plus une sociologie de la profession et des usages de l'histoire » (p. 87). On aurait souhaité voir un rappel du *Manifeste* de Pierre Nora concernant les devoirs de l'historien.

Plusieurs questions d'ordre thématique ont donc déjà été évoquées dans la première partie de l'ouvrage. La seconde partie, plus substantielle, en évoque d'autres. Joëlle Burnouf et cinq autres auteurs ont signé un article sur le tournant archéologique de 1995-2010 avec le développement des archéologies surtout environnementales, et la création d'instances dotant la France d'une structure de recherche archéologique de droit public. Entre 1975 et 2010, la France est passée de 650 archéologues professionnels à au moins 3 500. La multiplication des surfaces fouillées et des archéologies environnementales sont une constante dans les travaux pour toutes les périodes. La force des écoles françaises est soulignée, en particulier celle de Rome. Le *boom* de l'archéologie médiévale permet d'aborder des synthèses sur l'économie « à travers les études interrégionales sur la céramique, vecteur aussi d'échanges et marqueurs de réseaux locaux, régionaux et internationaux » (p. 96).

Abordant le thème de la violence, Stéphane Audoin Rouzeau regrette le discrédit jeté sur « l'histoire-bataille » par l'École des *Annales*, tout en signalant la noble exception de Marc Bloch avec *L'étrange défaite*. Pour l'analyse de la Guerre de 1914-1918, il salue l'influence de l'historien britannique John Keegan, dont l'ouvrage-clé ne fut traduit qu'en 1976. L'École de l'Historial de Péronne est une admirable contribution française au débat sur la Grande Guerre.

Dominique Iogna-Prat demande pourquoi on doit maintenant adjoindre « sacré » à « religieux ». Cet auteur évoque aussi le paradoxe trouvé dans la modernité républicaine, d'un « sacré laïque ». L'histoire traditionnelle de l'Église est requalifiée « en histoire du christianisme », c'est-à-dire en une histoire plurielle des chrétientés au pluriel (p. 156).

Dans une contribution importante, Jean-Philippe Genet traite de « la politique, le pouvoir, les forces ». Son étude fouillée ouvre de nombreuses perspectives, quoique certaines de ses conclusions ne soient pas entièrement convaincantes. La coopération entre historiens et historiens du droit ne nous paraît pas encore aussi dynamique qu'il la suppose, surtout dans le domaine de l'Ancien Régime finissant. On peut regretter aussi l'absence de toute mention de l'étude croissante des États de province, des parlements, et de la représentation elle-même, pour les deux derniers siècles de la monarchie. Même si les médiévistes ont abandonné un sujet qui fit autrefois leur rayonnement, de jeunes chercheurs modernistes travaillent activement dans ce domaine, et les résultats de leurs travaux sont déjà prometteurs.

Parmi les autres thèmes traités, il y a l'histoire culturelle, dont le bilan est dressé par Olivier Lévy-Dumoulin, qui nous révèle les progrès d'une discipline vieille à peine d'une quarantaine d'années (et née sous les auspices de Georges Duby et de Jacques Le Goff). Pourtant, en dépit de cette parenté, l'histoire culturelle est absente du panorama de la production d'histoire médiévale réalisé à l'instigation de la SHMESP. Ici, ce sont les modernistes, et surtout les contemporanéistes qui dominent, surtout dans le cadre de l'Association pour le développement de l'histoire culturelle (ADHC). Dans la logique de l'œuvre de Benedict Anderson ou d'Ernest Gellner, un de leurs thèmes est qu'une histoire culturelle de la France serait « la seule véritable histoire nationale », avec des études sur la construction d'une mythologie nationale, sur le triomphe du français, et sur les différents folklores (p. 255-256).

Enfin, nous arrivons au thème des « relations internationales », la plus récente incarnation de l'histoire diplomatique, évoqué magistralement par Lucien Bély et Georges-Henri Soutou. Le premier prend aussi comme point de départ la « méfiance historique » qui a longtemps heurté les recherches à ce sujet (p. 261). Leur survie ne dépend pas des structures scientifiques, même si elles ont bénéficié de l'appui de certains centres, mais de rapports privilégiés avec les services des archives du Quai d'Orsay, et du soutien de la vénérable *Revue d'histoire diplomatique*. Là aussi, la tendance

est de tracer les racines des pratiques diplomatiques au Moyen Âge et d'en suivre l'évolution jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle (p. 262). Bély fournit une bibliographie impressionnante des travaux de ces dernières années. Georges-Henri Soutou, dans le domaine contemporain, nous donne le bilan de l'école française des relations internationales, bilan positif s'il en est. En effet, le sujet est maintenant traité dans des centres, en particulier, dans celui qui associe le CNRS avec deux des universités de la Sorbonne créés en 2002, et dans quelques autres. Les axes de recherches lancés par Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle ont été prolongés, et de nouvelles approches adoptées, comme la « perception du poids de l'idéologie dans la politique internationale » ou l'étude du rôle de la propagande.

En guise de conclusion, la longue tradition d'un structure basée sur les centres, les écoles spécialisées et sur le travail d'équipe fait encore la force et l'impressionnante richesse de l'historiographie française, dont le modèle est imité ailleurs. Cette structure bien marquée en fait aussi la faiblesse, car un système structuré à tendance à produire un clientélisme intellectuel, à maintenir des attitudes doctrinaires, et à étouffer l'originalité de la recherche individuelle. Enfin, la France s'ouvre de plus en plus aux influences étrangères et à la collaboration internationale. Le bilan est positif, et ce livre utile nous fait espérer que le comité français nous en donnera la suite en 2025.

John REGISTER